

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 9

Avril — Juillet 2019



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 3 AVRIL 2019****PROCES VERBAL LITTERAL****ÉVREUX**

PORTES DE NORMANDIE

L'An deux mille dix-neuf, le 03 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 mars 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.
M. Patrick PIERES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine jusqu'au dossier 19, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic jusqu'au dossier 44, M CAILLEUX Jean-Michel jusqu'au dossier 40, M CAMOIN Emmanuel jusqu'au dossier 40, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DULONDEL Michel, M ETZAZAOUI Driss à partir du dossier 33, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claudé, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour jusqu'au dossier 40, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier jusqu'au dossier 40, Mme MARAGLIANO Francine, M MARAIS Thierry, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Madame LEMARIÉ Anne-Marie suppléant(e) de Monsieur BROCHOT Bernard, Monsieur GATINE Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir

à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Stéphane SIMON a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Patricia LEON

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame DELAVIGNE Nadine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur WILMART Marceau, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Monsieur GHZALALE Fouad, Monsieur HERVIEU Joël

M. Guy LEFRAND

Merci Monsieur PIERES. Mes chers collègues, c'est ce soir notre premier Conseil communautaire sans notre collègue Serge MASSON. Il est, vous le savez, subitement décédé, très jeune encore, à l'étranger lors d'un voyage. Avant l'élu, c'est évidemment l'homme que je souhaite saluer ce soir, son absence, et il sera très présent ce soir dans notre esprit. Je vous propose évidemment d'avoir une pensée émue pour sa famille et pour ceux à qui il était très cher. Il y a des choses importantes dans notre vie. Nous menons, les uns ensemble, parfois en opposition les uns les autres, des combats politiques, mais rien n'est plus important que la vie d'un homme, d'une femme évidemment, la vie de sa famille et la vie personnelle que s'est construite chacune et chacun en fonction de son histoire propre. Au-delà de l'homme, Serge MASSON, maire de Saint-André de l'Eure, conseiller départemental, était un de nos collègues. Il était toujours présent. Il a toujours beaucoup travaillé. Nous lui avons tous ici parlé, nous avons tous travaillé avec lui. Certains l'ont juste croisé, mais tout le monde ici le connaît et le connaissait. Nous avons beaucoup travaillé, j'ai beaucoup travaillé avec Serge MASSON. Tout le monde sait que nous n'étions pas toujours d'accord. Mais c'est ça le respect et c'est la grandeur de notre pays et de cette assemblée au sein de notre pays que de permettre à des hommes et des femmes de débattre librement en se respectant mutuellement. Au-delà de ce qui pouvait nous différencier, Serge MASSON n'a jamais oublié l'intérêt général. Serge MASSON s'est toujours battu pour ce à quoi il croyait. Aujourd'hui, très sincèrement, il nous manque. En son honneur, je vous demande d'observer une minute de silence.

[Minute de silence]

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie.

Ce soir, mes chers collègues, c'est aussi l'occasion de nous réjouir du retour de Bruno GROIZELEAU. Nous sommes heureux de le retrouver pour le budget primitif. Il fera un binôme ce soir avec Sylvain BOREGGIO. Ils ont beaucoup travaillé ensemble. Là aussi, je salue l'ami, je salue l'homme et je salue le compagnon et l'homme politique qui, après un combat difficile, l'a gagné, et nous rejoint ce soir et je suis très heureux de l'accueillir de nouveau parmi vous.

[Applaudissements]

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 5 février 2019

M. Guy LEFRAND

C'est dur de repartir après tout cela.

Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 5 février 2019 qui vous a été envoyé par mail et que vous avez normalement dans votre dossier du présent au Conseil. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarque particulière ? Pas d'opposition ? Il est donc adopté, je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ *ADOPTE le procès-verbal littéral de la séance en date du 5 février 2019*

Comptes rendus des bureaux communautaires des 22 janvier, 5 février et 5 mars 2019

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous demande aussi de bien vouloir acter la réception des comptes rendus des bureaux communautaires des 22 janvier, 5 février et 5 mars qui vous ont été envoyés avec le dossier de notre présent Conseil.

Compétences d'Évreux Portes de Normandie – Proposition d'évolution avec la signature et le pilotage du Contrat Local de Santé d'Agglomération – Modification des statuts

M. Guy LEFRAND

Notre première délibération, mes chers collègues, vous propose d'évoluer dans les compétences d'Évreux Portes de Normandie avec la modification des statuts qui nous permettront de piloter et de signer le contrat local de santé d'agglomération. Comme de nombreux territoires, l'agglomération d'Évreux – nous avons eu l'occasion d'en parler longuement en Conférence des maires – souhaite élaborer une stratégie de santé à l'échelle intercommunale. C'est pourquoi nous vous proposons ce soir d'exercer une nouvelle compétence dite facultative relative à la santé, et dans ce cadre-là je vous propose trois volets distincts.

Le premier qui va peut-être motiver la nécessité de créer rapidement cette compétence facultative, ce sont les actions de prévention et de promotion de la santé. Il existe aujourd'hui un contrat local de santé entre la ville d'Évreux et l'Agence régionale de santé. Ce contrat local de santé est un partenariat entre l'Agence régionale de santé, le Conseil régional et les collectivités territoriales. L'Agence régionale de santé souhaite, et nous souhaitons, que ces actions de promotion et de prévention de la santé, qui sont un volet important de notre santé, qui nous permettent d'intervenir avant le soin, puissent intervenir au-delà de la seule commune d'Évreux, et être pilotées et rayonner sur l'ensemble de notre territoire. Mais aujourd'hui, l'Agence régionale de santé ne souhaite pas multiplier les contrats locaux de santé et ne veut pas les signer simplement avec des communes. Nous vous proposons donc quelques opérations ainsi que cette compétence d'actions de prévention et de promotion de la santé. Il ne s'agit pas de prendre la place de l'État parce que je sais que c'est un sujet qu'on entend parfois et certains nous disent que la santé c'est une compétence régaliennne de l'État. Oui c'est une compétence régaliennne de l'État. Mais un des derniers plans santé, qui était le plan santé de Marisol Touraine, avait fait passer dans la loi la territorialisation des actions de santé publique. En résumé, la loi désormais propose que ce soit les territoires qui accompagnent l'État dans ces mesures d'action préventive et de dépistage. Il s'agit d'accompagner les populations dans l'adoption de comportements qui soient favorables à la santé, nous sommes vraiment dans la promotion et la prévention de la santé, sur l'alimentation, l'activité physique, les consommations addictives, le dépistage des cancers, etc. La mise en œuvre concrète des actions reste de la responsabilité des porteurs de projets qui sont identifiés, bien évidemment ce n'est pas l'agglomération qui réalisera elle-même ces actions, mais EPN jouera un rôle de chef d'orchestre de manière

un peu plus globale pour cette démarche. Ensuite, chaque commune, à l'intérieur de l'agglomération, c'est important de le rappeler, reste libre de développer ses actions qui ne soient pas inscrites dans ce CLS ou de ne pas inscrire d'action dans le cadre de ce contrat local de santé.

Le deuxième volet dans le cadre de cette compétence facultative consiste à favoriser la démographie médicale sur notre territoire. Là aussi, c'est du rôle de l'État bien sûr d'assurer la présence de professionnels de santé sur l'ensemble du territoire de manière à ce qu'il n'y ait pas de perte de chance liée à une mauvaise qualité de prise en charge des soins éventuelle sur certains territoires. Pour autant, aujourd'hui, les territoires de plus en plus, prennent des mesures pour encourager et faciliter la venue de professionnels de santé et de stagiaires, ainsi que de futurs professionnels de santé à la fois médicaux mais aussi paramédicaux sur le territoire. Cela peut être la recherche de demande de stage, cela peut être l'accompagnement sur un logement, l'accompagnement sur le trajet, sur la mobilité, l'aide au déménagement et à l'installation, etc. Il n'y a pas de liste exhaustive sur le sujet. La Région travaille sur ce sujet, le Département travaille sur ce sujet, les territoires aussi, et il est de notre devoir – je pense que c'est un vrai devoir vis-à-vis de notre population – de se donner tous les moyens possibles pour essayer de faire venir davantage de professionnels de santé.

Enfin le troisième volet de cette compétence facultative est la reprise d'une compétence que nous exerçons déjà dans le cadre du développement économique en mettant un focus particulier sur le développement de l'économie locale en matière de santé. C'est un travail que nous menons déjà sur le développement économique, sur l'enseignement supérieur, sur la recherche et donc il est proposé aujourd'hui de la préciser dans le cadre de cette compétence facultative.

Il s'agirait, si vous décidez de le voter, mes chers collègues, d'une nouvelle compétence et alors, chacune et chacun d'entre nous, mes chers collègues et maires, devra se prononcer sur cette proposition dans le cadre de son Conseil municipal dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette présente délibération.

Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Pas de remarque particulière ? Je vois que nous avons déjà eu un débat en Conférence des maires sur ce sujet. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Et je demanderai aux services d'être bien attentifs d'écrire à chaque Conseil et à chaque Maire pour que vous puissiez en prendre connaissance et faire voter d'ici le mois de juin.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la prise de compétence facultative « santé » à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- en matière d'action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de Santé d'agglomération,
- en matière d'actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé
- en matière d'actions de développement de l'économie locale en matière de santé,

et **INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable

Plan de dynamisation commerciale

M. Guy LEFRAND

La deuxième délibération, importante, va vous être présentée par Madame Stéphanie AUGER. Il s'agit du plan de dynamisation commerciale pour l'ensemble des commerces de proximité et de petite taille de notre Agglomération de manière à favoriser la poursuite de leur développement.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Monsieur le Président, bonsoir mes chers collègues. Le sujet du commerce dans nos villes et dans nos centres-bourgs est un sujet que nous avons déjà évoqué ensemble mais qui reste très important, nous préoccupe tant nous, élus, que nos administrés. Nous l'avons déjà évoqué également, la loi NOTRe a fixé les compétences de nos collectivités sur ce

sujet. Elle prévoit notamment le transfert de la compétence « commerce » des communes vers l'Agglomération, vers les EPCI. Nous avons voté lors du dernier Conseil communautaire ce que nous appelons l'intérêt communautaire. Nous l'avons défini. Il s'agit ce soir de mettre en œuvre la politique de cet intérêt communautaire du commerce.

Ici, tous ensemble, élus, nous avons pris des décisions depuis le début de nos mandats, privilégiant nos centres-villes et nos périphéries avec cinq objectifs clairement affichés. Le premier : la redynamisation du cœur d'agglomération. C'est un engagement fort, nous avons mis beaucoup d'actions et de moyens sur ce sujet. Le deuxième objectif était le refus de créer une autre zone commerciale en confortant l'existant pour éviter notamment l'évasion commerciale que nous subissons depuis plusieurs années. Le troisième objectif était le développement des centres-bourgs de nos communes. Ensuite, l'emploi. Et le dernier objectif était l'attractivité de notre territoire. Nous en avons discuté, nous l'avons voté, nous avons lancé une étude Commerce qui nous a permis de conforter les regards politiques et techniques que nous avons sur la connaissance économique du territoire, notamment sur l'analyse de l'offre et de la demande commerciale, mais aussi de l'analyse des conditions d'exploitation.

Etude Commerce

Cette étude Commerce fait ressortir plusieurs éléments. Le premier est que la population a une image positive du commerce de l'Agglomération, et notamment celui d'Évreux : 83 % d'opinions positives sur l'image d'EPN et 86 % d'image positive sur Évreux et son plan sur le niveau commercial. La population a donc un regard positif, mais critique quand même sur la diversité des commerces. Concernant le territoire d'EPN, on note un dynamisme démographique, notamment sur le pourtour Ouest et Est direction Sud-Évreux et sur cette partie-là, l'étude révèle que nous sommes plutôt bien pourvus en matière de commerce, donc il n'y a pas forcément un focus à mettre là-dessus, même si toutes nos actions concerneront l'ensemble du territoire. Par contre, dans le Sud-Sud-Est de l'Agglomération, il apparaît une forte démographie et là il faudrait éventuellement un petit peu plus soutenir et attirer le commerce de proximité.

Cette étude nous révèle aussi le taux de vacances commerciales, notamment sur Évreux. Il nous affiche un taux de vacances de 8 % qui est bien en-dessous de la moyenne nationale qui est de 13 %, avec un taux de diversité commerciale à hauteur de 32 %. Toutefois je mesure les propos, il y a aussi une fragilité sur le taux de renouvellement commercial, ce que l'on appelle le *turnover*. C'est ce que révèle cette étude, et aussi un placement de la présence des enseignes nationales dans les centres-villes. Au niveau d'Évreux Portes de Normandie dans son ensemble – j'essaye d'aborder Évreux et tout le territoire –, le taux de vacances n'est pas significatif puisque le territoire est étendu, donc je peux vous donner des chiffres, mais qui ne sont pas représentatifs. Notre cœur d'Agglomération est de 3 %.

Sur les dynamiques, il faut noter que nous sommes sur une dynamique plutôt favorable avec notamment des enjeux de dynamisme démographique et de proximité, notamment sur le Sud-Est. Toutefois, Nous notons un problème de diversité dans les communes hors Évreux qui ont des commerces – je ne cite pas les communes car ce sera du cas par cas pour éventuellement définir un plan d'action stratégique avec chaque maire – et des problèmes de centralité pour les autres ; soit des problèmes de diversité, soit un problème de centralité, notamment sur les communes du Sud.

Dans ce contexte, et avec une dynamique que nous voyons plutôt positivement mais fragile, nous avons voulu affirmer notre volonté en vous proposant un plan commerce qui regroupe non seulement des dispositifs existants parce que nous faisons déjà certaines choses, mais aussi de nouvelles dispositions innovantes. Ce plan est issu de la concertation que nous avons menée avec les maires concernés bien sûr et appuyé sur l'étude Commerce.

Axes stratégiques

Tout cela fait que nous avons dégagé trois axes stratégiques ; je vous expose ici sur le PowerPoint. Ces axes participent tout autant au maintien du commerce que de leur représentativité, au sens autant de leur diversité que du travail à conduire pour un regain d'activité commerciale à l'échelle du territoire. Ces trois objectifs sont :

- en premier, organiser un maillage commercial de proximité ;
- renforcer la vitalité des centralités commerçantes ;

- et enfin accompagner et dynamiser les commerces existants.

Chacun de ces trois axes stratégiques se décline en objectifs opérationnels, ce que l'on appelle en actions. J'en profite pour vous dire que si vous votez ce plan, un fascicule sera édité qui sera remis à chaque maire, avec toutes les actions et tous les dispositifs qu'il est possible de déclencher. Il sera à la disposition aussi des commerçants.

Actions

Vous avez donc le plan qui est repris dans votre délibération avec toutes les actions, il y en a énormément. Nous n'allons pas les étudier toutes ce soir. Je vous propose de vous présenter les plus emblématiques. Et j'ai décidé de vous faire une présentation avec deux plans. Le premier qui inclut les dispositifs pour les communes rurales et les dispositifs qui sont à destination des commerçants et des porteurs de projets qui peuvent aussi bien concerner les communes rurales que les centres-bourgs et les centres-villes. Le plan s'appellera action commerce territorial, donc le plan ACT.

Communes rurales :

- *Etude commerces multiservices*

Pour les communes, je vous propose trois sujets. Le premier, c'est ce qu'on appelle l'étude commerces multiservices. Il s'agit du premier niveau d'aide permettant de vérifier la faisabilité économique et financière de création de commerce en milieu rural. Elle est mise en œuvre par la CCI Portes de Normandie avec le soutien financier d'EPN. Cette première phase d'étude est primordiale pour vous, communes rurales, pour valider un projet avant la décision d'investissement. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin dans le processus du soutien des communes en permettant également la mobilisation des dispositifs financiers existants, et surtout la recherche de porteurs de projets. Ce package d'études, comme nous l'appelons, complet, fait l'objet d'un soutien et nous proposons qu'EPN se mobilise à hauteur de 50 % du total de l'étude pour vous accompagner sur ce sujet. Cette aide concerne les communes de 3 000 habitants.

M. X

3 000 ou moins.

Mme Stéphanie AUGER

Moins de 3 000 habitants, pardonnez-moi.

- *Gestion prévisionnelle du bâti*

La deuxième mesure est la gestion prévisionnelle du bâti. C'est quelque chose que nous avons déjà sur EPN et qui avait été mis en œuvre sur Évreux. C'est une base de données qui vous permet de recenser tous les locaux commerciaux sur tout le territoire, et qui permet de faire aussi un petit peu d'observatoire, notamment par exemple sur l'âge des porteurs de projets pour anticiper les départs à la retraite. Avec notamment les chambres consulaires et avec nos services, nous pouvons vous aider sur la transition du commerce. Cela vous donne plein d'éléments, et c'est surtout une belle base de données qui vous permet à chaque fois que vous avez un porteur de projet de pouvoir lui proposer, en instant réel puisque nous l'avons sur tablette et sur numérique via l'Office du tourisme et du commerce, de pouvoir proposer des locaux avec toutes les caractéristiques demandées

- *Soutien à l'investissement*

L'autre mesure un peu phare que je veux mettre en avant, c'est un soutien à l'investissement des communes pour favoriser le maintien, la création et la reprise de commerce et leur développement. C'est aussi pour les communes de moins de 3 000 habitants qui souhaiteraient intervenir pour accueillir des murs commerciaux ou des murs à transformer en local commercial ; des travaux d'aménagement ou de modernisation seront bien sûr concernés. L'EPCI, donc EPN, vous propose de participer à hauteur de 20 % maximum de l'enveloppe éligible dans le cadre de subventions-planchers de 10 000 € hors-taxes jusqu'à un plafond de 75 000 €.

Tous ces critères sont détaillés dans les fiches que vous avez et seront disponibles sur le site d'Évreux Portes de Normandie, et tous les collaborateurs et moi-même sont à votre disposition pour faire du cas par cas. Aujourd'hui, je vous donne les grandes mesures phares. Voilà les trois actions que je voulais mettre en avant concernant les communes rurales.

Communes rurales, centres-bourgs et centres-villes :

Pour les commerçants, sachant que je parle aussi bien pour les communes rurales que pour les centres-bourgs et les centres-villes, je vais vous présenter deux mesures phares qui me paraissent importantes.

- *Subvention de maintien ou reprise de commerce de proximité*

La première c'est une subvention pour maintenir ou reprendre un commerce de proximité en milieu rural, donc c'est une subvention qui est pour le porteur de projet, avec un comité d'attribution ; c'est du cas par cas. Nous pouvons aller jusqu'à 30 % des dépenses éligibles avec un minimum de 4 000 € et un maximum de 15 000 € ; je parle de dépenses.

- *Aide au loyer*

La deuxième mesure qui ne concerne plus les communes rurales, mais plutôt les centres villes et notamment les quartiers prioritaires de la Ville, c'est une aide au loyer pour dynamiser et diversifier l'activité commerciale. Il s'agit d'un pourcentage du montant du bail des douze premiers mois avec un plafond à 500 € mensuels ; nous en prendrions 50 % à charge. Et pour une action de résorption de vacances commerciales, nous pourrions prolonger cette aide de six mois supplémentaires si, par exemple, le local était inexploité depuis plus de vingt-quatre mois.

Ce sont les deux actions que nous pouvons vous proposer, vous en avez beaucoup dans le plan qui sont peut-être moins phares, mais qui peuvent toutes aussi participer à la redynamisation de nos centres-villes et de nos centres-bourgs. Je pense aux ateliers numériques, c'est-à-dire que nous offrons aux commerçants, via notre partenariat avec la CCI, l'accès à des formations sur le numérique, ou encore la boutique-test, la boutique éphémère, l'accès à l'Office du tourisme et du commerce : nous avons deux animateurs commerces qui sont à disposition de l'ensemble des communes d'Evreux Portes de Normandie pour vous aider. Voilà pour le plan d'une manière générale.

Subvention aux commerces de proximité

Je garde pour la fin une mesure-phare que nous vous proposons ce soir à destination des commerces, et j'entends bien des commerces de proximité. C'est une proposition forte puisque EPN décide d'apporter son soutien appuyé en faveur du commerce de proximité par la mise en place d'une subvention à destination des commerçants qui sera calculée, donc indexée, sur 50 % de la CFE qui concernera tous les commerces de proximité – vous avez la liste des Codes-Naf qui est annexée à la délibération. Le but est d'aider le commerce de proximité, ce n'est pas d'aider les grandes surfaces, et cela concerne tout le territoire d'Evreux Portes de Normandie ; donc des commerces qui font moins de 300 m², avec le chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros, hors ensemble commercial, c'est un peu juridique mais je vous le donne quand même : les entreprises à jour de cotisations fiscales et sociales.

Cela se passera sur une plate-forme dématérialisée, c'est aux commerçants d'en faire la demande, donc vous serez les promoteurs de cette action. C'est à vous également de faire passer l'information, même si nous ferons un grand plan de communication à destination des commerçants si nous votons cette mesure ce soir. Nous ouvrirons la plate-forme au 1^{er} mai jusqu'au 31 juillet et ce sera pour une subvention sur la CFE 2018. Donc le timing fait que normalement, s'ils sont éligibles et qu'ils remplissent les conditions, les commerçants recevront la subvention au moment où ils paieront la CFE 2019 ; elle sera calculée sur 2018.

Voilà pour cette aide un peu phare et pour son plan commerce que j'ai essayé de faire le plus animé possible en mettant en lumière quelques actions, mais le plan recoupe au moins une quinzaine de fiches actions que vous avez dans votre document.

M. Guy LEFRAND

Merci Madame AUGER pour votre présentation synthétique sur un plan stratégique important. Vous l'avez vu, il s'agit d'accompagner les commerces de proximité, il ne s'agit pas de refaire ce soir un éternel débat, oserais-je dire quelque peu dépassé, entre la zone Carrefour et les commerces de proximité.

C'est l'avenir de notre territoire qui se joue. La bagarre aujourd'hui, elle se joue entre le commerce en ligne et le commerce réel. Et la bagarre aujourd'hui, elle se joue entre les différents territoires. Jouer une bagarre à l'intérieur de notre territoire entre deux commerces

réels, c'est se battre pour rien et c'est laisser prendre de l'avance aux autres, le commerce virtuel et les autres territoires. Nous avons défendu, et nous l'assumons parfaitement, la réhabilitation de zones commerciales existantes qui avaient été laissées en déshérence depuis des années ; je pense bien évidemment à la zone Carrefour. Nous avons, a contrario de ce qui était prévu sous la mandature précédente, refusé d'avoir une nouvelle zone commerciale qui était prévue à Gauville comme vous le savez. Il nous semble important, après avoir renforcé ce rôle commercial de l'agglomération d'Évreux qui aujourd'hui agrandit sa zone de chalandise face à Dreux, à Buchelay ou à Tourville, de pouvoir accompagner les commerces, encore une fois pour leur permettre de résister, sachant que ce n'est sûrement pas en détruisant des hypermarchés à Évreux que nous empêcherons les gens d'aller faire leurs courses dans d'autres supermarchés et d'autres hypermarchés ailleurs, mais au contraire en donnant un vrai choix et une vraie qualité aux commerces de notre territoire. C'est ainsi que nous avons une chance de pouvoir lutter face aux territoires voisins.

M. Timour VEYRI

Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Avant de commencer mon propos, je voulais dire quand vous nous expliquez, et c'était un moment fort, en tout cas dans le ton, que la vraie bataille n'est peut-être pas là où nous sommes nombreux à penser qu'elle est, c'est-à-dire entre plusieurs commerces réels, mais uniquement entre le commerce réel et le commerce en ligne, ce sont des propos, pour ceux qui comme moi suivent ces questions commerciales avec beaucoup d'attention en allant à beaucoup de colloques, en rencontrant les professionnels, en parlant avec les promoteurs commerciaux, ce que je remarque c'est que ce ne sont pas – et je dis cela sans aucune forme de caricature ou de provocation – des paroles de maire. Lorsque je vais au Sénat, personne ne me dit ce que vous venez de me dire.

M. Guy LEFRAND

Je ne savais pas que vous étiez sénateur.

M. Timour VEYRI

En l'occurrence Monsieur le Président, vous savez que nous sommes tous régulièrement invités à des réunions pour réfléchir à l'avenir de notre territoire et c'est mon cas.

Ceux qui nous disent que le sujet ce n'est pas la bataille entre par exemple le centre et la périphérie, entre les centres commerciaux et les petits commerces, ce ne sont pas des Maires, ce ne sont pas les Sénateurs, ce ne sont pas les habitants, ce ne sont pas les propriétaires des petits commerces, ce sont les promoteurs commerciaux. Donc ce que vous reprenez, ce sont des paroles de lobbies. Il suffit d'aller sur internet pour le voir, c'est d'ailleurs le cas de vos collègues sénateurs, y compris du groupe LR, dénoncent ces propos qu'ils considèrent mensongers. J'ai effectivement un prisme qui n'est pas du tout le vôtre pour parler de la situation et pour dire ce que je pense, en tout cas à titre personnel et au niveau de mes collègues du groupe de ce plan.

Avant tout, il faut saluer Madame AUGER car il y a dans ce plan des choses très intéressantes, des axes qui sont pertinents et puis des propositions qui peuvent aider ponctuellement. Il faut le saluer. Nous avons enfin, si je puis dire, en fin de mandature, quelque chose qui ressemble à une vraie prise en compte des difficultés. On a envie de dire mieux vaut tard que jamais, mais tant mieux, nous en avons besoin. Je pense que les axes qui sont développés sont intéressants.

Une fois que nous avons dit cela, il y a beaucoup de tristesse et d'inquiétude et plutôt même de colère quand je lis le texte. Je commence avec la colère peut-être pour évacuer cette partie négative. Elle porte sur le constat. Le constat que vous faites, la manière dont vous le faites, selon moi, induit en erreur sur la situation réelle de notre territoire. Le premier point qui me semble très important c'est sur la question de l'image positive. Je ne sais pas comment ont été faits les documents qui nous disent qu'il y a 85 % d'image positive. Je ne sais pas quelles sont les questions qui ont été posées exactement, à qui elles ont été posées. Mais objectivement, en tant que citoyen, moi ça me fait penser à ces sondages que nous avons souvent dans les journaux où il est dit : « l'INSEE nous explique que nous n'avons pas perdu de pouvoir d'achat depuis l'arrivée de l'Euro ». Nous, nous voyons tout ce que nous avons perdu en pouvoir d'achat, mais l'INSEE nous explique que non. Ils font

des calculs hyper savants pour nous expliquer que ce sont nous qui avons tort, alors que nous voyons tous que nous perdons du pouvoir d'achat. Cela me fait penser à une sorte de cécité face à la situation, lorsque vous expliquez que tout va bien. Sans être caricatural, cela me fait penser à Louis XVI qui le jour du 14 juillet marque dans son agenda « rien à signaler ». Ou Macron qui nous expliquait avant la crise des gilets jaunes qu'il n'y avait pas de difficulté de pouvoir d'achat en France. Il y a une crise majeure du commerce à Évreux et sur son Agglomération. Ne pas le voir empêche, à mon sens en tout cas, on peut en discuter, d'adopter les outils politiquement à la hauteur de la crise que nous sommes en train de vivre.

Le premier point, c'est sur le taux de vacances. Malheureusement je n'ai pas eu le temps de faire toutes les communes de l'Agglomération, mais mes chers collègues, j'ai fait un truc tout bête. On nous annonce un taux de vacances de 8. Et on nous dit d'ailleurs, si j'ai bien compris, que le taux de vacances au niveau national, la moyenne nationale, c'est 13. Il se trouve qu'il y a quelques mois, comme j'entendais des chiffres qui ne semblaient pas du tout correspondre à ce que je voyais sur Evreux depuis que la zone Carrefour s'est installée, je me suis dit « ce n'est pas possible, j'ai l'impression de ne pas vivre dans la même ville que certains, donc je vais prendre mon bâton de pèlerin, je vais prendre ma calculatrice, un papier, un stylo et je vais faire le tour de la ville ». J'ai fait le tour de tout le centre-ville avec quelques collègues, le taux de vacances à Evreux, il est de 20 %. La moyenne nationale c'est 13, ce sont les chiffres que donne apparemment le cabinet d'études que vous nommez. Moi ce que j'ai entendu c'est le responsable de ce projet sur le centre-ville du Sénat, qui disait plutôt 12. Donc 12-13, très bien. Mais sur Évreux, donc la ville centre, nous sommes à 20. Ce n'est pas une difficulté, c'est un désastre. C'est un premier point.

Ensuite, il y a la question de l'erreur de jugement. Je souhaiterais dire que la question du centre-ville, du centre-bourg, ce n'est pas une question de gauche / droite, car sur ce sujet nous avons des villes de gauche qui ont fait n'importe quoi, des villes de droite, des agglomérations de droite qui ont fait n'importe quoi, nous avons des agglomérations de droite qui ont fait des choses formidables et des agglomérations de gauche qui ont fait des choses formidables. C'est une question de rapport à la question de l'aménagement du territoire. Je pense que cela peut être résumé dans l'introduction de Madame AUGER. Madame AUGER, vous dites en commençant votre propos : « nous avons choisi de mettre la priorité sur les centres-villes et les centres-bourgs, et sur les périphéries ». Donc où est la priorité ? Quand il y a deux priorités qui couvrent l'ensemble d'un ensemble, c'est qu'il n'y a pas de priorité. Je trouve cela très symptomatique dans la manière dont on présente les choses. On dit, par exemple, parlant de l'évasion commerciale, avec des mots précis : « l'évasion commerciale que nous subissons ». Nous ne subissons pas une évasion commerciale, nous la provoquons. Elle n'est pas arrivée par hasard, ce sont les choix que vous avez menés en tant que Président de l'Agglomération qui conduisent aujourd'hui aux difficultés que nous avons. Ces difficultés ne sont pas propres aujourd'hui dans leurs conséquences à la ville d'Évreux. On identifie bien trois zones avec des problématiques différentes – et je tiens par ailleurs à féliciter Madame AUGER pour son travail en ce sens. Il y a le centre de notre agglomération, les quartiers prioritaires qui ont des problématiques spécifiques en matière de commerce et il y a les centres-bourgs. Mais, c'est très important pour moi de le dire, ce qu'il s'est passé à Carrefour, ce n'est pas seulement un problème pour Évreux, c'est un problème pour notre agglomération toute entière. Avec ce qu'il s'est passé, les choix qui ont été faits par Monsieur LEFRAND avec l'extension de Carrefour, c'est notre ville centre qui en pâtit, ce sont tous nos centres-bourgs, et ce sont nos quartiers prioritaires. Ensuite nous ramons derrière pour mettre de l'argent public pour essayer de récupérer les choses. C'est nous, les contribuables, qui payons pour les choix qui ont été faits pour favoriser Carrefour par le Maire d'Évreux. Je tiens à rappeler ici que la décision politique doit être éclairée. On ne peut pas prendre de décision sans d'abord avoir les documents, sans d'abord réfléchir, sans d'abord lire ce qui se fait ailleurs.

Sur la question de l'extension, nous n'avons jamais eu ici de débat démocratique pour faire la part des choses. Entre ce qui a été publié avant la décision de Monsieur LEFRAND, qui est une décision solitaire, et aujourd'hui, je tiens à signaler que nous avons un rapport sénatorial qui a été voté à l'unanimité du Sénat, des Communistes à Debout la République

et les élus Dupont-Aignan, c'est-à-dire les socialistes, les radicaux, les républicains, UDF, absolument tout le monde a voté ce rapport. Ce rapport dit que la cause principale de la dévitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, c'est l'extension des commerces de type Carrefour en bordure de ville. Ce n'est pas écrit par les angelots bolcheviques, c'est écrit par les Sénateurs de la France à l'unanimité. Dire que le problème principal c'est uniquement Amazon, c'est une manière de se défaire de sa responsabilité.

Le deuxième point : Centre-ville en mouvement. Le président de Centre-ville en mouvement vient de le rappeler dans une interview qui a été publiée la semaine dernière, le principal problème en France, c'est l'extension des centres commerciaux en bordure de ville. Qu'avons-nous fait dans notre agglomération il y a deux ans ? Exactement ce qu'il ne fallait pas faire.

Pour finir, la CCI de l'Eure, plus près de nous, a rédigé un livre blanc sur le sujet il y a exactement un an, pour lequel elle a impliqué Bruno LE MAIRE. Et que dit la CCI de l'Eure ? Un moratoire sur la construction et l'extension de centres commerciaux en bordure de ville qui causent la désertification de nos centres-villes et de nos centres-bourgs.

Donc d'abord le constat, parce que si nous ne sommes pas d'accord sur le constat, on dit n'importe quoi sur ce qu'il faut faire. En l'occurrence les axes ne sont pas inintéressants mais j'y viens. Parce que justement nous ne sommes pas d'accord sur le constat, ils sont insuffisants. Ils vont dans le bon sens, mais ils sont insuffisants.

J'ai une question qui tombe un petit peu en-dessous au sens de l'intensité mais qui me semble importante. Le gouvernement a lancé un certain nombre d'actions pour les centres-villes, qui semblent également très insuffisantes par rapport aux diagnostics qui ont été posés par les Sénateurs notamment, mais qui lance l'action cœur de ville qui en fait l'action cœur d'agglomération. La ville d'Évreux, donc le cœur de notre Agglomération a été sélectionnée. Il y a 222 villes qui ont été sélectionnées. Si j'ai bien compris, une réunion a eu lieu il n'y a pas longtemps avec tous les Maires des villes concernées, qui s'appelaient Réinventons le cœur de ville. Je voulais savoir, Monsieur le Maire, si vous aviez été invité, car tous les autres y étaient, si vous aviez pu récupérer des choses intéressantes pour notre Agglomération ou non, et, si vous n'y étiez pas, qui nous représentait ?

Ensuite, si j'ai bien compris, l'action cœur de ville qui a sélectionné notre territoire doit nous permettre de recevoir de l'argent. Vous allez dire « c'est quand même le contribuable », mais pour une fois je trouve pas mal que ce ne soit pas uniquement les contribuables de l'agglomération qui payent pour les erreurs politiques faites, et donc si les autres pouvaient nous aider un petit peu, ce serait bien. Je voulais donc savoir où on en était sur action cœur de ville, allons-nous récupérer des financements de l'État pour nous aider un petit peu ? Parce que là il y a plein de choses, c'est très bien, mais ce sont les habitants de l'Agglomération qui payent encore une fois. C'était sur les questions.

Je voulais aussi revenir sur un point qui me semble essentiel. Nous sommes systématiquement, lorsque nous parlons d'actions commerciales, sur les mesures qui impactent directement les commerces. Or, si nous voulons revitaliser nos centres-villes et nos centres-bourgs, il n'y a pas que cela. Il y a par exemple les services publics. Et c'est une cohérence globale que nous devons réussir à obtenir. Je vous donne un exemple, Châteauroux, c'est un Maire Les Républicains. Il a fait une chose formidable. Depuis deux ans il se bat pour qu'aucun service public ne parte du centre-ville. Il a fait installer près de la gare un multiplexe, donc il se bat vraiment pour son centre-ville et pas seulement pour les commerces, pour que tout soit bien au même endroit. Le résultat des courses, c'est que depuis un an, 24 commerces ont ouvert. Par exemple, il a empêché les services des impôts de partir en bordure de ville. Ce que nous n'avons, je prends l'exemple avec l'Agglomération, pas fait. C'est cela qu'il fallait faire. C'est une question de la cohérence de la politique qui est menée. Je vais finir là-dessus.

Je trouve bien, encore une fois, globalement il y a des choses intéressantes, vous avez utilisé tout à l'heure le terme de globalement positif, je vais le reprendre à mon compte. Mais la difficulté c'est que je sais comment fonctionne et je sais très bien comment le Président va finir, il va nous dire « on n'a jamais autant fait pour le commerce ». Mais sauf que nous ne les avons jamais autant avant tapés et détruits. Et quand on fait la chasse aux commerçants, si on s'arrête pour la battue pour les soigner deux minutes avant de les laisser

courir dans le bois pour leur courir après avec nos fusils, cela ne sert pas grand-chose. C'est une question de cohérence globale dans une politique. Aujourd'hui cette cohérence n'est pas là. Il y a beaucoup de mesures sympathiques, beaucoup de mesures positives, et je voterai d'une certaine manière enthousiaste sur ce plan, mais encore une fois il est en-deçà de la réalité, en deçà des nécessités et en deçà de la situation que nous vivons à Evreux et les centres bourgs. C'est dommage.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Comment dire en quelques phrases que l'on va voter pour tout en étant contre.

M. Michel DULONDEL

Merci, Michel DULONDEL, charmant village de l'Eure, tout le monde le sait. Je fais ma pub. Je reviens sur ce plan de dynamisation commerciale. Vous savez que dans les communes rurales, nous allons sortir un peu de la ville, on n'a pas trop de commerces. Quand on en a un tout petit peu, on a surtout du commerce ambulancier : pizzeria, le fromager, le poissonnier qui passent avec les camions. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour ces métiers-là ? Car là nous sommes sur du commerce sédentaire, sur des bâtiments en vue. Moi je suis sur les camions, les roulottes. Quelque chose est-il prévu pour ces métiers-là ?

M. Guy LEFRAND

C'est une très bonne question. Nous continuons.

[Intervention hors micro]

M. Guy LEFRAND

Oui c'est dans le PADD.

M. Alain NOGAREDE

Merci chers collègues. Effectivement je vais revenir au PADD. Dans le PADD, le plan d'aménagement et de développement durable, il y a un élément qui s'appelle la mobilité. Je crois qu'il faudra étudier, repenser notre mobilité au niveau de l'Agglomération, d'autant plus que maintenant l'Agglomération a grandi. Je vais faire le lien avec le commerce. Il va être très intéressant à mon avis d'essayer d'implanter des commerces, notamment dans les zones rurales, de faire revenir des commerces de proximité. Mais d'une façon générale, je pense qu'il faudra aussi se mettre du côté de l'acheteur potentiel, c'est-à-dire de tout mettre en œuvre pour faciliter la venue des acheteurs potentiels sur ces zones de commerce, que ce soit en centre-ville à Saint-André, en centre-ville à Evreux, et faciliter la mobilité et notamment les transports en commun. Je crois qu'il faudra y penser, et on ne peut pas le dissocier. On peut avoir de très beaux commerces en centre-ville, il faudra faciliter la venue des acheteurs.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci le monsieur le Président, bonsoir mes chers collègues. Je voulais tenter avec vous, Monsieur le Président, de lever une interrogation, mais pas sur le plan qui vient d'être présenté puisqu'il va effectivement dans le bon sens. Vous avez il y a quelques semaines présenté le projet d'attraction du Long Buisson 3. Vous avez indiqué et présenté un certain nombre de documents, une zone qui a vocation à avoir et une multi-activité sur le site, et sur le document que j'ai sous les yeux qui est sur le site d'Evreux Portes de Normandie, est indiqué l'implantation d'une zone commerciale de 28 000 m². Je vous ai bien entendu rappeler que vous vous étiez opposé, et nous nous étions opposés à la création d'une zone commerciale du côté de Gauville. Pour autant, je voudrais que vous puissiez nous confirmer si oui ou non ce document avec ces tableaux, avec cette étude d'opportunité, relèvent purement de la fiction ou si cela correspond à une réalité ou une intention, puisqu'elle vient se fracasser sur les déclarations que vous venez de faire.

M. Guy LEFRAND

Je déteste que l'on se fracasse sur moi.

M. Emmanuel CAMOIN

J'étais un petit peu comme Monsieur VEYRI au départ, et je vous l'avais dit, que le choix de la zone Carrefour me semblait dangereux pour le centre-ville. Il se trouve qu'il y a eu une conséquence qui est intéressante et les études économiques, les journaux économiques sont en train d'en parler. La multiplication des hypermarchés aux alentours des centres-villes, ce qu'il se passe à Evreux, Cora, Intermarché, Carrefour, crée une rentabilité de plus

en plus mauvaise pour les hypermarchés. Je pense qu'à terme, les sociétés comme Carrefour sont en train de faire cela, elles sont en train de voir qu'elles ont intérêt à recoloniser le centre-ville. C'est ce qu'il se passe sur les Carrefour Market. Je pense que la conséquence d'une erreur de base que vous avez faite en mettant ce Carrefour va peut-être à terme créer de nouvelles boutiques en centre-ville.

Un deuxième point. On parle de tous ces taux que vous mettez, 8 % par exemple sur la ville d'Évreux. Prenons à ce moment-là en positif. Mais si on prend le Vieil Évreux ou Guichainville, les taux vont être négatifs, parce que, eux, ils ont créé sur leurs communes énormément de commerces qui n'existaient pas auparavant. Ils ont généré aussi dans le cadre de ces deux communes énormément de revenus au niveau du bâti-foncier. Ces deux communes se sont améliorées mais au détriment de la ville d'Évreux. Donc il y a toute une étude générale à faire sur l'EPN où on peut éventuellement favoriser des villes et des petites villes, comme Monsieur DULONDEL le disait. Mais il ne faut pas non plus que cela soit au détriment du cœur de la ville principale et nous sommes aujourd'hui dans cette situation-là.

M. Guy LEFRAND

C'est bien pour cela que Carrefour a déjà ouvert un des premiers Carrefour bio de France en centre-ville d'Évreux ; un des premiers Carrefour bio dans les villes moyennes.

M. Jean-Pierre MOREL

J'entends beaucoup parler d'Évreux, Évreux, Évreux. Je rappelle que nous sommes dans un grand territoire. Encore une fois je suis entièrement favorable à ce plan. Ce grand territoire, je parle pour la commune de Bois-le-Roi, mon collègue de L'habit, Champigny et ainsi de suite, nous sommes plus proches d'un autre grand territoire qui actuellement est en train de s'implanter très fort qui s'appelle Anet et sa région, où ils sont en train de « caniballer » tout ce qui est en train de se faire. Ils rasant même une jardinerie qui était déjà de grande taille pour en faire une qui soit quasiment la taille équivalente à celle de Favennec. Nous nous retrouvons coincés entre deux grands aspirateurs. Et l'aspirateur Anet-Dreux devient presque plus important pour les communes de notre territoire, cela va jusqu'à Croth et Marcilly. Donc il faudrait que nous ayons en tête que nous avons besoin aussi de développer nos communes. Je ne sais pas ce que l'on appelle centre-bourg, est-ce que Bois-le-Roi est un centre-bourg ou est-ce qu'il faut avoir une taille encore plus grosse pour être un centre-bourg, mais nous avons intérêt à maintenir de l'activité, à redévelopper de l'activité. Je vois par exemple dans notre commune, nous avons investi un bâtiment pour y mettre un salon de coiffure, un cabinet de kiné, un cabinet d'infirmière, trois ou quatre activités, nous venons d'aménager une partie de l'ancien bureau de poste pour en faire un salon d'esthéticienne. Aujourd'hui notre point noir c'est qu'il y a un commerce qui était multi-services, qui était tabac-épicerie qui a fermé du fait que les propriétaires sont partis à la retraite. La grosse difficulté sur notre territoire, c'est que nous n'avons pas de grands bâtiments de disponible et que les commerces qui sont en place fonctionnent avec le logement qui va avec. Il est difficile de dissocier le fonds et le propriétaire du logement. Il est vraiment primordial que nous puissions voir comment notre Agglomération pourrait aider à porter l'achat de ces équipements en attendant que nous puissions les revendre. Moi j'ai malheureusement ce multi-commerce qui a fermé ; la dame dans le couple vient de décéder. Je tends le dos parce que cela risque d'être vendu, et si c'est vendu je ne me fais pas d'illusion, si ce n'est pas nous qui achetons, ce sera à nouveau une habitation. Donc on perd encore les moyens de s'implanter. Le commerce est primordial à Bois-le-Roi, il n'y en a pas à L'habit, à Mouettes, à Champigny-la-Futelaye, Saint-Laurent. Nous voyons bien que notre boulangerie draine énormément de monde. La boulangerie drainant le salon de coiffure, ils arrivent à deux salariés à temps complet, ce qui n'est pas mal pour un petit village. Cela veut dire qu'ils drainent une autre population. Il faudrait que nous regardions comment l'EPN pourrait nous aider à porter cela, un peu comme fait l'EPF. J'insiste parce que j'entends tous les grands discours Évreux, Évreux, Évreux, mais nous avons besoin de cela aussi parce que le développement de l'EPN Évreux dépend aussi de notre développement à nous. L'attractivité que nous avons au niveau du grand territoire passe aussi par le développement de notre territoire. Il serait important que nous pensions qu'il y a beaucoup de communes qui souffrent de ne plus avoir de commerces de proximité. On

parle d'environnement, d'empreinte carbone, etc. et maintenant on pourrait presque organiser des transports de car pour que les habitants puissent aller chercher le pain.

M. Guy LEFRAND

Ton témoignage est le meilleur exemple de la nécessité de mettre en place ce plan de dynamisation. Ce que tu demandes est justement dedans. Donc nous sommes parfaitement en phase.

M. Marc MORILLON

Merci Président, bonsoir chers collègues. J'ai parcouru sommairement le dossier et j'aurais besoin d'un complément : savoir si les bistrot-restaurants de nos villages rentrent dans ce plan.

M. Guy LEFRAND

Oui, la réponse est très simple. Question simple, réponse simple. S'ils font moins de 300 m².

M. Michel RANGER

Merci Monsieur le Président. Je voudrais apporter un amendement à ce document. On s'aperçoit que les centres-villes ont été vidés, souvent à cause de grands groupes comme Carrefour, Leclerc et d'autres, et qu'aujourd'hui après avoir tué une bonne partie des centres-villes, y compris dans des communes encore plus petites qu'Évreux, ils réinvestissent dans des locaux pour construire des Carrefour Market, des Carrefour Contact, des Leclerc voyages, des Carrefour bio, et je souhaiterais que dans ce plan de redynamisation nous puissions sortir les grands groupes, même pour des petites surfaces.

M. Guy LEFRAND

Donc on est contre les Carrefour Market, on est contre les Monoprix en centre-ville, on est contre tout ça. On peut mettre votre amendement en discussion, mais pour le coup cela va vraiment à contre-sens de ce que nous essayons de faire. Certains vont essayer de faire ce que la mandature précédente voulait, notamment d'interdire aux professions libérales de venir en centre-ville. Nous voyons le résultat aujourd'hui, c'est que ceux qui voudraient y revenir ne peuvent plus y revenir. Il faut faire attention aux fausses bonnes idées qui pourraient donner à croire qu'en interdisant à certains, les autres vont venir. Je crois que c'est au contraire en multipliant les possibilités pour les uns et les autres que nous y arriverons.

M. Michel RANGER

Alors continuons à aider Carrefour.

M. Guy LEFRAND

Continuons à développer ceux qui en ont besoin. Un mot de Monsieur MOREL peut-être pour répondre à cela.

M. Jean-Pierre MOREL

Tous les contacts que j'ai actuellement, si nous arrivions à acheter ce bâtiment, c'est pour y mettre un petit Cocci, je ne sais plus comment on les appelle.

M. Guy LEFRAND

Un Proxy.

M. Jean-Pierre MOREL

Un proxy, voilà, qui est une filiale Carrefour et qui sont seuls capables de pouvoir investir quelque chose d'attractif. Si c'est pour n'y mettre que deux petits bacs à légumes sans avoir l'environnement adéquat, on n'attire pas le chaland.

Je voulais demander une précision : les aides que Madame la Vice-Présidente a présentées, elles sont cumulables avec les aides que le Conseil départemental a mis en place ? J'ai fait voter la semaine dernière un abattement de 15% sur la taxe foncière pour que les commerçants puissent aussi en bénéficier. Tout cela sera bien cumulable ?

M. Guy LEFRAND

C'est cumulable.

M. Claude ROYUX

Un constat, dans toutes ces réflexions, tout ce qui a été dit, on a oublié le pouvoir d'achat des habitants de l'Agglomération. Il faut savoir que les grandes surfaces ont des prix beaucoup plus attractifs que les petits commerçants. Pourquoi les gens se ruent vers les

grandes surfaces ? C'est parce que c'est beaucoup moins cher. C'est le constat que nous avons pu faire à ce jour à mon avis.

Mme Stéphanie AUGER

Monsieur VEYRI, pour commencer par vous puisque vous avez commencé par prendre la parole. Pourquoi maintenant ? Parce que la loi NOTRe dit 1^{er} janvier 2019. Je trouve que 1^{er} janvier 2019, 3 avril 2019, nous ne sommes pas trop mauvais sur les délais, d'autant plus que la compétence était au 1^{er} janvier 2019, que nous avons voulu concerter les Maires qui étaient concernés donc cela prend un petit peu de temps, et que nous ne voulions aussi avoir l'étude dont nous vous avons déjà parlé, cela prend un petit peu de temps aussi. Je trouve que le 1^{er} janvier 2019, 3 avril 2019, le délai est plutôt cohérent quand vous dites que nous n'avons jamais rien fait. À partir du moment où nous n'avons pas la compétence, on peut difficilement faire.

Sur les chiffres, le cabinet, c'est le cabinet Lestoux et associés. Ce cabinet, on ne peut pas nous taxer de quoi que ce soit, puisque c'est le cabinet qui a mis en lumière l'idée d'action cœur de ville proposée au Président de la république. C'est un cabinet qui est reconnu au niveau national pour avoir travaillé sur les villes, les grandes villes et les villes moyennes. Je pense qu'ils ont toute l'expertise nécessaire pour avoir toutes compétences sur ce domaine. Pour les chiffres à proprement parler, c'est le cabinet Codata, qui est reconnu dans le milieu également ; c'est son cœur de métier. Je vous rassure, que ce soit Codata ou Procos, ils ont tous les mêmes chiffres, on est bien à 13 % pour les villes de taille moyenne. Vous nous dites que depuis nous, le centre-ville meurt, qu'il n'y a plus de commerçants. Je ne vais pas épiloguer, je donnerai juste un détail : Place du Grand Carrefour, il n'y avait plus de poissonnerie, nous sommes arrivés, il y a une poissonnerie. Je m'arrête là.

Vous me parlez de l'évasion commerciale. Oui l'évasion commerciale a baissé, mais je l'assume, elle a baissé parce qu'à un moment donné, notre population a eu l'offre commerciale qu'elle souhaitait. Notre population, la nôtre, nous ne sommes pas dans les chiffres, nous ne sommes pas dans des rapports du Sénat, partait sur Tourville-la-Rivière et sur Mantes-la-Jolie. Notre population.

M. Guy LEFRAND

Ils ne doivent pas le savoir au Sénat.

Mme Stéphanie AUGER

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à un moment donné, notre population est dans la consommation classique, elle a accès à la publicité, elle a envie de certaines choses et développe certaines demandes, et l'Agglomération dans son ensemble n'y répondait pas. Donc aujourd'hui vous avez une baisse de l'évasion commerciale qui a un impact forcément sur le centre-ville, parce que si vous gardez des gens sur le territoire, forcément, quoi qu'on en dise, ils peuvent aller consommer sur Carrefour, mais ils redescendent en ville, et c'est là tout notre travail d'attractivité de nos centres villes sur l'animation, sur l'urbanisme. Comme par hasard, il y a une baisse de la vacance commerciale. Je ne vais pas vous dire que tout est rose. Je ne vais pas vous dire que tout va bien. On voit bien comme dans les villes moyennes, un recentrage des commerces sur les rues qui sont très commerçantes, on a les extrémités des villes qui souffrent, mais ça c'est national. Mais on peut quand même, chiffres à l'appui, pouvoir se satisfaire même si ce n'est pas encore assez, que nous soyons en dessous des chiffres de la moyenne nationale. C'est un fait. Ce n'est pas moi qui l'invente, je n'ai pas pris ma casquette. Nous nous sommes adressés à des gens qui sont compétents, qui sont reconnus, et qui nous disent qu'aujourd'hui sur Évreux c'est 8 % et qu'au national c'est 13 %. Ça c'est la deuxième chose.

Vous parlez de la CCI, en plus nous travaillons très bien avec la CCI et toutes les fiches actions quasiment sont avec la Cci. Je ne vais pas détailler toute l'étude que vous avez, je parlerais juste d'un exemple avec la CCI : la boutique test. Exemple de partenariat avec la CCI, super challenge, la boutique test aujourd'hui, je ne sais pas si tout le monde est bien au fait, mais nous avons fait un partenariat avec eux qui était une modération du loyer pour accompagner un porteur de projet qui s'installe en ville. En l'occurrence sur ce projet, c'est la CCI qui a acquis les murs, et nous faisons une modération de loyer sur trois ans proportionnellement pour que l'activité se crée ; en général les porteurs de projets ont

toujours des problèmes de trésorerie au départ, donc cela monte au fur et à mesure. La porteuse de projet au bout de trois ans est partie pour raisons personnelles et la boutique test a été reprise pour la même activité par une autre commerçante qui se lance. Donc nous avons réussi le pari de mettre une activité qui n'était pas présente en ville d'Évreux et qui est pérenne.

Comme vous avez fait un compliment, je vais vous rejoindre sur un point. Je suis entièrement d'accord, le commerce n'est qu'une brique sur tout un édifice qui représente le centre-ville et les centres-bourgs. Comme vous me parlez d'Évreux, je vais répondre Évreux, mais je suis ravie que vous mettiez en lumière que le commerce ce n'est pas tout. Je vais vous rappeler, peut-être rapidement parce que je pense que vous le savez, tout ce qui a été fait pour le centre-ville d'Évreux. C'est déjà valoriser le patrimoine, la valorisation d'Iton, c'est la trame bleue, valoriser l'écrin vert, c'est la trame verte, c'est la mise en valeur du jardin botanique, c'est le réaménagement du jardin de l'évêché, l'ouverture du parc de l'îlot Saint-Louis. C'est aussi se réapproprier notre histoire, c'est le classement ville d'art et d'histoire, c'est la poursuite de la rénovation de la cathédrale, du pavillon fleuri ou du théâtre. C'est la rénovation de l'église Saint-Taurin et de sa place. Je continue. C'est aussi réanimer la ville.

M. Claude BEHAR

Avant vous, rien n'existait.

Mme Stéphanie AUGER

C'est ce qu'il m'a dit. C'est ce qu'il m'a expliqué en tous les cas. Je rebondis sur ce qu'explique Monsieur VEYRI. Vous m'expliquez que c'est un ensemble, je suis ravie parce que nous participons à l'ensemble. Nous avons mis des millions, et pas que sur le commerce. Nous avons réanimé la ville, nous avons conforté des lieux de centralité comme Saint-Louis, nous avons réanimé le quartier Tilly, nous avons mis en place de belles fêtes de Noël, les fêtes de la Libération, les fêtes normandes, nous assurons la sécurité, nous avons élargi les horaires de sécurité à destination des commerces, nous avons une brigade canine, nous avons la vidéo-protection. Je peux continuer si vous voulez. Nous accueillons les habitants, nous faisons une résidence étudiante à Saint-Louis, on répond aux besoins de C'est vert en cœur de ville, nous facilitons l'accession à la propriété par le Coopanet. Quand on explique que nous ne faisons rien, je rebondis sur les propos de Monsieur NOGAREDE : effectivement, la mobilité fait partie d'un plan d'ensemble. Pour conclure, Monsieur VEYRI et c'est normal que vous ne soyez pas complètement d'accord avec nous, vous me parlez de rapport, de stratégie, nous parlons commerces, nous parlons actions, concrétisation et communes rurales.

Monsieur DULONDEL, je vous confirme qu'a priori quand c'est alimentaire, je dois bien vérifier, mais a priori quand c'est commerce ambulante, c'est compris dans nos actions.

Monsieur NOGAREDE, j'ai répondu. Je pense comme vous que c'est un plan d'ensemble et ce n'est pas qu'une focalisation sur le commerce.

Monsieur MOREL, vous rentrez typiquement dans nos fiches actions, nous pouvons vous aider à acquérir les murs. Là-dessus il y a une fiche action qui est prévue, pas de souci. Et les aides bien sûr, dont la CFE, sont tout à fait cumulables avec celles du Département. Attention je précise bien que c'est aux commerçants de faire la demande. Elles sont cumulables, il y en a une qui est calculée sur la taxe foncière et l'autre qui est calculée sur la CFE.

Monsieur MORILLON, oui sur les bistrot-restaurants. Attention lorsque c'est exclusivement tabac, là ce n'est pas tout à fait la même législation qui s'applique. J'ai répondu sur les principales remarques.

Ludovic, je te réponds, je n'ai pas ces chiffres-là mais je t'avoue que je n'ai pas les chiffres donc je vais regarder, en tous les cas nous ne sommes pas sûrs du B2B mais plutôt sur du B2C.

M. Guy LEFRAND

Merci. On part pour une deuxième série.

M. Jean-Claude JAMES

Merci Monsieur le Président, cela va être très court. Je voudrais souligner que dans le cadre d'un centre-bourg rural, qui me concerne, l'étude en cours réserve un développement

problématique et squelettique. Dans des villages comme les nôtres, il y a obligatoirement des dents creuses qui sont là depuis vingt ans. Chacun vit comme il le souhaite, à la campagne avec des grands terrains, ou alors il faut les taxer. C'est autre chose cette affaire-là. Qui dit multiservice alimentaire ou commerce de proximité, qui est mon cas aussi, nécessite aussi un apport raisonnable aux populations. Pour cela il s'agirait de transformer des terres agricoles, et j'aimerais que ce soit un élément qui soit pris en compte.

M. Ollivier LEPINTEUR

Merci Monsieur le Président. Tout le monde parle de taux de vacance, je pense que nous n'avons pas encore assez de recul par rapport à l'implantation du nouveau Carrefour pour voir les dégâts que cela va pouvoir faire. Pour prendre l'exemple dans une ville comme Saint-Brieuc, en 2011, 8 % de taux de vacances, aujourd'hui 36 % de taux de vacances après l'implantation d'un centre commercial identique au vôtre en 2015.

Le taux de vacance c'est une chose, mais ce qui est important c'est le chiffre d'affaires réalisé par nos commerçants. Vous prenez Évreux. Évreux et sa périphérie, c'est plus de 125 commerces à vendre. Il y a des commerçants qui n'arrivent pas à vendre. Je vais prendre un exemple de deux commerçants sur Nétreville : un qui vendait son tabac pour 350 000 mais qui l'a vendu pour 240 000 parce qu'il arrive à 67 ans. Il y a aussi ce problème, nous avons un gros souci de turnover. Nos commerçants n'arrivent plus à revendre leurs commerces car le chiffre d'affaires est en train de se casser la figure. Je vais soutenir ce projet, il ne faut pas aller contre. Mais ce qu'il faut absolument développer dans la dynamisation du commerce, c'est ce qu'on appelle le e-commerce de proximité. Je vous donne quelques chiffres : 2015, 250 millions de colis en B2B. Ce n'est pas La Poste, il y a tout. 250 millions. 2019, 550 millions de colis. 2022, plus d'un milliard de colis. Amazon veut absolument distribuer le jour J, c'est-à-dire que vous commandez le matin, vous serez livré l'après-midi. Et pourquoi tous ces grands groupes, vous parliez de Carrefour, veulent absolument investir dans les centres-villes ? Parce que les Carrefour veulent devenir une succursale du groupe Amazon, c'est-à-dire que ce sont eux qui vont livrer les colis. Faisons aussi attention à l'entrée de tous ces Carrefour dans les centres-villes, parce que c'est finalement pour, en 2022, distribuer les colis d'Amazon. Il faut absolument travailler sur le e-commerce de proximité, c'est-à-dire aider nos commerçants à se développer via des hubs logistiques, des petits hubs logistiques comme l'action cœur de ville qu'ils vont faire à Dreux, pour que nos commerçants deviennent aussi des e-commerçants et qu'ils puissent délivrer le jour J les produits que nous aurons commandés. Il faut absolument travailler sur une plate-forme logistique pour ces commerces de centre-ville et les aider à monter des sites internet pour qu'ils puissent être aussi accessibles que les grands groupes que sont Amazon ou C-Discount.

M. Guy LEFRAND

Je constate que vous êtes d'accord avec ce que nous avons fait depuis trois ans et je constate que vous êtes d'accord sur le fait que le e-commerce c'est la difficulté pour le commerce réel. Pour une fois nous sommes d'accord.

M. Timour VEYRI

Je vais être très court.

M. Guy LEFRAND

Ça c'est difficile.

M. Timour VEYRI

Pour dire à Madame AUGER que le problème c'est une question de méthode de travail. Vous faites une liste de tout ce que vous avez fait en centre-ville d'Évreux. Très bien. Nous pouvons tous faire des listes de ce que nous faisons toute la journée. Mais la question c'est est-ce que cela fonctionne, l'efficacité. A un moment ou un autre c'est plutôt comme cela qu'il faut fonctionner. Vous opposez la stratégie, c'est-à-dire le fait de réfléchir avec l'action. Vous nous dites qu'il y a la stratégie d'un côté et le commerce de l'autre. En gros ce sont deux choses différentes. Très bien, je vais faire la même chose. Vous avez payé je ne sais pas combien un cabinet parisien.

M. Guy LEFRAND

Il est Breton.

M. Timour VEYRI

Très bien. Parfait. Nous aurions pu et nous pouvons le faire si vous voulez, prendre une après-midi ensemble Madame AUGER, et j'invite la presse à le faire avec nous. Nous prenons trois heures ensemble, nous faisons le tour du centre-ville avec un calepin.

M. Guy LEFRAND

Chez nous une après-midi c'est six heures de travail.

Timour VEYRI

Et nous regardons le taux de vacances. On peut le faire avec tous ceux qui le souhaitent. Ensuite sur la technique, ou plutôt l'état d'esprit. Je vois bien le truc, pardon de le dire, un peu débile, excusez-moi j'affine, qui consiste à opposer en permanence stratégie et le bon sens. Nous n'allons pas refaire le débat parce que nous avons des collègues ici qui n'étaient pas là au tout début car nous nous sommes agrandis en cours de route, mais moi ce que je constate, c'est que toutes les grandes décisions qui nous ont amenés dans le mur ont été prises sans prendre le temps de réfléchir, sans prendre le temps de discuter, sans prendre le temps de regarder un peu les faits, ce qui se faisait ailleurs, si ça marche ou pas. Je vais dire les choses très simplement. Sur la question par exemple de la stratégie commerciale, si nous avons pris le temps de discuter, nous n'aurions peut-être pas fait les choix que vous avez faits et aujourd'hui nous n'aurions peut-être pas la situation dans laquelle nous sommes. Donc constamment rabaisser la réflexion, le temps à prendre pour réfléchir, pour compter les choses je pense que c'est une erreur de fond qui amène notre Agglomération à commettre des erreurs graves. Heureusement que nous n'avons pas fonctionné comme cela sur le parc Viking.

Le deuxième point qui ne me va pas dans la manière dont nous fonctionnons parfois. Je vois bien les fonctionnements de pouvoir qui consistent à systématiquement dresser les villes de notre Agglomération les unes contre les autres. Franchement, est-ce comme cela que nous allons fonctionner ensemble pendant dix, quinze, vingt ans ? Qui pense ici que sur les questions d'animation des territoires, et notamment de commerce, c'est en dressant les petites communes et les centres-bourgs contre les villes principales que nous allons avancer ensemble ? Je n'y crois pas un instant. Ce qu'il se passe, c'est que lorsque les villes principales vont mal, les centres-bourgs vont mal. J'aimerais bien que nous arrêtions ce fonctionnement qui est absurde, qui nous amène tous collectivement dans le mur si nous continuons comme ça. Les intérêts d'Évreux ce sont les intérêts de l'Agglomération et vice versa.

M. Guy LEFRAND

Je suis heureux de vous l'entendre dire, ça change.

M. Timour VEYRI

Le troisième point. J'entends les sorties ou les propos hors micro ; toujours les petites blagues. Sur le constat, c'est important le constat : savoir si les difficultés que nous subissons aujourd'hui sont liées à tel ou tel phénomène. J'ai bien compris qu'il ne faut pas trop réfléchir. Mais si le problème c'est l'installation de grands centres commerciaux, dans ce cas-là, si nous sommes tous d'accord là-dessus, cela va influencer les choix futurs. Comme nous ne sommes pas d'accord là-dessus, vous n'avez rien fait, par exemple, Monsieur le Président, lorsque le village des marques de Douains s'est installé. Nous ne sommes pas en train de parler Tourville ou je ne sais quoi, nous parlons de Vernon, c'est juste à côté de chez nous. Soyons concret. Vous dites également on va continuer à endormir l'Agglomération, surtout on ne dit rien, surtout on leur ment. Je ne sais pas pour vous, mes collègues, mais j'en ai ras-le-boî qu'on me prenne pour un enfant. Merci Ludovic d'avoir pointé le sujet de Long Buisson 3, je n'osais pas le faire parce que j'attendais que nous arrivions au sujet ce soir. Vous attendiez combien de temps pour nous dire que dans le projet que j'ai sur ma boîte mail, si vous le voulez, je vous le renvoie à tous, il y a également exactement 29 324 m² qui sont destinés à du commerce, 20 % de la surface totale. Le jour où nous serons d'accord sur le constat, nous serons peut-être d'accord sur les mesures à prendre. Mais arrêtez de nous prendre pour des enfants et de nous cacher les informations importantes. Ce n'est pas un fonctionnement digne d'une agglomération moderne.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas toujours en insultant les autres qu'on réussit à faire progresser le travail.

M. Bruno GROIZELEAU

Questions à poser à Timour que je salue. Tu nous as annoncé 20 % en ville, tu as fait le tour. Je voudrais savoir, pour comparer, le taux de vacance au centre qu'il y avait fin 2013 début 2014, et que tu as dû connaître quand tu as fait ta campagne en 2014. J'aimerais comparer les deux fin 2013 et aujourd'hui. Je ne mets pas en cause les 20 %, je n'ai pas fait le tour de la ville et je peux difficilement me déplacer, mais j'aimerais bien savoir combien nous avions à fin 2013.

M. Guy LEFRAND

Monsieur GROIZELEAU, vous voyez bien comment fonctionne Monsieur VEYRI, il prend les 13 % d'un cabinet parce que ça l'arrange, mais par contre les 8 % du même cabinet qui concernent Évreux, il ne les prend pas car ça ne l'arrange pas. Il prend les 20 % que lui a calculé avec sa méthode particulière, c'est-à-dire que là on parle des choux et des carottes de manière totalement incomparable, mais l'important c'est que cela rentre dans la petite démonstration.

M. Patrick PATTYN

Je voudrais m'adresser à Monsieur VEYRI. Je m'aperçois qu'aujourd'hui tout ce qui est fait ne tient pas la route. Malheureusement depuis un certain temps, vous êtes toujours en train de critiquer ce qui est fait, mais depuis deux ans vous n'avez rien proposé. Si vous proposiez quelque chose, peut-être que nous pourrions étudier ensemble. Vous êtes totalement absent, sauf pour critiquer.

M. Guy LEFRAND

Ça fait du bien.

M. Emmanuel CAMOIN

Je voulais répondre à Bruno. On ne peut pas comparer ce qui a été fait. Par exemple, la place du grand carrefour avec la poissonnerie, c'est très bien mais on a juste déplacé les commerces, c'est-à-dire qu'on a recréé une zone de chalandise du haut de la place du grand carrefour et d'un autre côté nous avons d'autres rues d'Évreux qui deviennent complètement vides. La rue Joséphine par exemple, malgré le fait que nous avons des travaux qui ont été faits, qui sont bien, je le reconnais, si on fait le tour, plein de commerces sont fermés. La rue de la Harpe, c'est aussi un exemple, les commerces ferment. C'est-à-dire qu'on fait des transferts. Nous allons avoir un dossier qui est derrière, de SAMINOX avec les bâtiments SAMINOX. SAMINOX c'était occupé par la société STOL. SAMINOX est fermé, la société STOL s'est déplacée derrière Carrefour. On a fait des déplacements. C'est mieux, c'est plus joli, mais on ne fait pas des friches.

M. Guy LEFRAND

Monsieur VEYRI qui n'a pas eu le temps de s'exprimer encore.

M. Timour VEYRI

Il y a une question, je réponds. Sur la question des chiffres en 2013-2014, je vais te dire la vérité, à l'époque le chiffre qu'on entendait je crois que c'est à peu près 11-12. À vrai dire, je ne me serais jamais amusé à faire le tour, à prendre mon calepin, etc. si à un moment ou un autre, je ne voyais pas une telle distorsion entre ce qu'on nous disait à nous en tant qu'élus dans les différentes instances – on nous disait « ne vous inquiétez pas, on est dans la moyenne nationale » – et ce que tous les commerçants me disaient, et ce que je voyais quand je me promenais. À partir de ce moment-là, je pensais que quelque chose n'allait pas, il y a une dent creuse partout et on nous dit que tout va bien. C'est là que j'ai pris mon calepin et que je me suis amusé à faire le tour pendant trois-quatre heures. Là je note tout, tu regardes et tu vois qu'il y a 20 %. Il y a un problème parce que c'est le double de la moyenne nationale. Mais sinon effectivement, en 2014 je ne l'ai pas fait parce qu'on nous disait tous c'est la moyenne nationale, et ça correspondait à peu près à ce que je voyais.

Sur la question de la critique, je vais répondre là-dessus parce que c'est quand même important. Tu pourras demander à Laurent, mon cousin avec lequel tu travailles, quand j'étais petit j'étais pareil cela n'a pas changé. Critiquer c'est justement poser des questions. Je trouve qu'en tant qu'élus, c'est normal de poser des questions, c'est normal de réfléchir, c'est normal de discuter, c'est normal d'échanger. En l'occurrence, sur les questions commerciales, tu regrettais que je ne fasse pas une proposition ici, mais je ne suis pas

Maire d'une commune, donc je ne fais pas partie de la Conférence des Maires et je n'ai pas l'occasion de m'exprimer dans ces instances-là.

M. Guy LEFRAND

Ce qui fait qu'on avance plus vite.

M. Timour VEYRI

Ça c'est un premier point. Et le deuxième point, en l'occurrence, nous, nous avons des réflexions. Pour l'instant, elles sont au niveau d'Evreux. Par exemple, nous avons organisé une soirée entière de débats avec cent-vingt Ebroïciens qui sont venus en mai dernier. Nous avons fait venir des experts nationaux pour réfléchir sur les questions commerciales et c'était très intéressant. On montrait justement ce qu'il ne fallait pas faire, éviter de reproduire chez nous, notamment par exemple les extensions de commerce, des zones commerciales, et des pistes de propositions. Et il y a des pistes de propositions. Ce ne sont pas des pistes gauche/droite, ce sont des pistes qui sont reconnues par quasiment tous les spécialistes. C'est ça qui est stimulant. Il y a des propositions à faire, y compris pour notre territoire.

M. Jean-Pierre MOREL

J'ai entendu tout à l'heure il ne faut pas mettre de e-commerce dans les petites boutiques et ainsi de suite. Nous ne sommes pas du commerce de ville, nous sommes du commerce rural. Pour qu'un commerce rural vive, il faut qu'il soit un vrai multiservice. J'ai connu, il y a 20 ans quand internet commençait, il y avait des bornes internet dans les épiceries et autres. Mais aujourd'hui, on demande, quand il n'y a plus de bureau de poste, à faire un point poste ; ça peut être un point colis. Ça devient presque aussi une activité de conciergerie que l'on peut faire dans nos commerces ruraux. Si je demande à ne mettre qu'une épicerie, ça ne marchera pas. Par contre, si je remets le café, le tabac, l'épicerie et le service de proximité où je peux aller chercher mon colis à 19h30 le soir en rentrant du boulot, là j'ai une chance que mon projet aboutisse. Il faudrait que nous ayons des visions différentes entre une ville où il peut y avoir quarante commerces dans une rue, et où chacun peut être spécialisé, et dans nos milieux ruraux où il n'y aura qu'un commerce de ce type-là, et une boulangerie parce que c'est quand même atypique en termes de métier, bien que j'ai vu qu'à Coudres, vous aviez réussi à un moment donné à créer l'épicerie et la boulangerie côte à côte. Je pense que c'est ça. Nous sommes en train de vouloir opposer les uns les autres, alors que nous sommes complémentaires. C'est ça qu'il faut que nous arrivions à changer en état d'esprit.

M. Marc PERRIN

Je vais être très bref. Je n'oppose pas commerce de centre-ville, commerce de centre-bourg et commerce de périphérie et je vais voter pour ce plan de dynamisation commerciale ce soir. Je voudrais simplement dire que nous avons quand même travaillé depuis cinq ans à la fois pour améliorer très nettement l'entrée Est de l'Agglomération qui était en train de devenir une friche. Il y a eu de nouveaux commerces qui se sont implantés. Et pour être très bref, je note quand même qu'il y a de nouveaux commerces qui se sont implantés sur l'Agglomération, parfois en zone commerciale, mais des commerces qui n'existaient pas sur l'Agglomération et qui proposent une nouvelle offre qui fait venir des personnes, des personnes extérieures à notre territoire. Je suis tout à fait d'accord que les commerces dans les centres bourg et les petits villages, il faut qu'ils soient le plus diversifiés possible effectivement avec des points de distribution d'e-commerces et tout cela. Je suis très bref là-dessus.

Mme Stéphanie AUGER

Si il n'y a plus d'intervention, Monsieur VEYRI effectivement j'ai regardé les propositions que vous avez sorties suite à votre réunion avec les Ebroïciens. Une des mesures phares était la fameuse instauration d'une zone franche en centre-ville, qui est une mesure fiscale. Je suis ravie de répondre aujourd'hui à la même chose, puisque la mesure que nous proposons est une mesure fiscale et équivaut à ce que vous proposiez. Nous sommes d'accord et je suis ravie que nous soyons sur la même longueur d'onde.

Une fois cela dit, je voudrais dire que c'est un travail que nous avons mené avec vous, les Maires qui étaient concernés, nous avons beaucoup brainstormé, nous avons beaucoup réfléchi avec les services, les commerçants et les élus concernés. Je pense qu'on ne peut pas dire le contraire. Nous avons fait un super plan, il n'est peut-être pas parfait, il sera

temps de faire un bilan. J'ai confiance dans l'opposition pour faire le bilan quand il faudra le faire. En attendant ce sont de belles propositions qui sont autant à destination des commerçants pour les aider dans des temps assez difficiles, quelles que soient les raisons, quelles que soient les raisons politiques inexpliquées, nous avons des communes rurales qui ont de vraies difficultés, Il y a une vraie prise de conscience des collectivités sur ces questions-là. Je suis ravie de porter ce projet-là, ce plan-là. Je vous remercie de l'accueillir avec autant de sympathie. J'espère qu'il aura le maximum d'approbation de votre part. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Merci pour ce débat passionnant qui nous a entraîné pendant de longs moments, et je remercie surtout ceux de nos collègues Maires qui, au-delà des assises et des colloques, proposent des choses très pragmatiques, très réalistes, parce que c'est quand on vit sur le terrain qu'on peut faire remonter les difficultés. Et je remercie Madame AUGER et ses services d'avoir proposé justement de limiter et d'éviter ces oppositions que certains regrettent, mais qu'ils formulent en permanence entre la ville centre et les communes qui sont non pas périphériques mais le cœur de notre Agglomération puisqu'elles sont largement majoritaires. Je forme le vœu que justement ensemble nous puissions continuer à avoir cet esprit communautaire qui heureusement anime la grande majorité d'entre nous. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE (moins 3 abstentions)** du Plan de dynamisation commerciale, **VALIDE** le règlement des aides attribuées dans le cadre de ce plan, **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs des règlements intérieurs susvisés et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) et tout autre avenant ou document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de dynamisation commerciale. Le programme d'actions proposé a permis de dégager 3 axes stratégiques pour l'action relevant de l'intervention de l'EPCI :

- Axe 1 : Organiser un maillage commercial de proximité
- Axe 2 : Renforcer la vitalité des centralités commerçantes
- Axe 3 : Accompagner et dynamiser les commerces existants

Chacun des axes stratégiques identifiés se décline en objectifs opérationnels. Ils sont déclinés en actions. Des mesures phares du Plan de dynamisation commerciale irriguent les 3 axes :

I. Organiser un maillage commercial de proximité

Evreux Portes de Normandie fait le choix de mise en place d'aides au maintien et à l'accès à l'offre commerciale s'adressant prioritairement aux communes plus rurales de l'agglomération :

- L'étude commerce multiservices est le premier niveau d'aide permettant de vérifier la faisabilité économique et financière d'une création de commerce en milieu rural ; mise en œuvre par la CCI Portes de Normandie avec le soutien financier d'EPN, cette première phase d'étude est primordiale pour valider un projet avant décision d'investissement. Pour autant, le processus de soutien de la commune doit aller encore plus loin, en permettant également la mobilisation des dispositifs financiers existants et la recherche de porteurs de projets. Ce « package d'étude » complet fait l'objet d'une mesure de soutien d'EPN qui mobilise dans ce cadre des moyens financiers à hauteur de 50% du coût total facturé.

Cette aide concernera les communes de moins de 3 000 habitants, pour des projets de création de commerce répondant obligatoirement aux besoins de première nécessité (commerce multiservice, alimentaire...).

- Une démarche renforcée de connaissance de l'offre commerciale afin de mieux anticiper ses mutations. EPN a expérimenté un outil de Gestion Prévisionnelle du Bâti Commercial qui permet de géolocaliser les commerces du territoire et d'extraire toute donnée utile à une remise sur le marché (recensements par communes, identification des caractéristiques du local, départ prévisionnel à la retraite...). « Center City Desk »,

initié dans le cadre du partenariat avec la CCI PN, va donc être déployé plus largement à l'échelle d'EPN, et dans un premier temps auprès des communes de plus de 3 000 habitants.

Une des applications possibles peut aussi être de privilégier l'acquisition anticipée et amiable de murs commerciaux afin d'éviter des procédures de type préemption commerciale. Une enveloppe de 250 000 € est anticipée au budget 2019 pour ces acquisitions de murs.

- Un soutien à l'investissement des communes pour favoriser le maintien, la création ou reprise de commerces et leur développement est aussi proposé. Il vise également les communes de moins de 3 000 habitants qui souhaiteraient intervenir pour acquérir des murs commerciaux, ou des murs à transformer en local commercial ; les travaux d'aménagement et/ou de modernisation d'un local commercial seront aussi concernés par la mesure d'EPN. L'EPCI participera ainsi à hauteur de 20% maximum de l'enveloppe éligible dans le cadre de subventions planchers de 10 000 € HT et jusqu'à un plafond de 75 000€ HT.
- Une aide à l'investissement des porteurs de projets, dans les communes de moins de 3 000 habitants, portant sur les mises aux normes ou la modernisation du point de vente vient compléter le dispositif.

II. Renforcer la vitalité des centralités commerçantes

Le soutien à la diversité des commerces dans les centralités est un objectif permanent car il permet de différencier et donner une plus-value à l'offre proposée. Ce soutien s'appuie sur des mesures croisées :

- Dans un contexte 2018 éprouvant pour les commerces, et notamment ceux de centre villes et centre-bourgs, EPN décide d'apporter son soutien appuyé du commerce de proximité par la mise en place d'une mesure de subvention, calculée pour atteindre 50% du montant de CFE N-1.

Cette subvention concernera TOUS les commerçants de proximité du territoire, hors ensemble commercial, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Le montant de chiffre d'affaires annuel (inférieur à 1 million d'€ HT).
- Avec une surface du point de vente accessible au public n'excédant pas 300 m².
- En référence à la liste d'activité (codes NAF) annexée à la présente.

Cette aide peut impacter environ 600 commerces de proximité dans tout le territoire EPN, pour un montant budgété à 300 000 € en 2019.

- Une aide à l'implantation pour contribuer à dynamiser les centres villes et les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en veillant à renforcer la diversité des activités commerciales nécessaire. Elle se traduit par une mesure de soutien au futur locataire portant sur un pourcentage du montant du bail des 12 premiers mois, avec limitation à un plafond mensuel de 500 € (50% sur les 12 premiers mois). C'est aussi une action de résorption de la vacance des locaux commerciaux, considérant la bonification de 6 mois supplémentaires de l'aide pour la reprise d'un local inexploité depuis au moins 24 mois.
- L'accueil d'un commerce en Boutique Test permet à de futurs commerçants de tester une idée, un concept en minimisant les risques avant de se lancer durablement. L'action se réalisera en fonction d'opportunité confirmée d'acquisition ou d'aménagement d'un local, avec le partenaire CCI Portes de Normandie, très impliqué dans l'action.
- Le lancement d'activité en Boutique Ephémère pourra concerner un nouveau concept, une nouvelle marque, une nouvelle collection, une activité saisonnière, voire une exposition à caractère culturel, selon l'opportunité et l'accord du propriétaire du local choisi. L'action d'EPN porte sur la recherche d'emplacements opportuns, la négociation avec le propriétaire de mise en œuvre de travaux d'agencement de boutique les plus communs. L'objectif est de permettre l'impulsion, pour une durée provisoire, des activités qui seront validées en lien avec les partenaires consulaires.
- EPN a déjà prorogé la convention FISAC pour Evreux, en l'attente de la réponse à l'appel à projet dans le cadre de la nouvelle formule FISAC de l'Etat.

III. Accompagner et dynamiser les commerces existants

Cet accompagnement s'appuie sur 5 actions :

- *Accompagnement des commerçants, des unions de commerçants, par le Comptoir des Commerçants (équipe dédiée du Comptoir des Loisirs), à l'échelle du territoire communautaire*
- *Offre d'ateliers numériques, dispensés par les partenaires consulaires, pour les commerçants de toute l'agglomération*
- *Valorisation systématique des commerces via des outils de communication tels le magazine et le site de EPN, mais aussi le magazine du Comptoir des Loisirs*
- *Mise en œuvre d'une étude sur les circuits courts, visant à mettre en place des actions incitant les restaurateurs et magasins alimentaires, existants ou nouveaux arrivants, à favoriser l'approvisionnement localement auprès des producteurs installés sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.*
- *Soutien à la transmission des commerces par l'appui auprès du réseau consulaire afin de pérenniser les activités commerciales existantes*

Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) – Appel à projets – Candidature d'EPN

M. Guy LEFRAND

Restons sur le même sujet. Madame AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Dans la même lignée, une des actions est notamment le FISAC. Actuellement, nous ne savons pas très bien par rapport à la loi car a priori ce n'est pas prévu dans la loi de finances, mais on nous propose quand même de candidater. Nous ne savons pas trop encore dans quelle forme et nous préférons anticiper pour que la candidature soit posée. Nous vous proposons de poser la candidature d'EPN au FISAC. Cela concernera toutes les communes. Aujourd'hui nous avons le FISAC pour Évreux, mais nous ne l'avons pas pour EPN. La loi de finances nous dit que ce n'est pas prévu, mais on nous propose quand même de candidater.

M. Guy LEFRAND

Nous préférons être prêts pour le cas où éventuellement nos législateurs, dans leur grande sagesse, décideraient de nous accompagner au sein de l'Agglomération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention cette fois-ci. Merci pour eux.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la réponse à l'appel à projet FISAC et son plan de financement prévisionnel et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce à travers la candidature d'Evreux Portes de Normandie à l'appel à projet afférant.

Ancien site Saminox – Convention Fonds friche avec EPF Normandie – Cession du site à EPN

Mme Stéphanie AUGER

Nous en avons parlé rapidement. Convention Fonds friches pour le site Saminox. Vous le voyez, c'est une verrue qui se situe sur la commune de Normanville. C'est un site à commercialiser. Nous avons beaucoup de porteurs de projets mais les coûts de démolition et de dépollution sont tels qu'ils freinent beaucoup les investisseurs. Comme l'EPFN propose dans le cadre des conventions Fonds friches de démolir et dépolluer à moindre frais, nous vous proposons de participer et de bénéficier de ce dispositif, et il restera à charge seulement 25 % à EPN pour pouvoir proposer à la vente.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous profitons du Fonds friches pour dégager des friches en mauvais état et éviter là aussi des surconsommations foncières. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE** la mobilisation du Fonds Friches pour la remise en état du site Saminox, parcelles C 334, 335, 336 et 371 à Normanville (site destiné ensuite à la commercialisation), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de Fonds Friches pour la remise en état du site Saminox, parcelles C 334, 335, 336 et 371 à Normanville, selon les modalités de répartition du dispositif mettant 25% du coût des travaux HT à la charge d'EPN et éventuels avenants à intervenir, **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sur la commune de Normanville, au prix d'un euro ne donnant pas lieu à paiement (les frais notariés seront supportés par l'EPFN) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette cession.

Parc d'activités du Long Buisson 1 – Création d'une station gaz naturel pour véhicule – Cession à ENGIE

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la cession d'un terrain à ENGIE pour la création de la station de gaz naturel pour véhicules. C'est une parcelle. Ils demandent 2 500 m² au prix de 25 € du mètre carré qui était délibéré en Conseil communautaire, pas de difficultés particulières.

M. Guy LEFRAND

Et nous sommes en complément avec le programme d'implantation de la station hydrogène. Nous développons toutes ces activités sur le territoire. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à ENGIE ou toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (station Gaz Naturel Véhicule) une partie de la parcelle ZD 111 sur la commune du Vieil Evreux, d'une surface d'environ 2 500 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA, soit un montant de 62 500 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Parc d'Activités du Long Buisson 2 – Cession par EPN d'un terrain à la SAS MOCA

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une cession de terrain aussi avec SAS MOCA, ce sont « les jeunes pousses ». C'est une micro crèche qui souhaite s'installer dans la zone économique et qui a la particularité, nous ne l'avons pas sur le territoire, d'être bilingue et éco-responsable. Donc ils ont besoin d'une surface de 1 800 m² à un prix de 25 € du mètre carré, prix délibéré.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SAS MOCA ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (réalisation d'une micro-crèche), une partie des parcelles XA 96 et 116 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 800 m² au prix hors taxe de 25 €/m², soit un montant de 45 000 € HT, augmenté de la TVA, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'Activités du Long Buisson 3 – Guichainville – Acquisition de terrain à la Commune de Guichainville

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur l'acquisition du terrain pour le Long Buisson 3. C'est une délibération que nous avons déjà évoquée. C'est la même surface mais il y avait un oubli, il fallait rajouter des indemnités pour la résiliation du bail à 22 500 €. C'est une condition qui est appliquée à toutes les cessions mais il le manquait dans la délibération. Donc nous repassons la délibération.

M. Timour VEYRI

Juste une explication de vote. Tant que je n'aurai pas, comme mes collègues, une réponse sur la question des 29 000 m² de commerce au Buisson 3, je m'abstiendrai.

M. Guy LEFRAND

Pas de soucis sur l'abstention. Cela a déjà été répondu en partie. Et l'autre partie c'est qu'il y avait un projet éventuellement de construction d'un commerce bricolage, une grande surface de bricolage, qui aujourd'hui n'est plus à l'ordre du jour et qui a été transformée en je ne sais quoi. Il est hors de question de créer aujourd'hui une zone commerciale, vous le savez bien. Ce n'est pas en répétant mille fois la même question et en n'écoutant jamais la réponse que cela changera quoi que ce soit. Il n'y a pas de vraie zone commerciale contrairement à ce que vous souhaitiez faire sur Gauville, nous ne créerons pas de zone commerciale à cet endroit.

M. Alain NOGAREDE

Je vais profiter de cette délibération pour vous parler du Long Buisson 3, un sujet qui me tient à cœur et que je pense beaucoup de gens autour de la table ici partagent. Nous allons faire sur cette zone le centre aquatique et donc j'en profite pour placer le centre aquatique sur cette délibération et l'évoquer. Nous avons vu que la piscine de la Base 105 n'est plus utilisée, je parlerai des scolaires. J'aimerais que nous puissions avoir un bassin adapté pour que tous les enfants des écoles d'EPN puissent apprendre à nager avant de quitter l'école primaire. Je voudrais que dans ce projet de centre aquatique, nous ayons un bassin, modifier éventuellement le projet s'il le fallait, pour que nous ayons un bassin pour donner cette satisfaction à l'ensemble des enfants de notre territoire. Je pense que là-dessus, il y n'aura peut-être pas l'unanimité mais je pense qu'il y aura beaucoup de gens qui seront favorables à cette demande. Excusez-moi, j'ai profité de cette délibération.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur ce projet, même s'il n'est pas totalement définitif et abouti en tant que tel, une des pistes de réflexion que nous avons retenues bien entendu c'est de pouvoir transformer ce bassin et de pouvoir le rendre modulable pour qu'il puisse accueillir des scolaires, et cela, des deux côtés du bassin. En coupant le bassin en deux, nous pouvons faire nager des enfants de chaque côté, donc nous doublons la capacité d'accueil. Le but est bien de recevoir des scolaires.

M. Guy LEFRAND

Le sujet majeur sur l'apprentissage de la natation n'est tant pas le nombre de crédits disponibles mais les transports qui coûtent très cher et ne sont pas toujours disponibles. C'est le sujet majeur pour l'Agglomération aujourd'hui pour accompagner nos enfants. Je vais donc mettre au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)**, dans le cadre de l'aménagement du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la commune de Guichainville, des parcelles sises sur la commune, section AD numéros 5, 6 et 19 d'une contenance totale de 38 650m² au prix de 386 500€ (les frais de notaire seront à la charge d'EPN), **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation des baux ruraux dont est titulaire Monsieur Michel DESHAYES, sur les terrains précités, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation des baux ruraux au profit de Monsieur Michel DESHAYES, soit la somme de 22 500 € (lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

Partenariat EPN-pôle de compétitivité Cosmetic Valley

Mme Stéphanie AUGER

Du classique, partenariat avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. C'est notre partenariat annuel, 15 000 €. Nous vous avons mis cette année le bilan des actions 2018 pour que vous ayez un aperçu de ce qui est fait. Je fais juste une petite parenthèse puisqu'à lieu à Paris jusqu'à demain le salon In Cosmetics, et je suis allée faire un tour. J'étais assez fière puisque nous étions la seule agglomération présente en tant que collectivité. Il y avait la région Centre Loire. Nous étions la seule agglomération à avoir un stand dans le corner Cosmetic Valley. Nous avons trois entreprises de notre territoire qui étaient là et en une demi-journée ils avaient déjà capitalisé beaucoup et fait beaucoup de rencontres commerciales. Donc nous étions bien présents et bien dynamiques sur un énorme salon qui a lieu une fois tous les dix ans à Paris. EPN était présent sur l'ensemble.

M. Guy LEFRAND

Cela vaut presque un colloque au Sénat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley (pôle de compétitivité parfumerie/cosmétique), pour l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

Réseau de transports urbains – Propositions d'évolution de certaines lignes

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Monsieur DOUARD c'est donc Monsieur HUBERT qui va nous présenter les sujets Mobilités.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir mes chers collègues. La délibération n° 9 porte sur l'évolution de certaines lignes du Transurbain. Je vais rapidement exposer le PowerPoint qui va défiler. Une première ligne à Parville qui sera pérennisée avec un surcoût de 6 900 € hors-taxes pour l'Agglomération, avec un arrêt prévu, four à pain, dans la commune. Le nom de l'arrêt est four à pain. Cet arrêt est pérennisé à hauteur de quatre passages quotidiens sur cette ligne 1.

Angerville, une petite modification de la ligne 6 pour boucler la commune d'Angerville et donc améliorer la desserte autour des nouvelles constructions d'une centaine de maisons. Il était normal que nous puissions prévoir un arrêt de bus à cet endroit.

Ensuite, vous avez un certain nombre de changements de nom, je ne sais pas si cela défile. Merci. Angerville, je viens d'en parler. Ensuite, dans la délibération, il y a l'arrêt Oursel que vous voyez, il y a une petite photo, arrêt qui est en train d'être créé et qui fusionnera deux arrêts, place de la vierge et un autre arrêt Oursel, pour être devant la poste. Un arrêt Roland-Garros qui, lui, est créé pour permettre à des entreprises comme Schneider, etc. et au Secours populaire d'avoir un arrêt à proximité. Et enfin un arrêt Industrie lié notamment à la clientèle du nouveau magasin Lidl de Gravigny qui souhaitait un arrêt à proximité, donc il va être réaménagé et s'appeler l'arrêt Industrie.

Egalement des propositions de suppression d'arrêts cette fois-ci. L'arrêt pommiers faisait doublon avec celui des peupliers, à Netreville. Il est proposé de supprimer cet arrêt pommiers. Ensuite à Arnières-sur-Iton, un arrêt Félix Doucerain qui est supprimé puisqu'il y a, assez proches, deux arrêts, Iton ou Arnières le Bas, qui peuvent remplacer cet arrêt qui n'est pas tout à fait utile.

J'ai omis, parce que cela ne figurait pas dans le PowerPoint, de vous dire que la délibération comporte un certain nombre de changements de noms d'arrêts. Je veux bien que vous me dispensiez de la lecture de ces changements de nom. Ce sont des propositions qui visent

toujours à améliorer, avec Transurbain, la desserte des lignes autour d'Évreux et des communes environnantes.

M. Guy LEFRAND

Donc nous pouvons passer au vote ? Tout est terminé ? Non. Trois questions.

M. François GANTIER

Je profite, comme mon collègue Alain NOGAREDE, de cette délibération pour faire un commentaire.

M. Guy LEFRAND

Que des profiteurs ce soir.

M. François GANTIER

Sur l'arrêt Industrie, bien sûr je suis tout à fait d'accord, mais je voudrais profiter de cette délibération pour vous informer, je pense que vous êtes au courant mais enfin c'est pour nos collègues, que sur la départementale 155 qui va de Gravigny à Caër/Normanville et après, des travaux vont être faits avant l'été sur l'aménagement de pistes cyclables sur le côté la route. Sur cette route-là, il y a un autre arrêt en particulier, celui qui se trouve au carrefour de la rue Brossolette et de l'avenue qui doit être aussi aménagé. Je ne vais pas rentrer dans le détail car ce serait trop long. J'ai eu un échange avec le service Mobilités de l'Agglomération. Enfin justement, je n'ai pas eu d'échanges avec ce service Mobilités parce que nous voudrions que ces travaux d'aménagement des quais bus soient faits en même temps que les travaux locaux de manière à ne pas perturber la circulation, déjà qu'elle est encombrée en ce moment à cause des travaux sur la voie rapide. Je voudrais que ces travaux soient faits en même temps. Je suis désolé de le dire comme ça, je ne le dis pas méchamment, mais je le dis, nous avons beaucoup de difficultés à contacter le service Mobilités pour avoir une réunion de travail pour coordonner l'ensemble des travaux. Je m'en remets à vous.

M. Guy LEFRAND

C'est le service Mobilités ou c'est le service des travaux ?

M. François GANTIER

Le service Mobilités.

M. Guy LEFRAND

Monsieur LASCABETTE, où est-il ? Voilà il est là. Il va venir vous voir, comme cela vous allez pouvoir convenir d'un rendez-vous dans les cinq minutes. Enfin, vous allez convenir dans les cinq minutes d'un rendez-vous qui aura lieu demain ou après-demain. Voilà Monsieur GANTIER, nous essayons de répondre à votre attente. Merci.

M. Michel DULONDEL

C'est toujours le charmant village. Je vais profiter aussi. Juste pour dire qu'il y a l'avis favorable de la commission attractivité.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'aime les interventions brèves et efficaces. Nous pouvons donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'évolution des lignes de transports urbains, d'expérimenter l'évolution de l'itinéraire de la ligne T6 et la création d'un arrêt et son aménagement, **DECIDE** la pérennisation de la desserte de Parville et l'aménagement de l'arrêt existant, **DECIDE** le changement de nom des points d'arrêt suivants :

- POLITZER – rue de la Forêt – Ligne T7
 - Nouveau nom proposé : FORET
- POLITZER – rue Jean Moulin - Lignes T6 et T8
 - Nouveau nom proposé : CALVAIRE
- POLITZER – rue G. Politzer – lignes T6 et T8
 - Nom reste inchangé : POLITZER
- JOLIOT CURIE – rue Joliot Curie – ligne T1
 - Nom reste inchangé : JOLIOT CURIE
- JOLIOT CURIE – route de St André – ligne T3
 - Nouveau nom proposé : SAINT ANDRE
- CARNOT – rue du Bois des Communes – ligne T2

- Nom reste inchangé : CARNOT
- CARNOT – rue Carnot – lignes T2 et T7
 - Nouveau nom proposé : KLEBER
- ZONE COMMERCIALE (proche des enseignes Boulanger, Cultura)
 - Nouveau nom proposé : ZONE COMMERCIALE SUD
- ZONE COMMERCIALE (proche des enseignes Gosport, Burger King)
 - Nouveau nom proposé : ZONE COMMERCIALE NORD,

DECIDE les créations et aménagements des arrêts Oursel, Roland Garros et Industrie, **DECIDE** la suppression des arrêts Pommiers et Félix Doucerain et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces évolutions

Transport scolaire – Règlement

M. Xavier HUBERT

Le dossier 10 vous propose d'adopter le règlement intérieur du transport scolaire. Nous n'en disposons pas à EPN, de sorte qu'il nous est apparu indispensable d'élaborer et aujourd'hui d'adopter, si vous en êtes d'accord, ce règlement. Il prévoit le statut des ayants droits aux transports scolaires, les conditions d'accès au transport scolaire, les modalités d'inscription, le paiement, les tarifs, les droits et les obligations des usagers, des accompagnateurs, des transporteurs, des partenaires associés et enfin, évidemment, c'est la nécessité d'imposer des règles de discipline et de sécurité et éventuellement des consignes et des sanctions applicables en cas d'indiscipline.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie. Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN qui harmonise les règles des transports organisés par la Région avec celles des transports organisés par EPN

Transport scolaire – Convention de mise à disposition de locaux EPN/Saint Germain sur Avre – Avenant 1

M. Xavier HUBERT

Une convention avec la communauté d'Agglomération voisine, SNA, pour convenir des modalités par lesquelles nous transportons...

M. Guy LEFRAND

Non, c'est Saint-Germain. Tu vas encore plus vite que moi.

M. Xavier HUBERT

Oui c'est Saint-Germain pardon. Saint-Germain nous dépanne bien sur le sud de l'Eure pour le transport des élèves et met à notre disposition un local et des courriers, des frais fournitures qu'EPN se propose de défrayer à hauteur de 1 000 €, et donc propose de rembourser la commune sur ce montant.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE**, dans le cadre de la gestion du transport scolaire par la commune pour le compte d'EPN, les termes de l'avenant à passer avec Saint Germain sur Avre afin qu'EPN rembourse à la commune les frais supplémentaires liés à l'affranchissement des courriers et divers frais de fournitures de bureau et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention

Transport scolaire – Convention EPN/Seine Normandie Agglomération (SNA)

M. Xavier HUBERT

Je le disais, SNA EPN, des communes qui sont sur un territoire mais qui envoient leurs enfants à l'école sur un autre territoire. Cela va dans les deux sens. SNA vers EPN, et EPN vers SNA. Il est proposé d'harmoniser les pratiques et de dire que le coût enfant pour les modalités de transport scolaire est de 270 € par an, de sorte que nous appliquons ce tarif, et nous pourrions éventuellement compenser en fonction des enfants. Mais les mêmes règles s'appliqueront entre nos deux collectivités.

M. Jean-Claude JAMES

Je voulais souligner au passage que dans ma commune et celles qui sont autour de chez moi, Sacquenville, nous n'avons pas reçu de facturation année 2018-2019.

M. Guy LEFRAND

Nous avons été alertés. Nous sommes en train de traiter le problème. Effectivement, il y a eu un dysfonctionnement. Nous sommes tout à fait d'accord. Si vous n'en aviez pas parlé, peut-être qu'on aurait oublié de vous les envoyer. Le sujet est en train d'être traité effectivement. Merci. Donc nous l'avons voté.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec Seine Normandie Agglomération pour le transport scolaire des élèves d'EPN et de SNA sur leurs territoires respectifs et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention. Le coût facturé réciproquement est de 270 €/élève.

Plan Vélo – Phase 1

M. Guy LEFRAND

Nous allons passer, après le plan de dynamisation commerciale, à un autre plan très important. Nous vous proposons le déploiement d'un grand plan vélo, la première phase en tout cas sur l'agglomération d'Évreux.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait, Monsieur le Président, un plan vélo qui part d'un constat : la part du vélo dans les déplacements en France est assez faible, 2,7 % des déplacements, alors que dans l'Union Européenne on atteint 7 %. Nous avons donc dû retard. EPN vous propose cette première partie du plan vélo, cette phase 1 qui a pour idée, à Évreux d'abord, mais d'autres phases interviendront ensuite pour étendre ce plan vélo, de créer des itinéraires cyclables. Quatre itinéraires sont créés qui forment en tout, un grand réseau de 30 kms qui sera sécurisé, réservé aux vélos. Les pistes feront l'objet d'aménagements et pourront permettre à tous ceux qui utilisent le vélo de circuler. Pour accompagner ces pistes, nous vous proposons également un service de location expérimentale de trente vélos à assistance électrique. Je crois que deux sont exposés dans l'accueil d'EPN, plus un vélo adapté aux personnes en situation de handicap. En plus de ce service sera proposé un développement des outils numériques qui permettront via des mobiles Transurbain, Smart Évreux, de réserver, pré-réserver, louer, payer en ligne, etc., des conduites d'atelier de réflexion avec tous les profils d'utilisateurs sur les usages qu'ils envisagent du vélo. Et enfin, encourager la pratique du vélo, développer cette pratique et ce sont des actions de sensibilisation qui seront faites dans le cadre de ce plan vélo.

Je ne vais peut-être pas détailler les quatre lignes, vous les voyez, elles sont en centre-ville mais également en quartiers périphériques, Saint-Michel, Netreville, Clos au Duc, la Madeleine, Cités Unies, Navarre également. Cette proposition est une première phase de ce plan vélo.

Pour parler un peu chiffres, j'ai dit qu'il y avait un service de location. L'abonnement classique sera de 35 € euros mensuels, dégressif pour certaines personnes, vous avez le détail. Une caution de 700 € sollicitée pour les personnes qui loueront le vélo. Si nous essayons de phaser dans le temps, dès la fin mai 2019, si ce plan est adopté, nous commencerons l'achat des vélos, à l'été, le jalonnement et le marquage, les travaux voirie à l'automne pour que nous puissions assez rapidement mettre en œuvre ce plan qui s'élève

à 870 000 €. Il y a eu un débat en commission, donc je le précise sans ambiguïté, cela comporte l'ensemble des investissements et naturellement principalement des voies qui nécessitent des travaux. Vous le voyez également, c'est intéressant de le noter, un peu plus de la moitié de subventions : l'État avec une dotation pour l'investissement local, l'ADEME, la Région Normandie, qui représentent des subventions à hauteur de 454 000 € pour un total de 870 000 €. Voilà Monsieur de Président rapidement brossée cette première phase du plan vélo.

M. Michel RANGER

Merci Monsieur le Président. Je me réjouis qu'un plan vélo puisse avoir lieu sur l'ensemble du territoire. Mais quand on regarde bien votre dossier, tel qu'il nous avait été présenté en commission, il y a deux problèmes selon moi. Il y a 31 kms de voies sécurisées pour le vélo. Vous en avez parlé tout à l'heure, il ne faut pas opposer les petites communes contre les grandes communes, mais on commence par 31 kms sur Évreux. On aurait peut-être pu aller un peu sur Saint-Sébastien, pour que les enfants du collège de Navarre puissent monter à Saint-Sébastien dans des conditions de sécurité intéressantes. On aurait pu peut-être aller sur Gravigny aussi faire quelques kilomètres pour que les enfants puissent circuler. Je parle des enfants mais aussi les familles, et pas uniquement parce qu'en commission il nous a aussi été présenté, comme la panacée, le vélo à assistance électrique. Nous voyons que pour la location, c'est assez onéreux. Je ne vois pas d'inconvénients à ce qu'on loue des vélos, mais je ne pense pas qu'il faille présenter ce plan électrique comme la panacée. Très peu de familles peuvent se permettre d'acheter un vélo à assistance électrique. Donc moi je souhaiterais que nous regardions un petit peu s'il n'est pas trop tard pour transformer les 31 kms.

M. Guy LEFRAND

Ce ne sont pas des pistes avec une ligne électrique au-dessus. Ce sont des pistes cyclables, c'est ouvert à tous les vélos.

M. Michel RANGER

Un certain nombre de collègues étaient présents à la commission.

M. Guy LEFRAND

Je ne comprends pas la question.

M. Michel RANGER

Vous ne comprenez pas. Quand ça ne vous arrange pas, vous ne comprenez pas.

M. Guy LEFRAND

Vous m'attaquez, mais j'essaie de comprendre la question pour pouvoir y répondre.

M. Michel RANGER

Ce que je dis, c'est que je ne souhaite pas que nous présentions ce plan pour des vélos électriques. C'est un plan pour l'ensemble des familles.

M. Guy LEFRAND

C'est écrit : plan vélo.

M. Michel RANGER

D'accord, mais on a passé toute la commission à nous parler du plan vélo électrique. Ma première question c'était pourquoi simplement Évreux pour démarrer le projet ? Une première piste aurait peut-être pu être étendue vers Saint-Sébastien, Gravigny ou d'autres communes plutôt que quatre circuits sur Évreux uniquement. Là c'était clair ?

M. Guy LEFRAND

Là c'était très clair. Vous voyez Monsieur RANGER, nous pouvons de temps en temps se comprendre. Il est écrit plan vélo. Donc je suis désolé s'il y a eu une incompréhension entre vélo et vélo électrique. Cela fait des années que tout le monde parle de vélo à Évreux et que très peu de gens en font, parce qu'Évreux c'est une vallée avec des collines. Il nous a donc semblé intéressant, pour essayer de répondre à votre question, en tout cas la première partie, c'est pourquoi on vous propose des réponses avec des vélos électriques à la location. Mais vous y avez vous-même répondu : parce que c'est trop cher à l'achat. Nous proposons un vélo électrique à un euro par jour. Je veux bien que ce soit trop cher et que tout est toujours trop cher, il faut que tout soit toujours gratuit, enfin à condition que ce soit les autres qui payent, mais l'idée justement c'était de mettre en place des vélos électriques parce qu'il y a beaucoup de gens pour lesquels faire du vélo à Évreux, c'est compliqué, et

que tout le monde ne fait pas seulement centre-ville-Navarre, Navarre-centre-ville. Il y a aussi d'autres quartiers et pour sortir justement de l'agglomération, beaucoup de personnes, moi le premier pour la rue Duguay Drouin, ont besoin pour d'avoir une assistance électrique. L'idée c'est de mettre des vélos à disposition justement pour que ce ne soit pas cher. Ensuite, l'idée c'est de mettre en place des vélos électriques parce que des vélos tout seuls, nous savons bien qu'à Evreux nous auront du mal. Nous aurions pu le faire, mais après nous aurions dit « On a essayé, ça ne marche pas, tant pis au revoir, on arrête tout ». L'idée au contraire c'est que justement cela fonctionne. Donc oui pour des vélos électriques. Oui à la location, pas chère. Un euro par jour, je veux bien que ce soit monstrueux, mais c'est le coût de trois paquets de cigarettes par mois.

Pourquoi avons-nous fait 33 kms de bandes et pistes cyclables ? Parce qu'il faut bien commencer quelque part et qu'aujourd'hui, il existe des pistes cyclables. Nous étions tout à l'heure en bureau communautaire, nous parlions de la piste cyclable du côté de Croth, Marcilly, etc., sur lesquelles nous travaillons aussi. Il y a d'autres pistes. Mais il faut créer un cœur et à partir de là, nous allons diffuser. Nous diffuserons largement. D'ailleurs il manque sur ce plan ce qui est prévu dès cette année, qui est d'essayer de faire une liaison douce vers Fauville et Huest, justement pour favoriser l'arrivée avec la base aérienne de nombreux militaires qui peuvent en avoir besoin.

C'est plus de 850-870 000 € cette année. La moitié est prise en charge par l'Agglomération. Je l'ai dit, et ce n'est pas souvent que je le dis, nous avons été aidés, et très bien aidés, par l'État dans le cadre de la DSIL. L'État nous a annoncé un plan vélo. Il a été annoncé mais il n'est toujours pas voté aujourd'hui. Donc nous ne bénéficions pas de subventions de l'État dans le cadre du plan vélo sur lequel paraît-il il y aura des milliards d'euros. L'objectif cette année c'est de commencer ; 35 kms, 870 000 €, je veux bien que nous ne fassions rien, et que nous fassions semblant, mais c'est quand même important. Ce ne sera, je l'espère, que la première pierre d'une longue continuité. En ayant lancé dès cette année le plan vélo, en étant par rapport à cela plutôt précurseurs, de ne pas attendre que les crédits du plan vélo soient ouverts, nous espérons bien avoir montré notre volonté d'action et de pouvoir s'inscrire largement et de demander des financements importants de l'État dans les années à venir pour se développer sur un maillage important au sein de l'Agglomération.

Je rappelle enfin parce qu'il m'a été rapporté qu'il y avait eu ce débat en Commission en disant « oui mais ces 33 kms vont être réservés aux vélos électriques ». Évidemment pas. Ce sont des pistes cyclables, c'est fait pour tous les vélos. Les vélos électriques comme les vélos mécaniques – je ne sais pas si c'est comme cela que l'on dit, en tout cas c'est la force mécanique. Évidemment ils sont invités à travailler là-dessus. On critique le plan de dynamisation commerciale en disant « on aurait fait autre chose ». On critique ce plan vélo en disant « ce n'est pas assez, ce n'est pas au bon endroit, ce n'est pas les bons vélos ». Moi je veux bien. Mais honnêtement, nous sommes sur une agglomération qui avance, qui travaille, qui fait des propositions, et nous le verrons tout à l'heure, sans augmenter les impôts voire même en les baissant, sans s'endetter, en ayant davantage d'investissements que nous n'en avons jamais eus. Je veux bien qu'on critique pour critiquer. Mais honnêtement cela fait des années que tout le monde rêve d'un plan vélo, cela fait des années que tout le monde rêve de développer le vélo à Evreux, personne ne l'a jamais fait. Et maintenant nous le faisons et on nous on nous dit « ce n'est pas assez vite, ce n'est pas assez loin, ce n'est pas assez fort ». J'ai bien compris, nous sommes en campagne pour certains, mais au-delà de cela, soyons un peu sérieux. Ce plan c'est le début d'une réponse à une attente importante de beaucoup de nos concitoyens. Évidemment qu'il est imparfait. Mais c'est tout de même un effort important, c'est une volonté politique affirmée, j'espère, par l'ensemble de cet hémicycle, pas seulement par une partie de l'hémicycle parce que là aussi, encore une fois, nous nous sommes donnés les moyens d'investir, nous nous sommes donnés les moyens de lancer ces réalisations. Évidemment après nous en ferons beaucoup plus et je ne doute pas que le plus important ce soit la voie cycliste entre Saint-Sébastien et Evreux, mais je pense que toutes les communes aujourd'hui ont vocation à être aidées. Dans le Sud de l'Eure, il y a un travail important qui est mené sur les pistes cyclables et il faudra évidemment que nous le développons. Ou alors, j'allais dire, c'est dommage. Là où nous pourrions obtenir un consensus. Je ne vous demande pas un accord

politique, je vous demande juste si vous êtes d'accord pour que nous développons le vélo qui correspond à une attente de nos concitoyens, parce que nous nous sommes donnés les moyens de pouvoir le faire. En faire un sujet politique, pourquoi pas, en faire un sujet polémique si vous voulez, mais franchement je pense que notre hémicycle vaut mieux que cela.

M. Claude BEHAR

Merci Monsieur le Président...

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, c'était Monsieur NORBLIN qui m'avait demandé d'abord et je me suis trompé. Mais ce n'est pas grave, chacune et chacun pourra s'exprimer.

M. Claude BEHAR

Je salue cette très bonne initiative, vous savez combien je suis friand de ce genre de déplacements. Je voudrais juste faire un petit rappel. C'est sûr qu'il faut commencer. Ceci dit je voudrais dire que ce sont les petites histoires qui font l'Histoire, donc si nous en arrivons là aujourd'hui, c'est parce que bien avant il y a des élus qui ont commencé à avoir une réflexion dans ce domaine. Il ne faut pas croire que les choses existent sui generis, que c'est magique. Il faut quand même le dire, parce que le vélo, nous en avons parlé depuis 4-5 ans, les projets mettent longtemps à se mettre en place. Je ne vais pas rentrer dans ce détail. Je voudrais simplement faire un petit rappel. À Aviron nous avons fait une sente partagée piétons et vélo qui permettrait aux Avironnais de se rendre en toute sécurité au centre commercial Intermarché, voire après le collège. Il reste 157,25 mètres à la charge d'Évreux. Monsieur le Président, le Président « voirie » s'est rendu sur place, j'attends une réponse.

Je rejoins aussi l'idée de Michel RANGER. Bien sûr, il faut commencer quelque part, en plus Evreux ce n'est pas tellement facile puisque c'est dans une cuvette, à part ceux qui habitent entre Arnières et Gravigny. Il aurait été bon, je trouve, de voir au niveau des plateaux, je pense aux plateaux Nord Sacquenville, Aviron, dont le collège de ralliement est Jean Rostand, et d'avoir une étude. Peut-être que cela viendra rapidement par la suite. Que les collégiens, voire les familles, puissent se déplacer en toute sécurité. Je peux vous dire que sur Aviron, nous avons la possibilité de pratiquer le vélo, même sur les trottoirs – c'est sûr, ce ne sont pas des pistes cyclables il suffit de mettre une signalétique – et on peut se déplacer en toute sécurité, tant à pied qu'à vélo. J'aimerais bien que les 157,25 m qui restent à la charge d'Évreux soient pris en compte en charge au plus vite.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je suis heureux de voir que la résolution de notre début de Conseil de ne pas opposer Évreux et les autres communes est largement tenue.

M. Raphaël NORBLIN

Je vous remercie. Je voudrais simplement préciser, pour avoir assisté à la commission qui a traité ce sujet-là, qu'elle était franchement houleuse. Les invités devraient s'en souvenir. Effectivement si en commission, on pouvait se poser la question de ce plan vélo, de la façon dont il était tourné quant à la mise en place de voies spécifiques aux vélos par rapport aux vélos électriques, autant aujourd'hui la tournure n'apporte pas de confusion. Il s'agit bien de points différents qui sont tous complémentaires les uns des autres et qui ne sont pas là les uns pour servir les autres.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Je voulais parler uniquement sur la question de la location. Je sais que nous avons des subventions donc légalement il faut être prudent, mais ne pourrait-on pas imaginer une forme de location-vente. C'est-à-dire qu'au bout d'un certain temps, le locataire deviendrait propriétaire de son vélo, ce qui nous permettrait à nous d'avoir une rentrée financière et de pouvoir réinvestir dans des vélos et continuer ce processus, sans pénaliser évidemment les finances de celui qui va louer le vélo ni les finances d'EPN ; trouver le juste compromis, la juste solution.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je crois que Madame LESEIGNEUR veut proposer une réponse sur cette question-là, c'est ça ?

Mme Diane LESEIGNEUR

Bien que ce ne soit pas complètement stabilisé au niveau de la réponse, nous sommes en train de réfléchir à cette solution-là, effectivement. Et cela, aussi parce que nous ne faisons pas les choses bêtement. Nous regardons beaucoup ce qui se passe ailleurs, les expériences dans d'autres villes, pour ne pas reproduire des erreurs ou bien prendre les bons exemples quand il y en a. Donc nous réfléchissons à cette option pour une raison aussi assez simple, qui est qu'au bout d'un moment les vélos, avec l'usage, vont s'abîmer, donc il faudra obligatoirement que nous les changions. Nous y réfléchissons, ce n'est pas encore complètement établi, nous reviendrons vers vous. Quand je dis « nous », c'est parce nous travaillons aussi sur le dossier avec Transurbain. Je ne suis pas à la Mobilités, mais nous le faisons en cohérence par rapport au réseau Transurbain. C'est pour cela que je me permets de dire « nous ».

M. Michel RANGER

Oui, Monsieur le Président, ni polémique ni politique, mais question. Encore qu'on puisse se poser la question : quatre pistes cyclables un an avant les élections municipales à Évreux, je ne sais pas qui fait de la politique.

M. Guy LEFRAND

Donc vous allez voter contre, vous ne voulez pas qu'on en fasse ?

M. Michel RANGER

J'ai oublié un petit détail tout à l'heure, puisque vous avez parlé de montées. Mais regardez autour. Vous allez régulièrement à Rouen, il y a des bus où l'on peut accrocher les vélos. Je ne l'ai pas trouvé dans ce plan vélo et je regrette qu'on ne puisse pas accrocher les vélos sur les bus. Mais vous aurez quatre pistes pour les prochaines élections municipales.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes désespérant.

Mme Marie-Martine COURSIN

Juste une petite remarque : nous n'avons pas toutes les pages paires du règlement. Je ne sais pas s'il est recto-verso. Ou alors y n'en a pas ?

M. Guy LEFRAND

Monsieur HUBERT confirme qu'il en manque un bout. Nous vous le retransmettrons. Merci beaucoup.

M. Michel DULONDEL

Toujours charmant village. Je ne suis pas en campagne électorale, quoi que oui, je vais commencer. Si vous pouviez, après avoir fait les 157 mètres de Claude venir chez moi pour préparer mon élection. Je suis sérieux, il faut bien partir d'un point, en l'occurrence le centre, comme les impôts, et on tourne autour. Là, on part d'Évreux, on va aller à Aviron, puis après Mesnil-Fuguet, peut-être pour aller jusqu'à Sacquenville ; donc pensez à me mettre 1000 mètres de bande cyclable. Merci.

M. Guy LEFRAND

Pour redevenir sérieux un instant. Au-delà des tentatives de polémique de certains, pourquoi c'est 31 ou 33 kms, je ne sais plus ? Parce que comme le disait Monsieur BEHAR, oui il y a des choses qui ont été faites avant. Il y a des petits bouts partout. Et cette première organisation cette année, c'est de coordonner l'ensemble de tous ces petits bouts qui ont été faits et qui n'ont jamais été raccrochés les uns aux autres. Donc oui évidemment, l'objectif à terme, année après année – mais si on met 800 000 € par an, nous allons vite progresser – c'est de regrouper tous ces petits bouts. Oui cela été fait avant, mais avant, chacun faisait son petit bout dans son coin et du coup on ne pouvait pas faire de vélo d'ensemble. L'objectif de ces bouts qui ont été travaillés avec les utilisateurs, avec le Conseil citoyen, avec des utilisateurs de vélo, c'est justement de les raccrocher. Il y a des tas de pistes et de bandes cyclables qui existent aujourd'hui sur notre territoire, et que les gens ne connaissent pas. Donc l'objectif c'est de les créer. Avec Arnaud MABIRE, nous allons mettre en place une application qui va permettre de connaître le plan etc., et même un suivi en direct sur son vélo. Si on regarde le téléphone en même temps qu'on fait du vélo, ce ne sera pas rigolo pour les urgences ceci dit. Mais il y a une vraie logique effectivement pour répondre à Monsieur DULONDEL et à Monsieur BEHAR. L'objectif c'est de récupérer justement ces petits bouts qui traînent.

M. Jean-Claude JAMES

Moi je n'ai pas un petit bout, j'ai un gros bout.

M. Guy LEFRAND

Je suis heureux pour vous Monsieur le Maire. Je vous félicite.

M. Jean-Claude JAMES

Ceci étant dit, vous avez une piste cyclable prévue entre Sacquenville et Aviron, en parallèle de la VC4 qui n'est toujours pas là. Cette piste a été supprimée il y a 7-8 ans. La majorité a trouvé cela inutile. Je suis heureux que cette année à nouveau on revienne en arrière.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est plus la même majorité.

M. MOREL

M. Jean-Pierre MOREL

J'ai tendance à vouloir vite détourner ce projet parce que la location est-elle faite uniquement pour le secteur Évreux ?

M. Guy LEFRAND

Non, pour tous les habitants de l'Agglomération.

M. Jean-Pierre MOREL

Je m'apprêtais à dire que nous avons aussi du social. Nous avons des gens qui aujourd'hui vont se déplacer en vélo pour aller travailler à Ivry, à la Couture ou à Saint-André. Il faudrait leur mettre aussi à disposition. Je vois qu'il y a beaucoup de soutien avec Transurbain, mais nous, nous ne sommes pas Transurbain, nous n'aurons pas d'aide là-dessus. Ce serait bien de pouvoir réfléchir aussi à ça, car c'est une façon de réintégrer les habitants dans l'emploi.

M. Guy LEFRAND

Vous parlez d'or Monsieur MOREL. Nous sommes ici à l'Agglomération. Ce n'est pas la Ville d'Évreux qui le développe, donc c'est évidemment ouvert à tous les habitants. Nous commençons par trente vélos, vous l'avez vu, pour 50 000 € parce que nous passons par l'UGAP et que nous les avons à 50 % de réduction et que c'est nouveau parce qu'il n'y a que depuis le 1^{er} janvier 2019 que l'UGAP fait des vélos électriques, sinon cela nous aurait coûté le double. Cela aussi c'est important. Je le dis et cela sera écrit dans le procès-verbal : si ces trente vélos sont loués dans les quinze jours et dans le mois qui vient, nous en rachèterons trente de plus. Nous n'avons pas d'états d'âme. L'objectif c'est que cela fonctionne. Contrairement à ce que pensent certains, l'objectif n'est pas de faire de la politique électoraliste, c'est de rendre service aux habitants. La location va être mise en place au mois de juin je crois. Si d'ici cet été cela fonctionne très bien, à la rentrée je vous proposerai une nouvelle délibération pour en racheter trente de plus et développer sur l'ensemble de l'Agglomération. Chacune et chacun étant désormais bien éclairé sur les pistes cyclables si j'ose dire, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie

Monsieur RANGER s'abstient, il ne veut pas de commerces de proximité, il ne veut pas de vélo.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 2 abstentions)**, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du PLAN VELO, l'itinéraire cyclable des lignes 1, 2, 3 et 4 et **DECIDE** d'aménager ces lignes pour favoriser l'usage des modes doux de déplacement ; **APPROUVE** le règlement du service de location de longue durée des vélos à assistance électrique et les tarifs ci-dessous :

Vélos Assistance Electrique « VELOO »	Mensuel	Annuel
Abonnement classique	35,00 €	360,00 €
Détenteur d'un Abonnement annuel Transurbain	30,00 €	300,00 €
Etudiant et demandeur d'emploi	25,00 €	240,00 €
Entreprises domiciliées dans le périmètre de l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie (EPN)	Non concernées	420,00 €

Entreprises d'EPN signataires de la charte Entreprises et Quartiers	Non concernées	360,00 €
Assurance utilisateur facultative	8,50 €	102,00 €
Casque mis à disposition	Gratuit	Gratuit
Livraison / prise en charge des vélos « VELOO » pour le compte des entreprises (maintenance / contrôle trimestrielles et besoins ponctuels).	20€ HT par déplacement incluant la prise en charge puis la livraison en retour	

Caution de 700€,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet plan vélo ci-après :

FINANCEURS	SUBVENTION PREVISIONNELLE
DSIL 2019	261 000,00 €
ADEME	183 000,00 €
Région Normandie	10 000,00 €
S/Total subventions	454 000,00 €
Fonds propres	416 000,00 €
TOTAL OPERATION HT	870 000,00 €

SOLLICITE toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier

PLUiHD – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

M. Xavier HUBERT

Je vous propose la délibération n° 14. C'est un débat de plus sur le PADD, le plan d'aménagement et de développement durable de notre plan local d'urbanisme intercommunal valant également plan de mobilité et plan local de l'habitat. Vous connaissez tous ce document qui vous a été transmis, que vous avez débattu dans vos Conseils municipaux respectifs. Nous avons d'ailleurs eu un retour important puisque plus du tiers des communes a consigné un certain nombre de remarques souvent positives allant dans le sens des orientations que ce PADD peut porter.

Présentation du PADD

Contexte

Peut-être un petit mot de contexte. Vous vous souvenez que nous avons pris la compétence en 2015 pour que l'Agglomération élabore ce document. C'était une nécessité juridique puisqu'un grand nombre de PLU/POS devait être revu, notamment adapté aux lois Grenelle de l'environnement. Accessoirement et c'est important de le souligner, c'était un avantage financier puisque cela épargnait aux communes le fait d'engager des dépenses importantes pour l'élaboration de ce document. Et puis nous avons pensé qu'il était opportun d'y ajouter le volet déplacement et le volet habitat pour faire un grand document PLUiHD.

Ce document est également, je le rappelle, construit avec le SCOT, le schéma de cohérence territoriale. Nous élaborons les deux documents en même temps, le SCOT étant sur un périmètre un peu plus élargi puisqu'on y ajoute la communauté de communes du pays de Conches.

Méthode

Sur la méthode, vous avez un petit document et vous me direz ce que vous en pensez. Il nous a semblé important que les communes soient écoutées, que leurs attentes soient prises en compte. Nous avons favorisé les débats, vous le verrez. Nous avons réuni dans un grand nombre d'ateliers les élus sur chacun des thèmes concernés pour déterminer

ensemble ce qui nous paraît être des objectifs communs, ou en tout cas partageables par la partie de territoire que nous habitons.

Cela a été un travail lourd, et d'ailleurs je l'ai fait systématiquement et je le refais ce soir, je remercie les élus qui se sont vraiment engagés, impliqués et ont nourri les débats. Six ateliers dans une phase de diagnostic, avec des ateliers d'une journée. Huit ateliers dans la face PADD, douze réunions territoriales, nous avons été dans toutes les parties du territoire pour discuter, aller à la rencontre des élus. A chaque atelier, des élus présents ; un certain nombre d'entre vous étaient au dernier. Nous étions plus de 60 élus, 70 en tout, et plus de la moitié des communes étaient représentées puisqu'au maximum, 52 communes présentes, c'est le signe que ce document vous intéresse.

Calendrier

Peut-être un mot pour situer le calendrier. Nous avons commencé il y a plusieurs mois, aujourd'hui nous faisons le débat sur le PADD. Nous aurons ensuite des réunions territoriales. Je crois d'ailleurs qu'elles sont pratiquement toutes faites. Vous avez pu commencer dans vos territoires, carte à l'appui, à envisager le zonage de vos communes ; les quatre grandes zones : agricole, naturelle, urbanisée ou à urbaniser. Ces réunions, le retour que j'en ai en tout cas, se déroulent dans de bonnes conditions avec une compréhension entre les services de l'Agglomération et vous, élus.

Au cours des mois d'avril et mai, nous allons stabiliser ce zonage et il faudra ensuite écrire le règlement de chaque zone. C'est un vrai travail, puisque si le PADD est un document d'orientation générale, il faut ensuite décliner en orientations spécifiques notre PLUi. L'idée est d'arrêter ce projet en conseil communautaire au mois de juin 2019. De l'arrêt du PLUi, nous aurons la consultation des PPA, personnes publiques associées, et l'enquête publique autour de laquelle les citoyens, les habitants d'EPN pourront faire part de leurs remarques. Pour l'instant nous tenons absolument les délais. Nous espérons approuver définitivement notre PLUiHD en décembre 2019.

Axes et orientations

Un mot du contenu de ce PADD : quatre axes principaux qui sont déclinés en un certain nombre d'orientations. Je vous propose d'aller relativement vite, c'est un document qui fait 35 pages. Je ne vais pas décliner toutes les orientations.

Axe 1 : environnement

Le premier axe c'est l'axe environnement. C'est l'axe qui nous est apparu à tous devoir être placé en priorité avec la caractéristique d'un territoire majoritairement rural : deux grands plateaux, trois vallées qui bordent notre territoire et des paysages variés, diversifiés. Il faut les préserver, s'occuper de leur qualité, de leur biodiversité avec une protection particulière à la fois sur ces paysages naturels mais également sur le patrimoine bâti qui doit être préservé ; le bâti ancien notamment des communes rurales.

Axe 2 : habitat

Un deuxième axe, axe habitat, avec une première approche sur des chiffres que vous connaissez maintenant par cœur, mais je les rappelle. Nous avons ensemble défini un scénario d'accroissement de la population d'EPN. C'est un accroissement modéré puisque nous avons retenu un scénario un peu intermédiaire de 0,38 % d'augmentation de la population par an, ce signifie pour notre territoire 590 logements nouveaux par an. Cela ne veut pas nécessairement dire 590 constructions, mais 590 logements nouveaux par an. Dernier chiffre important, sur ces 590 logements par an, les 400 premiers ne servent, si l'on peut dire, qu'à maintenir un point zéro de la population. Cela n'est que les 190 supplémentaires qui permettront d'atteindre l'objectif de l'évolution démographique à 0,38 %.

Mobilisation de l'existant

Par rapport à ces objectifs, nous avons un certain nombre d'orientations. Une première orientation forte, c'est de mobiliser l'existant. Avant de penser à construire, à faire des zones pavillonnaires, il faut mobiliser l'existant, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait une résorption des parcelles qui ne sont pas construites, mal appelées les « dents creuses ». Éventuellement penser à des divisions parcellaires, puisque la population globalement souhaite des parcelles plus petites qu'elles n'ont été initialement construites. Il faut aussi se préoccuper du bâti existant et le remobiliser, parfois même du bâti qui n'était pas à vocation

d'habitat mais qui pourrait le devenir. Et évidemment, particulièrement à Évreux et Gravigny, il s'agit de se préoccuper des logements existants, des logements locatifs pour lesquels il faut améliorer les fonctionnalités et les usages attendus.

Un deuxième point important, c'est de se préoccuper de la vacance, parce que sur notre territoire elle est importante. Que ce soit dans le locatif privé ou le locatif social, il y a un taux de vacance qui est un peu supérieur à ce que nous pourrions faire. Valoriser la remise sur le marché de logements vacants constitue à l'évidence une priorité importante.

Parcours résidentiel

Autre orientation : penser au parcours résidentiel des uns et des autres. C'est un terme qui fait autorité, il signifie simplement que nous n'avons pas besoin du même logement au début de notre vie qu'à la fin. Ce parcours fait que les uns et les autres seront amenés peut-être à changer de logement. Nous remarquons actuellement qu'il faut, premièrement, donner envie aux jeunes actifs de s'installer sur le territoire et deuxièmement, proposer une offre de petits logements de qualité qui n'existent pas en nombre suffisant sur le territoire d'EPN.

Mixité sociale et générationnelle

Je poursuis peut-être plus rapidement pour vous dire que, toujours dans l'habitat, nous souhaitons aussi améliorer la mixité sociale et générationnelle. C'est une des orientations fortes, que ce soit dans le parc locatif social ou dans le parc privé. Et nous n'oublions pas de répondre à des besoins spécifiques de certains publics :

- les jeunes, j'en ai parlé à l'instant ;
- les seniors également qui ont besoin souvent de logements plus petits et ces petits logements font défaut
- et les personnes de situation de handicap qui sont également présentes dans les préoccupations de ce PADD.

Innovation

Je vous propose peut-être un dernier point sur l'habitat : les projets innovants. Il faut que nous puissions nous projeter. Premièrement, vous savez qu'une réglementation thermique nouvelle, la RT 2020, devient applicable, nous invite à avoir des logements de plus en plus performants. C'est un axe sur lequel nous pouvons être attentifs dans la construction.

Deuxièmement, il faut aussi être attentif à la qualité architecturale de ce que nous construisons et pourquoi pas d'être véritablement innovant, respectueux de nos racines normandes, mais également construire du contemporain en s'inspirant l'un de l'autre. Je crois que là, nous pouvons tout à fait donner à notre territoire une qualité architecturale qui fait parfois défaut lorsque nous voyons le catalogue des constructions des promoteurs de maisons individuelles sur le territoire.

Axe 3 : mobilité

Troisième axe important, c'est l'accès mobilité, nous en avons déjà parlé.

Autorité

Le premier axe, il faut qu'EPN s'affirme comme une véritable autorité organisatrice de la mobilité. Ce n'est pas le cas actuellement, pas partout dans le territoire. Il y a un partenariat avec la Région que la loi désigne comme autorité organisatrice. Mais nous pouvons aussi, nous, à EPN, reprendre la main sur un certain nombre de thèmes, notamment le transport scolaire, nous en avons parlé tout à l'heure mais pas seulement le transport scolaire, le transport en commun également, et poursuivre une politique ambitieuse à cet égard.

Intermodalité

L'intermodalité est également une forme de mobilité qu'il faut promouvoir avec un axe fort me semble-t-il à développer entre le Sud du territoire, au sens large, et plus haut au nord, c'est-à-dire entre Saint-André et Évreux avec une possibilité de rejoindre Saint-André et des transports en commun assez facilement accessibles pour tous entre Saint-André et Évreux. Cela nous paraît être un axe qui permettrait de faciliter les transports en commun.

Alternatives à la voiture individuelle

Je vais un peu plus vite si vous le voulez bien, mais nous pourrions y revenir. La voiture individuelle : évidemment nous n'allons pas l'interdire, ce n'est pas l'idée d'interdire l'usage de la voiture individuelle, mais il faut proposer peut-être des alternatives : davantage de co-voiturage, une politique de stationnement qui soit peut-être plus efficace, tendre vers une efficacité en tout cas.

Développement du vélo

Et puis l'orientation cinq, je ne vais pas insister nous venons d'en parler longuement, le PADD souhaite proposer le développement du vélo et de la marche chaque fois que cela est possible, et étendre le réseau de pistes. C'est indiqué sur plusieurs axes du territoire. Nous venons d'en parler, nous avons vu la première phase mais d'ores et déjà sont inscrits d'autres axes pour lesquels nous pourrions développer la pratique du vélo.

Axe 4 : économie

Offre économique et industrielle

Dernier axe majeur, c'est l'axe économique, dynamique, attractif, qui comporte également un volet sur le tourisme et l'agriculture. Développer une offre économique et industrielle équilibrée sur des thèmes que nous connaissons. Nous savons que notre Agglomération est forte sur un certain nombre de filières : pharmaceutique, cosmétique, biotechnologie, logistique, etc. Il faut continuer de valoriser et de renforcer ces filières industrielles. C'est absolument nécessaire et c'est comme cela que notre territoire sera identifié. Sur ce qui concerne l'avenir, vous savez que le PLUi, c'est dix ans environ avec des évaluations tous les trois ans, nous souhaitons proposer une offre de foncier sur le développement économique, sur une superficie d'un peu moins de cent hectares, répertoriés 93 hectares. Le Long Buisson 3 bien sûr, quand on regarde une carte, cet emplacement géographique s'impose comme le lieu de développement économique d'Évreux, mais également Cambolle Sud, Angerville, et plus au Sud dans le territoire Grosseœuvre et Droisy qui disposent de réserves que nous souhaitons valoriser également.

Emploi

Un autre axe, c'est favoriser les conditions d'accueil pour dynamiser l'emploi qui est en chute, enfin, en diminution depuis une bonne dizaine d'années bien que notre territoire propose un grand nombre d'emplois publics liés à la situation d'Évreux comme ville-préfecture du département de l'Eure. Nous constatons que 41 % des actifs qui ont un emploi à EPN ne résident pas sur le territoire. Cela pose la question de l'attractivité que nous souhaitons développer, ainsi que de notre adaptation aux nouveaux modes de travail, que ce soit le télétravail, l'auto-entreprise, les start-ups, les pépinières d'entreprises qui visent des technologies actuelles.

Egalement dans cet axe d'emploi, il faut insister sur la nécessité de poursuivre notre politique en matière d'enseignement supérieur, de formation. Il y a actuellement dans notre territoire 3 800 étudiants, ce n'est pas rien. Ce n'est peut-être pas si suffisamment et un grand nombre de filières existantes et de filières nouvelles ont été récemment mises en place, qui sont en corrélation avec des filières d'excellence que développe notre territoire.

Équilibre commercial

L'équilibre commercial, nous souhaitons le maintenir, nous en avons parlé longuement :

- assurer et développer autant que faire se peut le rayonnement des commerces de centre-ville, c'est un axe fort ;
- maintenir le commerce de proximité ;
- et contenir, c'est dans le PADD, les espaces de commerce de grande distribution.

Je crois que cela reflète le plan commerce qui a été proposé en début de réunion.

Tourisme

Un petit mot sur le tourisme pour vous dire qu'il y a 400 000 visiteurs par an dans notre territoire, c'est significatif. Mais nous constatons que nous sommes un territoire de passage, un territoire pour des gens qui viennent pour une visite, une excursion. Nous souhaiterions devenir, plus qu'un tourisme de passage, un tourisme d'étape. Nous savons que ce ne sera pas forcément sur des longs séjours, mais un tourisme d'étape permettrait de valoriser notre territoire et de mettre en avant un certain nombre d'activités structurantes de loisir, que ce soit le golf, les centres équestres et le patrimoine historique de notre territoire.

Évidemment le point fort, c'est le tourisme vert avec ses courts séjours, et nous souhaitons le proposer de plus en plus avec des étapes, des gîtes, des étapes à la ferme, etc. Je rappelle également qu'en ce qui concerne l'identité de notre territoire, nous souhaiterions qu'Évreux devienne ville et pays d'art et d'histoire. Je crois que j'ai terminé. Je peux dire un mot de l'agriculture si vous le voulez.

M. Guy LEFRAND

C'est comme tu le sens.

M. Xavier HUBERT

Agriculture

Oui parce que je n'ai pas dit peut-être l'essentiel, car c'est tellement évident pour tout le monde maintenant. En matière d'agriculture, nous souhaitons préserver le foncier agricole. C'est vraiment le maître mot peut-être de notre développement et sur le zonage, les maires, les élus ont bien pris conscience de cette nécessité de préservation du foncier agricole. Pour l'agriculture comme activité économique à part entière, développer les circuits courts d'approvisionnement. Et également, c'est remonté des communes, essayer d'améliorer la communication entre le monde agricole et les habitants qui sont parfois des anciens urbains et qui viennent dans le monde rural. Cette compréhension ne se fait pas toujours aussi bien que nous le souhaiterions de sorte qu'il y a là un effort à faire. Voilà Monsieur le Président rapidement brossées les grandes lignes de ce PADD.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette synthèse très complète. Encore une fois, ce qui est important c'est que c'est une présentation intermédiaire, ici, qui nous permet de nous positionner, qui laisse encore beaucoup de temps pour différents sujets. Chacune et chacun pourra continuer à échanger avec Xavier HUBERT avant la formulation définitive qui sera présentée au mois de juin, c'est ça ?

M. Xavier HUBERT

Oui c'est cela.

M. Guy LEFRAND

Si certains s'inquiètent sur certains sujets, il reste du temps et la concertation continue évidemment. Je remercie Xavier HUBERT de sa disponibilité parce que je sais que les élus demandent beaucoup. Ils ont demandé un peu sur le SCOT, mais ils demandent beaucoup sur le PLUi, et cela s'accroît avec le zonage. Merci à Xavier et à ses services parce qu'il y a un énorme travail de mené.

M. Jean-Claude JAMES

Merci Monsieur le Président. Tout à l'heure nous avons parlé du commerce de proximité qui est nécessaire et quasiment indispensable dans les secteurs ruraux. Je m'étonne, et je n'ai pas réussi à faire passer le message avec les services, au sujet des entreprises de proximité, des artisanats de proximité. Il y a des menuisiers, des dépanneurs... ces gens-là, on ne veut pas les recevoir. Pourquoi ? Dites-moi pourquoi ? C'est vous qui avez supprimé la zone artisanale du Floquet à Sacquenville. J'aimerais comprendre pourquoi. Deux discours différents. Nous avons déjà vu, il y a dix ans, 80 % de nos orientations étaient déjà dedans. On n'est pas venus ici pour ça.

M. Guy LEFRAND

C'est un document d'orientation.

M. Xavier HUBERT

Oui. Je n'ai rien contre l'artisanat. Tu évoques un autre point, ce sont les zones artisanales qui pourraient être sur des territoires ruraux. Je ne suis pas sûr qu'il y ait de grandes réussites ailleurs et que ce soit vraiment comme ça que l'on fait la promotion de l'artisanat. Enfin nous pouvons en discuter. À part à Sacquenville, il n'y a pas de demande de zone spécifiquement artisanale. Quand on voit autour de notre territoire certaines zones, elles ont beaucoup de mal à être actives.

M. Jean-Claude JAMES

On a trois entreprises artisanales cette année, on a bloqué le système parce que cela a été supprimé. C'est tout. Je suis désolé mais je ne vais pas revenir dessus. C'est votre point de vue, d'accord, mais nous avons le droit d'avoir le nôtre aussi. Je sais ça n'arrivera pas, ça n'aboutira pas. Il y a beaucoup de choses qui n'aboutissent pas, je ne vais pas revenir en arrière, ce sera pour la prochaine. On en reparlera.

M. Alain NOGAREDE

Je vais être rapide. Je suis toujours rapide. La mobilité bien pensée, je pense à l'axe trois que vous avez évoqué, c'est un moyen de rapprocher les communes et de prouver la solidarité aussi entre les communes. De plus, la mobilité touche les trois autres axes. C'est-

à-dire l'axe 1, environnement évidemment ; l'axe deux, le lieu de l'habitat est important par rapport au lieu de travail, par rapport aux déplacements quotidiens des gens ; elle touche également l'axe 4, l'emploi, on a besoin de la mobilité pour trouver un emploi, pour aller rencontrer une entreprise, etc. Donc ma demande est simple, je ne veux pas alourdir le débat aujourd'hui, j'aimerais que nous mettions en place, Xavier, un groupe de travail spécifique sur la mobilité au sens large du terme.

M. Guy LEFRAND

Cela a été validé en bureau communautaire et Daniel DOUARD, dès qu'il rentre de congé, va le mettre en place. C'est d'ores et déjà prévu, nous avons eu l'occasion de parler de ce sujet. C'est un des deux ou trois groupes de travail qui sont mis en place. Vous n'étiez pas en Conférence des Maires, Monsieur NOGAREDE...

M. Alain NOGAREDE

Pas encore, pas encore.

M. Guy LEFRAND

Mais je serai heureux de vous y retrouver dans un an ou deux. Sérieusement, cela a été validé en Conférence des Maires : un groupe de travail sur la mobilité, un autre groupe de travail sur la vidéo-protection. Cela été validé aujourd'hui par les Maires, et donc dès que Daniel DOUARD est rentré, cela se met en place. Bien évidemment ce ne sera pas réservé aux Maires, mais à l'ensemble des Conseillers communautaires intéressés.

M. Claude BEHAR

Merci Monsieur le Président. Vous venez de dire : « n'hésitez pas à faire part de vos inquiétudes ». J'ai une inquiétude depuis la semaine dernière. Comme je veux éviter de faire un ulcère, je vais vous la livrer ce soir. Tout d'abord, les orientations du PADD, oui j'ai participé, j'étais un acteur vraiment présent. Ce qui est dommage, c'est que nous abordons le PADD ce soir, mais ce qui aurait été bien c'est qu'en amont nous abordions le SCOT, qui enfin de compte définit les orientations du PADD mais aussi le PLU concernant le zonage. La semaine dernière j'étais en réunion avec un groupe de travail concernant le zonage. Nous, nous avons fait un zonage pertinent. Nous étions d'autant plus heureux que pendant un temps le PLU a été conditionné par la décision du SCOT de 2006 concernant Ligne Intercommunale Nord, qui impactait notre PLU. A savoir que dans le cadre du plan d'occupation des sols, il y avait des terrains qui étaient constructibles, et à cause du tracé de la LIN, ces terrains n'étaient plus constructibles, et donc nous en avons tenu compte dans le cadre du PLU. Il n'empêche que depuis plusieurs années, à plusieurs reprises lors de réunions diverses, j'ai toujours questionné autant les services que les élus s'agissant de la liaison intercommunale Nord. Dès le début, j'avais un principe, non pas parce qu'elle traverse Aviron, mais que la liaison intercommunale Nord n'avait pas raison d'être. Pourquoi ? Parce que j'ai cru comprendre en m'étant rapproché des services et d'autres personnes pour avoir des données techniques, que pour un tel élément, une telle route, il faut en moyenne 8 000 véhicules/jour. Il s'avère que pendant un temps les collègues élus disaient « avec l'hôpital, tu vas voir c'est nécessaire ». Une petite parenthèse, je voudrais dire qu'historiquement parlant il y a une liaison intercommunale Nord, mais en fin de compte, d'où vient-elle ? Elle vient d'il y a une trentaine d'années, notre Conseiller général à l'époque c'était Bernard Blois qui disait, parce que depuis vingt ans il y avait la déviation Sud-Ouest qui ne progressait pas, « si nous n'arrivons pas à faire le contournement au Sud-Ouest d'Évreux, faisons-le par le Nord ». C'est ça historiquement. Les élus de l'époque ont dit « oui, pourquoi pas ». Je ne mets pas en cause la logique ou l'argumentaire des élus qui ont accepté de faire ce tracé, mais de 2006 à 2019, treize ans après, cela a beaucoup évolué, ne serait-ce qu'en termes de développement durable. Alors que nous parlons de développement durable, si nous continuons à prévoir la voiture, nous serions quand même dans une gestion de paradoxe qu'il faudrait que chacun assume. Donc je reviens au début : pour qu'il y ait un tel élément, il faut qu'il y ait 8 000 véhicules/jour. Or avant l'hôpital il y avait à peu près 1 100 véhicules/jour qui passaient sur Aviron, rue de la vallée, et qui descendaient par la vallée sud. Puis avec l'hôpital, nous sommes arrivés à 1 300. Il s'avère qu'aujourd'hui, vous le savez Président, c'est bloqué à cause de travaux de génie civil concernant le pont au bas de Caër, et donc la route est interdite. J'ai cru comprendre que cela ne posait pas trop d'encombrement dans d'autres endroits d'Évreux ou son

Agglomération. Cela veut dire que je me demande même s'il y a 1 300 véhicules/jour, il faudra peut-être refaire le comptage. Mais revenons à ses 8 000 véhicules/jour, en supposant qu'il y ait 2 000 véhicules de l'extérieur, il en resterait 6 000. En partant du principe qu'il y aurait deux voitures par ménage, cela voudrait dire qu'en termes de politique d'urbanisme dans les dix, quinze, vingt, trente ans à venir, il y aurait 3 000 maisons individuelles qui se construiraient dans la vallée de l'Iton, Boulay-Morin, Irreville, Dardez, Normanville ? Enfin, 3 000 maisons individuelles. Troisièmement, c'est un coût faramineux. Et quatrièmement, je l'ai toujours posé, Évreux et son Agglomération a-t-elle les moyens d'avoir une francilienne ? Je tiens à rappeler, chers collègues, que la liaison intercommunale Nord a été retirée du contrat d'agglomération. De toute façon au niveau voirie, Jean-Claude tu le sais, le carrefour VC1/VC4 – la VC4, c'est l'Arlésienne, cela fait dix-neuf ans que nous en parlons maintenant –, il était prévu à l'époque une cinquième branche pour accueillir la liaison intercommunale nord qui a été supprimée. Cette liaison a été supprimée. A chaque fois je pose la question, dans les ateliers, est-ce que pour le PLU, en zonage, la liaison intercommunale Nord est supprimée ? La réponse était positive. Je m'en réjouissais. Or la semaine dernière, lorsque je me suis arrivé avec mon zonage, on m'a dit « ce n'est pas possible, Monsieur, vos terrains, il n'est pas possible qu'ils soient constructibles parce que nous avons entendu dire que la liaison intercommunale Nord a été remise sur le tapis ». En fait, il n'y a rien de décidé puisque c'est le comité de pilotage. Mais il se trouve que l'argument qui est donné, je le trouve quelque peu léger. A savoir qu'il y a un élu ou deux du comité de pilotage qui auraient dit que puisque cette liaison, ce tracé a été acté dans le SCOT 2006, maintenons-le parce que sait-on jamais dans dix, vingt, trente, cinquante, quatre-vingt ans, nous en aurons peut-être besoin. Donc, Président, je rejoins en quelque sorte Alain NOGAREDE, à savoir que j'aimerais qu'il y ait un groupe de réflexion spécifique à cette liaison intercommunale Nord qui, en plus, entraîne des deniers publics qui entraîneront des deniers publics faramineux. D'ailleurs, faudrait-il interpellier le Conseil général puisqu'il est énormément concerné dans la mesure où il permet des travaux de génie civil très importants au niveau de Gauville et c'est une somme faramineuse, si mes souvenirs sont exacts, je ne voudrais pas faire d'erreur. Si cette liaison n'a pas raison d'être, je ne vois pas pourquoi on maintiendrait ce tracé foncier pour un hypothétique projet qui ne verra peut-être jamais le jour. De plus, vis-à-vis de nombreux riverains, de nombreux habitants, ce serait les pénaliser pour je ne sais quoi : un caprice, je dirais, ou une personne illuminée, au sens étymologique du terme. Illuminé, cela veut dire doté de plein de lumière. Ce n'est pas quelqu'un qui est mystique et je trouve cela vraiment dommage. Ce que je trouve dommage concernant la commune d'Aviron, c'est qu'elle est d'autant plus impactée, car ce tracé coupe une partie de la commune. Je trouve dommage que le comité de pilotage n'ait pas interpellé les élus d'Aviron.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cet esprit de synthèse. Évitions peut-être de traiter d'illuminés ceux qui pourraient avoir des avis différents du vôtre.

M. Claude BEHAR

Prenez le dictionnaire, vous verrez, j'ai bien fait la nuance.

M. Guy LEFRAND

Merci de me laisser aussi la parole.

M. Claude BEHAR

Répondez-moi correctement, Monsieur.

M. Guy LEFRAND

Et moi je n'ai traité personne d'illuminé.

M. Claude BEHAR

Non, répondez-moi sur le fond.

M. Guy LEFRAND

Si vous me laissez parler, si vous ne m'interpellez pas quand j'ai la parole, merci. C'est toujours un peu dommage, on sent qu'on est en période électorale et que certains cherchent à créer des polémiques clairement là où il n'y en a pas besoin. Je pense que sur ce sujet, la sage décision qui a été proposée par Xavier HUBERT, c'est que certains élus de ce territoire demandent à ce que nous gardions une réserve foncière. Pour vous répondre

d'une manière précise, nous sommes ce soir dans un débat. A partir du moment où ce sujet fait débat, nous allons le remettre sur la table et nous en débattons à nouveau non seulement avec les élus concernés mais avec l'ensemble des élus de l'Agglomération parce que ce type de sujet concerne plus que les communes qui seraient éventuellement impactées. Vous voyez, comme quoi on ne peut pas utiliser des adjectifs inutiles et on peut avancer sereinement sur le dossier.

M. Raynal HAMEL

Bonjour à tous et à toutes. Une question qui va certainement être plus rapide. Nous sommes en plein débat sur le PADD. Dans nos petites communes, je ne pense pas être le seul, nous avons heureusement et malheureusement beaucoup de monde agricole, nous avons des fermes. Malheureusement pour mon cas, nous avons plusieurs fermes qui vont cesser leur activité dans les cinq années. Bien sûr les terrains vont être repris par des grosses structures, ce n'est pas le problème. Mais il va nous rester dans la zone urbaine ou périurbaine de la commune, ce qu'on appelle des corps de ferme. Puisque nous avons ce matin la rencontre avec les gens, nous l'avons évoqué. Nous, élus, nous voyons l'avenir de ces « friches », entre guillemets, si nous n'avons pas le droit de faire ce que nous souhaitons pour valoriser les terrains. Nous sommes en pleine recherche de terrain. On nous a demandé, et je peux le comprendre mais je trouve cela un peu dur, c'est d'aller jusqu'au bâtiment à citer. Car l'idée c'est d'en faire des gîtes, de valoriser le tourisme. Dans l'avenir cela pourrait être un avenir pour ces terrains. Et on nous demande de lister, de cibler, bâtiment par bâtiment. Cela me semble un peu compliqué aujourd'hui. C'était simple pour une ferme qui est vraiment intégrée dans l'urbain, donc celle-ci ne pose pas de souci. Mais ce que je souhaiterais, et d'ailleurs c'est ce que j'ai demandé, c'est que pour d'autres qui sont un peu à l'extérieur, considérer l'assise foncière et laisser de la liberté pour l'avenir. Ne pas fermer. Alors on m'a dit « oui, on pourra remodifier ». Mais si on pouvait simplifier, sinon nous n'allons faire que ça. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vais laisser Xavier répondre, mais je pense que séparer les fermes, les bâtiments proprement dits des terres, ce n'est pas un sujet insurmontable.

M. Xavier HUBERT

Réinvestir le bâti qui changerait de destination, c'est une orientation mais je pense que tu fais allusion au bâti qui est finalement dans une zone A, une zone agricole, et la ferme était autour des terres, donc pas dans une zone urbaine. Il faut peut-être effectivement à revoir au cas par cas. Mais il ne faudrait pas non plus qu'il y ait des projets urbains. La vente de cette zone-là à des promoteurs, parce qu'on la classerait en AU, nécessite une réglementation.

M. Raynal HAMEL

Je suis complètement d'accord avec toi. Il ne faut pas faire un lotissement dans une ancienne ferme, mais prévoir le règlement de ces zones, que ce soit lié au tourisme ou quelque chose de figé. Je suis complètement d'accord.

M. Guy LEFRAND

Voilà une belle proposition, tu vas pouvoir te remettre au travail dès demain. Nous en avons fini pour ce débat ? Encore une fois, nous avons encore juin et décembre, ce n'est pas terminé. Il n'y a pas de vote, nous pouvons donc acter que nous avons débattu sur le PADD. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ *DEBAT des orientations du PADD, prévue par l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme*

Syndicat mixte EPN/CCPC – Participation d'EPN au financement des dépenses d'investissement – Subvention d'équipement - Convention

M. Xavier HUBERT

Intéressant mais cela peut être rapide. Vous savez que le SCOT est porté par un syndicat mixte. Des études ont été nécessaires. La répartition des financements entre Conches et EPN, c'est 75/25. Il y a pour 40 009 € d'études, et il vous est proposé de verser une

subvention d'équipement de 30 000 €, c'est-à-dire les trois quarts de la somme au syndicat mixte.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 30 000€ au Syndicat Mixte Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches, pour le financement des dépenses d'investissement 2019 du Syndicat et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Extension du droit de préemption urbain aux communes disposant d'un PLU récemment approuvé

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant concerne le DPU, le droit de préemption urbain. Vous savez que le droit de préemption urbain appartient en principe au président de l'autorité qui a autorité pour élaborer le PLU, donc le Président d'EPN, mais qui a redélégué en quelque sorte ce droit à chacun des Maires. Au cours des deux dernières années, nous avons fini, approuvé un certain nombre de PLU, Fontaine sous Jouy, Saint Germain sur Avre, Marcilly, L'Habit, Bois le Roy, Cierrey, Le Mesnil Fuguet et Arnières sur Iton. Il y a eu un certain nombre de zones U ou AU de créées dans ces PLU, pour lesquelles il n'y a pas jusqu'à ce jour de droit de préemption urbain. Donc nous rectifions avec cette délibération la possibilité pour les maires de ces communes d'exercer sur ces nouvelles zones urbanisées, U ou AU, leur droit de préemption urbain.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTITUE** le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU des plans locaux d'urbanisme récemment approuvés par EPN (Fontaine sous Jouy, Saint Germain sur Avre, Marcilly sur Eure, L'Habit, Bois le Roy, Cierrey, Le Mesnil Fuguet et Arnières sur Iton), **DEMANDE** à chaque commune de bien vouloir afficher la présente délibération durant un mois, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme ainsi que le plan de la commune concernée et **PRECISE** qu'un affichage de la présente délibération au siège d'EPN durant un mois et qu'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département seront réalisés conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme. La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

Communes d'Évreux et d'Arnières sur Iton – Site des Anciennes Usines de Navarre – Acquisition des parcelles appartenant à la société SAS SADN

Communes d'Évreux et d'Arnières sur Iton – Site des Anciennes Usines de Navarre – Acquisition des parcelles appartenant à la société SARL Navarre Invest

M. Guy LEFRAND

Peut-être les deux délibérations 17 et 18 en même temps ?

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Vous savez que nous délibérons avec ces deux délibérations sur un projet important, très important pour notre Agglomération, c'est l'acquisition de ce qu'il est convenu d'appeler le site des anciennes usines de Navarre au Sud-Ouest d'Évreux. Deux délibérations, 150 000 € pour l'une, 30 000 € pour l'autre, pour acheter la totalité de l'unité foncière. Peut-être un petit rappel pour dire pourquoi nous redélibérons. Vous vous souvenez qu'en décembre 2017, à la suite d'une proposition d'EPN, le juge commissaire avait autorisé le mandataire judiciaire à céder l'actif immobilier à EPN, mais qu'un recours a été exercé par l'un des créanciers de la société en liquidation judiciaire. Un arrêt de la Cour d'appel de Rouen a été rendu le 6 décembre 2018 qui confirme l'ordonnance

autorisant la vente et nous prenons acte de cette confirmation. Donc nous pouvons définitivement acquérir l'ensemble de l'unité foncière des anciennes usines de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Nous vous demandons simplement de redélibérer maintenant que le jugement est passé pour que le notaire puisse nous le vendre.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Je me satisfais évidemment de cette décision et qu'enfin les usines de Navarre redeviennent la propriété d'EPN. Par contre maintenant, si je peux me permettre d'être un peu exigeant, les habitants de Navarre ont tellement attendu. Si nous pouvions aller un peu vite notamment pour dépolluer par exemple avec l'aide du Fonds friche, etc. Je pense que cela montrerait la volonté de notre assemblée d'aller maintenant vite et rendre ce site agréable. Evidemment nous n'oublierons pas d'y planter beaucoup d'arbres.

M. Guy LEFRAND

Merci. Très bon pour dépolluer. Qui est contre ? Qui s'abstient ? délibération 18 : même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'acquisition du site des anciennes Usines de Navarre, cadastré (voir tableau ci-après) moyennant le prix de 150 000,00 €, les frais notariés étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

	Parcelles	Superficie
EVREUX	BN 11p	100m ²
	BN 13p	150m ²
	BN 16p	110m ²
	BN 17p	100m ²
	BN 21	1 626m ²
	BN 22	327m ²
	BN 23	170m ²
	BN 33	200m ²
	BN 252	444m ²
	BN 260p	450m ²
	BN 262p	180m ²
	BN 266p	60m ²
	BN 282p	1 000m ²
	BN 283	12 360m ²
	BN 328p	2600m ²
	BO 29	532m ²
	BO 69	760m ²
BO 70p	21 630m ²	
BO 109	1 490m ²	
BO 115	18m ²	
BO 117	34m ²	
ARNIERES-SUR-ITON	ZC 130	1 120m ²
	Total	45 461m²

☞ **DECIDE** l'acquisition du site des anciennes Usines de Navarre, cadastré (voir tableau ci-après), moyennant le prix de 30 000,00 €, les frais notariés étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

	<i>Parcelles</i>	<i>Superficie</i>
EVREUX	BO 73	3 520m ²
	BO 74	5 760m ²
	BO 75	827m ²
	BO 110	6 490m ²
ARNIERES-SUR-ITON	ZC 54	4 310m ²
	ZC 55	3 350m ²
	ZC 56	2 230m ²
	ZC 57	5 840m ²
	Total	32 327m²

ZAC Saint Louis – Dossier de création – Participation électronique au titre du code de l'environnement

ZAC Saint Louis – Approbation du dossier de création

M. Guy LEFRAND

Dossier 19 et peut-être même 19 et 20 en même temps.

M. Xavier HUBERT

Dossiers 19 et 20 puisque nous avons une décision importante à prendre, c'est la délibération numéro 20 d'approbation du dossier de création de la ZAC Saint-Louis. Mais avant, il faudra prendre acte de ce que nous avons accompli, des formalités préalables à la création de la ZAC. Notamment, comme le veut le Code de l'environnement, nous avons procédé à une consultation par voie électronique d'une durée d'un mois pour vérifier auprès du public si des remarques étaient faites sur notre projet de ZAC. Il y a eu deux avis qui ont été renseignés, qui ne sont d'ailleurs pas négatifs, mais seulement deux avis. Donc il faut prendre acte que cette formalité a été accomplie.

Le dossier de création ZAC, vous savez qu'il vient maintenant puisque nous avons réalisé absolument toutes les études préalables, toutes les phases de concertation. Nous avons tiré le bilan de la concertation, tout cela a été délibéré. Et maintenant nous sommes dans cette phase de création de ZAC avant d'entamer celle de la réalisation de la ZAC. Les objectifs de cette ZAC n'ont pas changé : mixité des activités, création de structure d'enseignement supérieur, d'activité économique, d'emploi, mixité de l'habitat également, un point attentif sur l'amélioration du cadre de vie et la création d'équipements publics. Le dossier de création comporte ce rapport de présentation, je ne vais pas revenir dessus, un plan de situation, une délimitation de la zone qui fera partie de la ZAC et l'étude d'impact. Il vous est donc demandé aujourd'hui d'approuver le dossier création de cette ZAC.

M. Ollivier LEPINTEUR

Merci Monsieur le Président. Deux questions. Avec la création de cette ZAC, on peut savoir s'il est pris en compte le paiement du terrain de l'hôpital pour 3 millions d'Euros ? Et pareillement, avec la création de cette ZAC, l'hôpital y sera démoli. Le coût de la démolition de l'hôpital est-il aussi porté par l'Agglomération et par la ville d'Évreux ?

M. Guy LEFRAND

Nous avons déjà voté et validé le dossier de démolition à plusieurs reprises. Il est porté par l'EPFN, la région et l'EPFN finançant 75 % de la déconstruction de cette zone, le reste étant bien évidemment porté par le porteur de projet, en l'occurrence l'Agglomération. Le prix du terrain, j'ai une colle, mais pour moi il a été payé, j'espère. Il a été payé sur le budget de la Ville auparavant. Mais je le confirmerai lors de notre prochain Conseil.

M. Ollivier LEPINTEUR

La Ville finançait aussi la démolition, mais le terrain c'est la totalité qui est achetée pour 6,5 millions. L'EPFN, il leur reste 3 millions d'euros. Donc la ZAC va prendre tout le terrain de l'hôpital ? S'il prend tout le terrain de l'hôpital, la ville devra transférer ces 3 millions de charge aussi à l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

C'est le dossier création de ZAC qui précisera tous ces éléments bien évidemment. Je rappelle que justement cela faisait partie, au niveau de la ville d'Évreux, des dettes qui n'étaient pas dans la dette officielle, mais qui ont été payées par cette mandature, et qui n'avaient pas été anticipées par la mandature précédente. Ce qui nous permet donc de désendetter la Ville.

Sur le dossier 19, nous prenons acte simplement. Sur le dossier 20, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE**, dans le cadre de la procédure de création de la ZAC Saint Louis à Evreux, de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public, **APPROUVE** la synthèse de la participation (2 avis ont été renseignés et n'ont pas apporté d'éléments nouveaux susceptibles de générer une reprise des études préalables) et **DECIDE** de faire approuver le projet de dossier de création de ZAC présenté lors de la participation électronique

☞ **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC Saint Louis établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme, **DECIDE** de **CREER** une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer du logement et des équipements publics ainsi que l'aménagement d'espaces publics sur les parties du territoire de la commune d'Evreux, **DENOMME** la zone ainsi créée « zone d'aménagement concerté Saint Louis », **DECIDE** d'**EXCLURE** la ZAC Saint Louis du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement, **MET** à la charge de l'aménageur ou des constructeurs le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme

Partenariat EPN/Cluster Polepharma 2017-2019 Subvention de fonctionnement 2019

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir chers collègues, la première délibération concerne le partenariat avec Polepharma. C'est un cluster d'entreprises pharmaceutiques implanté sur la région Normandie, centre Val de Loire et l'Île-de-France, dont le rôle est de stimuler le développement économique et industriel des acteurs de la filière pharmaceutique française. Polepharma fédère le premier bassin de production pharmaceutique avec 53 % des productions de médicaments en France, de qui représente sur la Normandie à peu près 20 000 emplois, en direct 9 500 emplois et sur le territoire d'EPN en emplois directs 1 800 emplois. Au printemps 2017, EPN et Polepharma ont conclu un partenariat pour trois années ayant pour objectif le renforcement d'identité, le positionnement de l'attractivité d'EPN, l'anticipation des mutations de la filière pharmaceutique et le soutien des entreprises locales, le développement de l'emploi et de la formation. Nous avons déjà parlé de la nouvelle formation Master 2 en biotechnologies que nous avons bâtie avec Polepharma. Vous verrez en annexe les actions qui ont été menées en 2018 et vous avez dans la délibération le projet d'actions sur 2019. Il vous est demandé de bien vouloir octroyer une subvention de 50 000 € à Polepharma comme les années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Reconduction d'un très beau partenariat avec Polepharma qui nous accompagne très bien sur le territoire.

M. Arnaud MABIRE

Je rappelle qu'il y a la visite de Delpharm le 18 avril.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma (cluster d'entreprises pharmaceutiques, implanté sur les régions Normandie – Centre Val

de Loire – Île de France). pour l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

Pôle de compétitivité numérique Pôle TES – Adhésion

M. Arnaud MABIRE

Adhésion Pôle TES. Pôle TES est un pôle de compétitivité transaction e secure, un TES, et a pour ambition d'être la référence en matière d'innovation en haute technologie numérique dans le domaine de la santé, du tourisme, de la collectivité, de l'agriculture connectés en Normandie. Un pôle de compétitivité c'est un regroupement d'enseignement supérieur, un regroupement d'entreprises petites ou grandes, de laboratoires de recherche et d'écoles d'ingénieurs différentes. Dans le cadre de la revalorisation des pôles de compétitivité, le pôle TES va fusionner avec un pôle qui est en Bretagne/Pays de Loire, dont la mission est également d'accompagner l'innovation numérique au service des filières éducatives de son territoire, territoires intelligents, maisons intelligentes, e-éducation, e-santé, etc. Il y a des regroupements de pôles de compétitivité. Afin de répondre aux enjeux majeurs et aux technologies en émergence et d'anticiper la formation digitale de demain, l'Agglomération souhaite se positionner comme territoire innovant en matière numérique et souhaite adhérer au pôle TES. Cette adhésion doit permettre de soutenir le développement des filières locales et en particulier dans le domaine du numérique, en santé, tourisme connecté, de l'agriculture connectée, et de favoriser l'emploi et la formation dans ces domaines. Le montant annuel de l'adhésion au pôle TES est de 12 000 €, c'est compte-tenu de la population. Il vous est demandé de bien vouloir octroyer une subvention de 12 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'adhérer au Pôle de compétitivité TES (Transaction e Secure) (qui a pour ambition d'être la référence en matière d'innovation en haute technologie numérique dans les domaines de la santé, du tourisme, de la collectivité et de l'agriculture connectés en Normandie), **DECIDE** de verser le montant de l'adhésion s'élevant à **12 000€** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, adhésions, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

Organisation de la fête de la science 2019 Partenariat EPN / Maison de l'enfant et des découvertes / IUT d'Evreux

M. Arnaud MABIRE

Pour la 28^e année, la fête de la science aura lieu. La coordination de la fête de la science est faite par la maison de l'enfance et de la découverte qui nous demande, comme tous les ans, une subvention de fonctionnement de 7 000 €, comme nous l'avons fait les années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **7 000 €** à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science qui se déroulera du 10 au 13 octobre 2019 au sein de l'IUT d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

Soutien aux initiatives estudiantines

M. Arnaud MABIRE

Soutien aux initiatives estudiantines. Il y a deux projets. Le premier projet qui a eu lieu la semaine dernière c'était de financer un projet de Bootcamp. Ce Bootcamp, c'est quatre

cents étudiants qui sont allés ramper sur l'hippodrome dans la boue. Il faisait 5 °C, ils étaient tous ravis. L'intérêt pour nous c'était que tous les étudiants d'Evreux étaient invités, donc tous les établissements étaient représentés. C'est une bonne nouvelle. Ils nous ont demandé une subvention de 1 000 €. L'autre c'est l'IFSI et La Musse qui organisent leur gala de remise de diplômes qui aura lieu en octobre 2019. Ils nous demandent une subvention de 1 500 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 1 000 € pour l'action « Boot Camp Fluo », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au CHES au bénéfice de l'IFSI d'un montant de 1 500 € pour l'organisation du Gala de remise des diplômes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé au CHES au bénéfice de l'IFSI, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

Manifestation "L Birds Back To Normandy" – Subvention de fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Monsieur PRIEZ qui est toujours en convalescence, Madame AUGER va vous présenter les deux délibérations tourisme et grands événements.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Monsieur le Président. Première manifestation, les L Birds Back to Normandy. Nous proposons une subvention à hauteur de 10 000 €. C'est un événement qui aura lieu les 7 et 8 juin. Plus d'une soixantaine d'avions authentiques rejoindront Saint-André de l'Eure depuis l'Europe entière avec des pilotes de 13 nationalités. Cet événement est bien sûr labellisé 75^e anniversaire de la bataille de Normandie et Normandie pour la paix de la Région. Ce sera le seul événement de ce type sur le territoire d'EPN.

M. Michel DULONDEL

Charmant village, toujours. Vous connaissez ma passion pour les avions. Je vous rappelle que pendant la Deuxième Guerre mondiale, plus de 1 000 avions sont tombés sur le sol de l'Eure. Mille avions. C'est un bel événement, rendons hommage à tous ces gens qui sont morts pour nous. Je vous invite les 7 et 8 juin à faire un tour là-bas. Appelez-nous si vous voulez.

M. Guy LEFRAND

Merci. Décidément, il est bon pour les transitions notre ami. Je ne sais plus où j'en suis. Des votes contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association L-Birds pour l'évènement L-Birds back to Normandy qui se tiendra du 07 au 09 juin 2019 à Saint-André de l'Eure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout document ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Association Normandy Rock Festival "Rock In Evreux by Green Horse Festival" 3e édition – Subvention de fonctionnement 2019

Mme Stéphanie AUGER

L'association Normandy Rock pour le festival rock. Nous vous proposons la même subvention de fonctionnement que l'année dernière : 80 000 €.

M. Alain NOGAREDE

Je vais dire la même chose que l'année dernière. J'aimerais que dans ces 80 000, nous achetions, peut-être en faisant 60 000 et 20 000, des tickets pour les jeunes « méritants » entre guillemets, les moins fortunés d'EPN. Je sais que c'est difficile de faire des choix, mais ce serait montrer à la jeunesse un élan d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Nous discuterons avec Normandy Rock. Contre ? Abstention ? Attendez que nous comptons les abstentions. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2019 du festival Rock in Evreux, sous réserve du vote du budget et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure – Subvention de fonctionnement à LA FARANDOLE

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure – Subvention de fonctionnement à LA JEANNE D'ARC d'EVREUX

M. Claude ROYOUX

Merci Président. Dans le cadre de la petite enfance concernant deux associations La Farandole et Jeanne d'Arc, un petit rappel de la mission du fonctionnement de ces lieux d'accueil. L'animation qui est en charge d'accueillir les parents et les enfants en mi-journée peut s'entourer de professionnelles puéricultrices, animatrices, éducatrices dans un lieu convivial. Il est proposé des activités aux enfants. C'est une mise en confiance des parents qui viennent librement, anonymement et gratuitement. Il s'agit de nouer un dialogue en confiance dans lequel on aborde sans jugement et sans injonction les questions de la petite enfance, les soins, l'alimentation et l'éducation ; les services PMI ou sociaux incitent souvent les familles. Il est demandé d'octroyer pour le bon fonctionnement de ces deux associations, entre autres, concernant La Farandole 11 000 € et pour Jeanne d'Arc 4 500 €.

M. Michel RANGER

Ce n'est pas pour polémiquer. Nous n'avons pas pris la compétence enfance au niveau de l'Agglomération et nous parlons du contrat enfance jeunesse.

M. Guy LEFRAND

C'est la partie petite enfance du contrat enfance jeunesse.

M. Michel RANGER

Ce serait bien de le préciser.

M. Guy LEFRAND

Vous avez raison. C'est la partie petite enfance du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF. Concernant la délibération n° 27, qui est contre ? Qui s'abstient ? 28, même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 11 000 euros à l'association LA FARANDOLE dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir à passer avec l'association LA FARANDOLE

☞ **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir à passer avec l'association LA JEANNE D'ARC d'Evreux

RPAM – Acquisition de mobilier et matériel – Demande d'aide financière auprès de la CAF

M. Claude ROYOUX

Toujours dans le cadre de la petite enfance, acquisition de mobilier. Une demande de subvention auprès de la CAF pour s'assurer du bon fonctionnement de RAM

supplémentaires qui ont été portés par la petite enfance. L'opération s'élève à 4 152 €, et nous demandons une subvention à hauteur de 1 827 € auprès de la CAF.

M. Guy LEFRAND

Qui n'est pas d'accord pour que nous demandions une subvention à la CAF ? Personne ? Je vous remercie Monsieur ROYOUX.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'acquisition du mobilier et matériel nécessaires à l'extension du RPAM de Saint-André de l'Eure et à la création du RPAM du Val David et **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de 1 827 euros auprès de la CAF pour l'achat de matériel et de mobilier nécessaire au bon déroulement des missions et des activités des deux RPAM

Association CURSUS – Subvention de fonctionnement 2019

M. Mohamed DERRAR

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit pour les délibérations qui vont suivre de renouvellements pour la plupart. En l'occurrence, celle-ci concerne l'association Coursus pour son fonctionnement. Pour celles et ceux qui connaissent déjà ou ont déjà eu « à faire », entre guillemets, à cette association, il s'agit de rénovation de biens dans le cadre d'un chantier d'insertion. Il s'agit de renouveler cette subvention sur l'exercice 2019. Et il nous est demandé d'accorder 98 000 €.

M. Guy LEFRAND

Une association bien connue des communes et qui fonctionne très bien. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de **98 000 €** au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir

Association ADIE – Subvention de fonctionnement 2019

M. Mohamed DERRAR

Également pour l'ADIE, même délibération que les autres années. Renouvellement de la subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de **5 000 €** à l'ADIE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

Mission locale pays d'Evreux et Eure Sud – Subvention de fonctionnement 2019

M. Mohamed DERRAR

Également pour la mission locale un renouvellement avec une augmentation du fait de l'arrivée des 12 nouvelles communes. Vous le savez, la mission locale est « facturée » entre guillemets pour les territoires à hauteur de 1,09 € par habitant. Les habitants étant plus importants aujourd'hui, cela nous amène à une subvention de 121 000 € au profit de la mission locale, dont il est déduit 10 000 € de mise à disposition des locaux sur les bâtiments de Saint-André de l'Eure, ce qui nous amène à une demande de subvention de 111 877 €. Vous avez les détails.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de **111 877 €** à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

Cohésion sociale – Programmation 2019 – 1^{re} phase – Attribution de subventions

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la première programmation en termes de subvention pour l'exercice 2019. Elle est à hauteur de 115 000 € dans le cadre des thématiques suivantes : pilotage centres sociaux, éducation, accompagnement familial, animation vie locale. Il vous est proposé d'octroyer une subvention pour un total de 115 000 € avec un delta restant sur une deuxième voire une troisième programmation de 35 000 € pour l'exercice 2019.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes sur des choses très classiques, très habituelles. Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant ci-après, pour un montant total de **115 730 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

« Village du Sport et de la Culture » - Subvention à la Ville d'Évreux

M. Mohamed DERRAR

Pour le village du sport que vous connaissez tous aussi, il s'agit d'octroyer une subvention de 13 500 € pour cette année à la ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Du classique. Même vote ? Pas d'opposition ? Je vous remercie. Merci Monsieur DERRAR.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de **13 500 €** à la Ville d'Évreux pour l'organisation du Village du sport et des loisirs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Arnières-sur-Iton – Acquisition parcelles appartenant à M. et Mme LEBOURGEOIS

Arnières-sur-Iton – Acquisition parcelle appartenant à Mme RERAT-LECHANTEUR

M. Guy DOSSANG

Merci Monsieur le président, bonsoir chers collègues: Les deux délibérations suivantes portent sur l'acquisition des parcelles dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2012 autour des captages de Chenapeville. EPN doit procéder à la destruction de l'ancienne station d'épuration de la Musse et au raccordement des eaux usées au CTEU, ainsi qu'à la collecte des eaux pluviales de la Musse et une partie de Saint-Sébastien. Deux solutions techniques sont possibles. La première par décantation lamellaire sans acquisition de terrain, mais avec un coût estimé à 2,94 M€. Autre solution, un traitement par zone humide, coût estimatif : 530 000 €, mais acquisition de terrains ; solution bien évidemment retenue par EPN. Depuis plus de trois ans, les négociations étaient en cours avec les propriétaires et les parties se sont mises d'accord avec l'aide de la commune, entre autres Asnières sur Iton.

M. Guy LEFRAND

Je crois qu'on peut vraiment remercier Pascal JORET pour le travail de concertation qu'il a mené pour arriver à un accord sur ces terrains.

M. Guy DOSSANG

La délibération 35 demande une acquisition d'environ 4 600 m² sur la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Lebourgeois au prix de 50 € le mètre carré, soit 230 000 €. C'est ce que nous demandons.

M. Guy LEFRAND

La numéro 36, c'est la même chose ?

M. Guy DOSSANG

La 36, c'est la même chose, sauf qu'il n'y a que 2 700 m² sur 8 600, et que le prix est de 20 € le mètre carré.

M. Guy LEFRAND

Merci. Concernant la délibération 35, qui est contre ? Qui s'abstient ? 36, le même vote. Je vous remercie mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du secteur par la création d'une zone de rétention végétalisée dans la vallée de l'Iton, avant leur déversement dans l'Iton, à acquérir une partie des parcelles cadastrées ZA 216 et 217 à Arnières s/Iton, soit environ 4 600 m² à prendre sur la superficie totale de 7 006 m² appartenant aux époux Lebourgeois au prix de 50€ le m², pour un montant total de 230 000€, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte et tout document afférent et **SOLLICITE** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du secteur par la création d'une zone de rétention végétalisée dans la vallée de l'Iton, avant leur déversement dans l'Iton, à acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZA 218 à Arnières s/Iton, soit environ 2 700 m² à prendre sur la superficie totale de 6 800 m² appartenant à Madame Rerat-Lechanteur au prix de 20€ le m², pour un cout total de 54 000€, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent et **SOLLICITE** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau

Déchetteries – Collecte des consommables d'impression usagés et des huiles végétales usagées - Conventions

Mme Rosine COULONG

Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Nous vous proposons la possibilité dans les déchetteries du Val Iton, de Saint-Laurent et de Saint-André de pouvoir mettre en place une collecte séparée des huiles alimentaires et des cartouches d'encre. Ces conditions techniques qui sont différentes seront beaucoup plus favorables. Elles sont proposées à EPN par d'autres opérateurs pour les huiles alimentaires et les cartouches d'encre. Cela nous permettra de faire de sérieuses économies. Bien évidemment toutes les conditions seront vérifiées, salubrité ainsi que la façon dont cela sera présenté à l'ensemble de la population pour que les habitants puissent eux-mêmes déjà déposer en déchetterie à côté de ce qui se fait aujourd'hui dans les flacons ergonomiques qui pourront protéger l'ensemble de la déchetterie et des personnes.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la société RECYCL'ME pour le recyclage des cartouches jet d'encre et toners lasers usagés, pour une durée d'une année reconductible par tacite reconduction, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la société QUATRA pour le recyclage des huiles alimentaires, pour une durée d'une année reconductible par tacite reconduction et **DECIDE** que ce partenariat s'applique aux déchetteries du Val Iton à Evreux, de Saint-André-de-l'Eure et Saint-Laurent à Guichainville

Commune de Marcilly sur Eure – Subvention d'assainissement en traverse

Commune de Foucraiville – Subvention d'assainissement en traverse

M. Michel MOLINA

Bonsoir. Cela concerne la commune de Marcilly-sur-Eure. C'est très classique. L'assainissement en travers de la RD 558 en agglomération. Le montant des travaux est de 105 935 €, 40 % de subvention du Conseil départemental, et l'Agglomération, comme d'habitude, abonde à hauteur de 35 %, soit 22 246,35 €.

M. Guy LEFRAND

Et Foucrainville, sur le même sujet.

M. Michel MOLINA

Et la commune de Foucrainville, c'est tout à fait classique. Sur la RD 68 et 122, assainissement en traverse de 24 560 €, 40 % du Conseil départemental, 9 800 €, et 5 157,60 €, par l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dossier 38, contre ? Abstention ? Dossier 39, même vote. Je vous remercie mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

➤ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Marcilly sur Eure (22 246,35 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 558

➤ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Foucrainville (5 157,60 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse des RD 68 et RD 122

Commission communale et intercommunale pour l'accessibilité – Rapport 2017

Mme Francine MARAGLIANO

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais tenter d'être synthétique, mais c'est un rapport qui représente une année de travail. C'est la première fois que ce rapport d'accessibilité va être présenté devant le Conseil communautaire. C'est un moment important. En même temps, je tenais à souligner que dans chacune des délibérations qui ont été proposées par nos collègues, à chaque fois le handicap a été évoqué et je tiens vraiment à saluer l'avancée extraordinaire que ce Conseil communautaire a fait depuis quelques années.

Contexte

Qu'est-ce que nous connaissons de la commission accessibilité ? Nous avons fusionné celle de la Ville et celle de l'EPN puisque nous étions souvent les mêmes acteurs. À quoi sert ce rapport ? Il sert à mesurer l'ampleur du travail mené, et il est obligatoire puisque nous en rendons compte devant vous, mais aussi devant le Préfet, devant la DDTM ; c'est une instance obligatoire. Il permet de poser un diagnostic sur l'accessibilité, par exemple pour avoir une photographie, j'avais envie de partager avec vous que cela représente 4 600 obstacles qui ont été repérés dans une ville comme la ville d'Evreux. Cela va du trottoir à l'absence de bandes podotactiles, mais aussi à la végétation qui va trop loin sur le trottoir, jusqu'à l'absence de main courante sur un escalier. Ce qui était intéressant c'était de montrer où étaient les principales difficultés pour quel type de handicap dans une ville ou un village. Majoritairement c'est pour des personnes qui ont des difficultés visuelles : malvoyants, aveugles ; 47 %, c'est vous montrer l'ampleur de l'importance des personnes ; 24 % c'est le handicap cognitif ; 24 % de la déficience motrice ; 5 %, c'est peu, mais ça a le mérite d'être souligné, de déficience auditive. Je le décrirai un peu tout à l'heure.

Agenda

Il a donc fallu travailler ce que l'on appelle l'agenda d'accessibilité programmée, le fameux ADAP. Par exemple une ville comme Evreux, c'est plus 160 000 bâtiments. Donc il a été programmé sur neuf ans 3 357 € pour pouvoir faire face à ces travaux d'accessibilité. Mais ces travaux ont été priorisés ensemble, c'est-à-dire avec les services administratifs, les établissements accueillant des enfants, des établissements de loisirs mais aussi avec tout le milieu associatif. C'est véritablement une co-construction pour hiérarchiser. Par exemple, cela concerne les écoles primaires dans quasiment tous les quartiers de la ville ; les centres de loisirs : Rochereuil, Trangis, Victor Hugo ; les accueils pour les jeunes. C'est aussi, dans l'ensemble des quartiers, le Clos au Duc, La Madeleine, Saint-Michel avec des pistes d'amélioration, nous en sommes bien conscients, notamment la traçabilité informatique de nos travaux. Là encore c'est comment rendre visible le travail fait au quotidien par l'ensemble des services.

Problématiques

Recensement des logements accessibles

Les principales problématiques que nous devons partager ensemble sont le recensement de l'offre de logements accessibles. Nous y travaillons mais d'ores et déjà nous pouvons dire que nous manquons de logements adaptés. Cela a été évoqué dans chacune des commissions. Nous manquons également d'informations sur les disponibilités de la part des bailleurs. Nous avons un guichet unique qui devait faciliter justement cette adéquation de l'offre de la demande, mais nous avons pu faire le constat que cela ne fonctionnait pas vraiment. Par contre il a été évoqué par notre collègue Xavier HUBERT, à travers les logements, un nouveau projet de logement inclusif qui est notamment inscrit dans la loi ELAN. Tout cela ce sont des projets innovants que nous devons partager avec vous.

Citoyenneté et vie quotidienne

Vous avez très certainement entendu parler du Grenelle du handicap, c'est l'accès à la citoyenneté et à la vie quotidienne. C'est plus d'une centaine de bénévoles qui participent avec une trentaine d'associations dans le champ du handicap.

Voirie

Ensuite, il a été évoqué tout à l'heure la voirie. C'est la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avec notamment le plan vélo qui a été évoqué également. Sachez que cela fait partie de l'accessibilité et que nous devons rendre compte du nombre de kilomètres travaillés dans les plans vélo par exemple. Environ 160 kms de cheminement piéton ont été améliorés et identifiés sur des axes structurants de notre ville ; tout à l'heure vous avez évoqué les travaux de la place du grand carrefour, de la poste. C'est aussi y intégrer les travaux le plus en amont possible pour ne pas refaire sans cesse avec du coup une économie conséquente pour la collectivité.

Les trottoirs, c'est par exemple 6 kilomètres de trottoir mis en accessibilité dont 3 kilomètres pour vélos, avec un montant d'un million d'euros.

L'espace sonore est également concerné par l'accessibilité. Nous avons amélioré les carrefours d'Évreux. Il faut savoir qu'à Évreux quasiment tous les feux sont sonores.

Les places de stationnement réservées, c'est aussi un vrai sujet. Combien doit-on en avoir etc. ? Sur Évreux nous en avons 531. Nous devons rendre de compte et dire combien nous avons de places adaptées. 531 c'est à peu près 2 % ; c'est dans la réglementation. Il faut savoir que c'est très souvent un enjeu, et j'essaierais d'être encore plus brève, car nous voyons bien qu'il y a une polémique autour de l'utilisation de ces parkings. Dès lors que les personnes détiennent une carte particulière remise par la DPH, toute personne détentrice de la carte peut utiliser ces parkings. Il ne suffit pas d'être en fauteuil pour les utiliser. Je tenais à vous le dire, d'où le portage par notre Maire et Président de cette pancarte « soyons vigilants, 80 % des handicaps sont invisibles ».

Usagers, acteurs de l'accessibilité

Parmi ce travail autour de l'accessibilité, une des demandes importantes, c'est que les usagers soient acteurs de l'accessibilité. Trente associations différentes travaillent avec nous, mais également cent personnes qui sont ce que l'on appelle des experts d'usage, c'est-à-dire qu'ils sont en situation de handicap, tout type de handicap, et qu'ils contribuent à nous donner des informations, des points de vigilance pour nous améliorer au quotidien. Ainsi, la nouvelle aire de jeux qui a été travaillée en cœur de ville peut paraître extrêmement contemporaine, mais elle a été travaillée avec des associations dans le champ de l'autisme, du handicap cognitif, et en fait chacun, de sa place, peut profiter de cette aire de jeu qui est du coup confortable pour tous : pour les enfants différents mais aussi tout le monde. On m'a demandé de faire court et c'est compliqué.

Transports

C'est aussi la mise en accessibilité du transport. Vous avez peut-être entendu parler d'un gros travail de fait sur le transport collectif avec dix lignes de bus. Quarante-six bus ont été rendus accessibles à tous les types de handicaps, avec deux nouveaux bus qui ont été acquis en 2017 – nous devons rendre des comptes sur 2017 –, tous les quais bus qui vont avec. C'est aussi le travail qui a été fait autour du transport adapté avec le Samibus qui avant s'appelait le PMR. La mobilité a été évoquée tout à l'heure. Le Samibus est un levier pour améliorer la mobilité.

Commerces

Les commerces ont également été évoqués. Nous travaillons avec La Musse, avec l'école d'ergothérapie qui, depuis 2016, avec les premières années, vient nous aider à faire ce travail de repérage et de diagnostic sur l'accessibilité des commerces. Donc c'est gratuit pour les commerçants. Et aujourd'hui, par exemple, sur l'axe de la place du Grand Carrefour, rue du Docteur Oursel et rue Joséphine, il y a 127 locaux commerciaux dont 106 sont devenus accessibles à l'ensemble des handicaps. C'est un travail colossal.

Conclusion

Je conclurai par cette politique ambitieuse qui a été reconnue et récompensée devant la Commission européenne, ce qu'ils appellent les Oscars de l'accessibilité. Bien sûr le rapport que je vous présente de façon synthétique ne demande pas de vote mais de prendre acte. Tout l'intérêt de le présenter devant le Conseil communautaire, c'est justement de rendre lisible l'ensemble du travail qui est mené parce que c'est une façon, lorsque nous retournons dans nos territoires, de chacun porter cette formation. Nous pouvons être fiers collectivement car nous sommes en train de devenir un territoire cité en exemple. Il ne faut pas oublier que toute cette mise en accessibilité n'est pas automatique. Les changements sont urgents, et liés à la volonté politique, au milieu associatif bien sûr, aux habitants, ainsi qu'au travail, et j'avais envie de le partager, des agents d'EPN. Sans relâche pour rendre notre territoire accueillant, accessible, et ouvert, nous améliorons la qualité de vie pour tout le monde, et pour l'attractivité touristique, nous l'avons vu. Des échos très positifs de nos concitoyens nous engagent à poursuivre notre travail.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup, je sais à quel point il est difficile d'en dire si peu mais aussi rapidement Madame MARAGLIANO, merci pour votre passion qui est respectée par toutes et tous ici.

Mme Marie-Martine COURSIN

Madame MARAGLIANO, j'aurais voulu savoir pourquoi la boîte à lettres de la sécurité sociale accessible aux handicapés a été supprimée. Elle rendait un grand service, y compris aux non handicapés, à tout le monde. Allez avec un fauteuil à la sécurité sociale, vous allez voir c'est le parcours du combattant à mon avis.

Mme Francine MARAGLIANO

Vous n'êtes pas la première à m'alerter, nous en avons d'ailleurs parlé. Régulièrement lorsque je rencontre le directeur de la CPAM, Monsieur HOLÉ, je lui fais part de la boîte aux lettres. Nous voyons bien qu'il en entend parler partout mais a priori c'est une demande qu'il a eu de façon importante. J'ai expliqué les problèmes de bouchons, de pollution.

M. Guy LEFRAND

Il faudra que nous en reparlions, mais je me souviens nous avons déjà évoqué le sujet. Il voulait aussi que ce soit proche parce qu'il ne fallait pas que le personnel se fatigue à aller jusqu'à la boîte aux lettres, etc.

[réactions de l'assemblée]

M. Guy LEFRAND

Non mais nous avons eu ce sujet, c'est un débat que nous avons eu plusieurs fois avec Monsieur HOLÉ qui est un garçon qui cherche à trouver des solutions. A un moment, il avait été question de la mettre au bord de la route à proprement dit, et cela avait causé un tollé par certains collègues.

Mme Marie-Martine COURSIN

Lorsque l'on demande à la Sécurité sociale, ils répondent que c'était à la demande de la ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est toujours la faute des autres.

M. Robert CHAPLAIS

Je constate que c'est une commission communale et intercommunale, mais en dehors des problèmes de voirie et de transport, nous n'avons pas parlé du tout des petites communes. On ne parle que d'Évreux. Je voudrais signaler cela et qu'à Guichainville, nous avons fait nous-mêmes un gros travail pour l'accessibilité.

Mme Francine MARAGLIANO

Comment dire, vous m'avez apporté votre confiance à travers l'élection de Conseillère

communautaire déléguée. Nous voyons bien que tout cet apprentissage qui est fait depuis des années pour avoir une uniformisation de l'accessibilité, parce que c'est un véritable enjeu, est en train de se mettre en place. Lorsque nous vous présentons par exemple les travaux de voirie dans les 74 communes, nous voyons bien qu'il y a cet élan. Ensuite, il faut que chaque commune, individuellement, vienne faire une évaluation de son accessibilité que nous partagerons lors de la Commission annuelle ici.

M. Guy LEFRAND

Pour compléter ce que dit Madame MARAGLIANO, je vous rappelle qu'elle n'est Conseillère communautaire que depuis quelques semaines et que tout ce travail porte sur le rapport 2017. Vous ne pouvez pas lui demander en quatre semaines de faire le travail qui aurait dû être fait peut-être par d'autres il y a déjà deux ans. Aujourd'hui vous avez décidé d'accorder votre confiance à Madame MARAGLIANO, et je vous remercie. L'objectif maintenant c'est qu'elle puisse démarrer, mais avec votre aide. C'est aussi à chacune et à chacun, à chaque commune, d'apporter sa pierre à l'édifice pour que nous puissions avoir un rapport qui soit pour 2018 beaucoup plus conséquent encore. Nous sommes tous dans la même direction.

M. Marc PERRIN

Dans les communes, nous avons dû réaliser un ADAP qui a été transmis à la DDTM, validé par un arrêté préfectoral. Cet arrêté nous impose de rendre régulièrement compte puisqu'il fallait planifier des travaux selon une durée de neuf ans. Cet arrêté nous demande de rendre compte manuellement à la DDTM. Nous pourrions transmettre aussi à l'Agglomération les avancées des travaux qui sont réalisés pour qu'elle intègre dans le rapport.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Merci pour vos remarques aux uns et aux autres.

M. Robert CHAPLAIS

Je voulais dire que ce n'est pas comme pour les pistes vélo, vous comprenez. On ne peut pas commencer à Évreux et puis après on fera les autres communes. Les autres communes elles ont l'impératif de réaliser le projet ADAP. C'était juste une boutade.

M. Bruno GROIZELEAU

Je tenais à féliciter Francine parce qu'aujourd'hui j'ai ma carte pour un petit moment. Et grâce à toi je peux me déplacer et me garer facilement à Évreux. Merci Francine.

M. Guy LEFRAND

Bien. Donc nous pouvons prendre acte que nous avons débattu de ce rapport sur l'accessibilité 2017.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Conservatoire à Rayonnement Départemental – Absence d'un professeur – Remboursement partiel de cotisations – Délégation au Président

M. Sylvain BOREGGIO

Bonsoir mes chers collègues, une délibération concernant le conservatoire départemental de musique. Compte-tenu de l'absence d'un professeur qui s'est échelonnée du 5 novembre au 21 février et dont malheureusement nous n'avons pu faire de remplacement avant le 9 janvier, il vous est proposé de rembourser huit familles qui ont été impactées par cette absence et ce pour un montant total de 507,80 €. Compte-tenu de l'importance des dossiers que nous avons à traiter dans un Conseil communautaire, il vous est proposé chers collègues de déléguer ce type de délibération au Président ou son représentant si vous en êtes d'accord.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le remboursement des cours de musique non dispensés au Conservatoire à rayonnement départemental des 8 familles désignées ci-après en raison de l'absence d'un professeur :

Noms des demandeurs	motif de la demande	Montants à rembourser
1 - ALEXANDRE Althéa	absence professeur de violoncelle	21.64 €
2 - BACKENGA Jade	absence professeur de violoncelle	71.27 €
3 - BLONDEZ Noémie	absence professeur de violoncelle	109.01 €
4 - BREAU Charlotte	absence professeur de violoncelle	71.27 €
5 - BROCHU Vincent	absence professeur de violoncelle	69.15 €
6 - DAOUDI-PARENT Naïla	absence professeur de violoncelle	53.03 €
7 - DESERT Lucie	absence professeur de violoncelle	69.15 €
8 - JACONO JULES	absence professeur de violoncelle	43.27 €
	Total à rembourser	507.80

et **DELEGUE AU PRESIDENT** ou son représentant, la décision de remboursement des cours d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Evreux, en cas d'absence prolongée d'un professeur, dès le 1^{er} jour d'absence et ce, à partir et au-delà de 7 cours consécutifs non dispensés

Commission d'Appel d'Offres « permanente » - Constitution

Commission d'Appel d'Offres spéciale concession d'aménagement - Constitution

M. Guy LEFRAND

Les deux dossiers suivants, 42 et 43, mes chers collègues, je vais les traiter en même temps. Appel à la constitution d'une commission d'appel d'offres permanente et d'une commission d'appel d'offres spéciale concession d'aménagement. Suite au décès de Monsieur MASSON, la liste qui avait été emmenée par lui il y a quelques années n'a plus de représentant. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections. Pour reconstituer cette CAO, cette commission d'appel d'offres permanente de la collectivité avec cinq titulaires et cinq suppléants. Cette élection se fait obligatoirement par scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et obligatoirement à bulletin secret.

Un courrier a été envoyé à tous les élus le 6 mars dernier pour les informer de la nécessité de ce nouveau vote. Vous avez reçu ce courrier, il vous a été précisé que les listes étaient à déposer au service assemblée au plus tard le 29 mars. À ce jour une seule liste a été déposée, c'est la même qu'en 2017 à l'exception de Monsieur Jennat qui a été remplacé par Madame Léon. Nous allons donc devoir procéder à deux votes : la Commission d'appels d'offres permanente avec les bulletins blancs et la commission d'appels d'offres spéciale concession d'aménagement avec les bulletins verts.

Dans la mesure où une seule liste a été déposée, le vote à bulletin secret reste malgré tout obligatoire puisque c'est une CAO. Donc les services vont passer parmi vous avec deux urnes. Vous avez donc le choix, pour chacune des deux, soit de déposer la liste qui est proposée, soit de déposer un bulletin blanc, soit de ne déposer aucun bulletin. Si vous ne voulez pas prendre part au vote, vous vous abtenez, vous votez la liste présentée. Ce n'est pas la peine de rayer des noms dessus puisque de toute façon c'est un scrutin de liste.

Ce que je vous propose c'est que les services vont passer. Si vous êtes titulaire d'un pouvoir, n'oubliez pas de voter deux fois. Normalement vous les avez. Chacune et chacun d'entre vous qui êtes titulaire pouvez voter deux fois. Est-ce que c'est clair ? Alors on y va.

[Il est procédé au vote]

Mes chers collègues, il est déjà 21 h 31, je vous propose donc que nous continuions le débat pendant que les services procèdent au décompte des bulletins ; il n'y aura probablement pas beaucoup de suspense.

M. Guy LEFRAND

Je vous donne les résultats du vote des commissions d'appel d'offres. Les deux résultats sont les mêmes pour les deux commissions d'appel d'offres, que ce soit la permanente ou la spéciale aménagement. Il y avait 97 votants : 6 votes blanc, 91 voix pour. Donc chacune des listes présentes, la blanche et la verte, sont élues. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ à l'issue des opérations de vote à bulletins secrets (scrutin de liste au plus fort reste), une seule liste ayant été déposée, **DESIGNE** :

M. DOSSANG

Mme AUGER

M. DULONDEL

M. HAMEL

M. COLLEU, membres titulaires de la **commission d'appel d'offres « permanente »** d'Evreux Portes de Normandie,

et :

M. PRIEZ

M. MOLINA

M. CONFAIS

M. HUBERT

Mme LEON, membres suppléants de la **commission d'appel d'offres « permanente »** d'Evreux Portes de Normandie

Nombre de bulletins déposés : 97 ; nombre de bulletins blancs : 6 ; nombre de voix pour la liste : 91

et **ADOpte** les règles ci-après de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres permanente :

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs ;
- Le quorum atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée ; elle se réunit alors valablement sans condition de quorum ;
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire élu de la commission d'appel d'offres par le suppléant élu inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire élu par l'un des membres suppléants élu de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission d'appel d'offres a voix prépondérante ;
- L'avis de cette commission peut être sollicité à tout moment de la procédure ;
- Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions sont strictement confidentiels. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués

☞ à l'issue des opérations de vote à bulletins secrets (scrutin de liste à la plus forte moyenne), une seule liste ayant été déposée, **DESIGNE** :

M. HUBERT

M. DOSSANG

M. DULONDEL

M. HAMEL

M. COLLEU, membres titulaires de la **commission d'appel d'offres « spéciale aménagement »** d'Evreux Portes de Normandie

Et

Mme AUGER

M. PRIEZ

M. MOLINA

M. CONFAIS

Mme LEON, membres suppléants de la **commission d'appel d'offres « spéciale aménagement »** d'Evreux Portes de Normandie

Nombre de bulletins déposés : 97 ; nombre de bulletins blancs : 6 ; nombre de voix pour la liste : 91

et **ADOpte** les règles ci-après de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement :

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs ;
- Le quorum atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée ; elle se réunit alors valablement sans condition de quorum ;
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire élu par le suppléant élu inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire élu par l'un des membres suppléants élu de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission a voix prépondérante ;
- L'avis de cette commission peut être sollicité à tout moment de la procédure ;
- Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions sont strictement confidentielles. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués

Extension du RIFSEEP aux catégories A et B de la filière culturelle (secteur patrimoine et bibliothèques)

M. Guy LEFRAND

Je vous présente la délibération n° 44 qui est l'extension du RIFSEEP aux catégories A et B de la filière culturelle. Il s'agit simplement pour nos agents des catégories A et B de la filière culturelle de basculer d'un système dans un autre, c'est devenu obligatoire de par la loi. Ils ne perdront pas un centime de rémunération, cela ne changera strictement rien à leur statut. C'est simplement la transposition d'un statut dans un autre. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **INSTAURE** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois A et B de la filière culturelle, décrits ci-après (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-après et ce, à compter du 1^{er} avril 2019 :

Catégorie A :

Filière culturelle (patrimoine et bibliothèques) :

Répartition par groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (direction)	34 000 €	6 000 €
Groupe 2 (direction adjointe)	31 450 €	5 550 €
Groupe 3 (spécialiste)	29 750 €	5 250 €

Répartition par groupes de fonctions pour les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (direction ou direction adjointe)	29 750 €	5 250 €
Groupe 2 (spécialiste)	27 200 €	4 800 €

Catégorie B :

Filière culturelle (patrimoine et bibliothèques) :

Répartition par groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (responsable de section)	16 720 €	2 280 €
Groupe 2 (spécialiste)	14 960 €	2 040 €

Les montants indiqués ci-dessus sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet. L'IFSE est versée mensuellement à l'agent selon un coefficient fixé entre 0 et 100% du montant du plafond du groupe de fonctions dont il dépend ; **INSTAURE** le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions définies ci-dessus, **PRECISE** que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes, **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté et **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

Budget Primitif 2019**M. Guy LEFRAND**

Nous passons maintenant au dossier le plus important de notre soirée, puisque certains sont déjà partis cela va peut-être aller plus vite. Vous avez encore une fois ce soir un PowerPoint, je vais donc proposer à Monsieur BOREGGIO et à Monsieur GROIZELEAU, en tandem, de vous présenter le budget primitif 2019 de notre Agglomération.

M. Sylvain BOREGGIO

Mes chers collègues, si vous le permettez c'est moi qui vous ferai cette présentation du budget primitif sous forme d'un PowerPoint pour ménager un tout petit peu Bruno et lui laisser surtout l'énergie nécessaire pour répondre à vos questions. Je voudrais remercier Bruno qui pendant toute la préparation budgétaire qui a duré plusieurs semaines, Bruno malgré son absence a été présent avec nous en visioconférence systématiquement à toutes nos réunions. Je l'en remercie car c'était un moment important pour lui aussi.

Nous allons regarder ensemble ce powerpoint si vous le voulez bien. Nous rappelons le contexte local et ce qui a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2019. Il vous est rappelé que nous avons restitué la compétence enfance jeunesse mais qu'EPN, malgré tout, assure par convention, la continuité de service pour ces seize communes ayant fait le choix d'intégrer un nouveau syndicat qui s'appelle la Clé des Champs. Nous avons, Evreux Portes de Normandie, aussi fait le choix important d'une baisse de 3 % de taux de la CFE qui passe de 24,85 à 24,10. Et surtout l'Agglomération tient les engagements qu'elle s'est fixés, c'est-à-dire accroître l'investissement, renforcer le soutien aux communes et développer l'économie et l'emploi.

Dépenses de fonctionnement

Si nous regardons le budget consolidé en fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement étaient sur le budget primitif 2018 de 113,3 millions d'euros. Ils sont sur le BP 2019 de 115,4 millions d'euros, soit une augmentation de 2,1 millions, et une hausse de 1,9 %. Ce que l'on peut dire sur ce budget principal en fonctionnement, c'est que des efforts constants ont été faits pour limiter les dépenses, qui permet à EPN, tout en maintenant un niveau de qualité de service. Tout d'abord, de baisser le taux de cette CFE que nous avons vu tout à l'heure de 3 %. De l'auto-entrepreneur au petit commerce, les PME et l'ensemble des entreprises comportant le socle du secteur économique du territoire vont pouvoir bénéficier de cette baisse importante et majeure. Ensuite, de réaffirmer le soutien de l'EPCI à ses communes membres à l'aide de fonds de concours exceptionnels.

Recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, je ne vais pas le faire ligne par ligne parce que vous avez les éléments donc je vais les adresser de manière globale si vous le permettez. Sur le BP 2018 en matière de recettes de fonctionnement vous aviez un budget de 84 174 000 euros. Nous avons sur le BP 2019 85 393 000 €, soit une hausse un peu plus de 1,2 million, soit 1,4 %. Il vous est précisé sous ce tableau que cette évolution est liée notamment aux produits label qualité qui ont été augmentés de 2,2 %, non pas par une hausse de cette fiscalité que nous verrons dans la délibération suivante, mais le coefficient de l'évaluation forfaitaire des bases fiscales qui impacte assez fortement ces impôts et taxes.

Nous avons des concours financiers qui ont été augmentés, notamment le contrat enfance-jeunesse, la CEJ, dans le cadre de la compétence petite enfance : + 300 000 €. Le financement de l'équipe opérationnelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine : + 288 000 €. Et les modifications qui ont été faites, surtout sur le chapitre 74, reclassement des recettes inscrites en 2018 au chapitre 75, pour 754 000 €. C'est un simple jeu d'écriture.

Dépenses de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles étaient sur le BP 2018 de 78 541 000, elles passent en BP 2019 à 80 032 000, soit une hausse de 1 491 000, soit 1 %.

Nous allons regarder sur ce plan de dépenses parce que nous avons sur le chapitre des charges à caractère général une baisse plutôt significative mais les charges de personnel qui, elles, sont en augmentation, et nous le voyons juste après. Concernant ces charges de personnel qui malgré tout restent maîtrisées, je vous rappelle qu'il y a des contraintes budgétaires qui impactent ces charges de personnel, notamment les GVT, le glissement vieillesse technicité, qui est de toute façon 1 % et incontournable. Le transfert de compétences petite enfance et le conservatoire qui a très fortement impacté ce budget personnel. Une évolution qui était contenue malgré tout à 1,3 % conformément au plan de maintien de la masse salariale et surtout, ce qui est important de préciser pour le personnel, c'est que la collectivité prévoit en 2019 le maintien d'une politique d'avancement de grade et de promotion interne. Voilà pour la partie fonctionnement.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voudrais rajouter sur le fonctionnement qu'il y a quand même cette année trois décisions que nous avons prises. La baisse de la CFE, c'est 290 000 € de recettes en moins. Des AC négatives de l'ex-GEA, nous avons tenu notre parole et nous avons gommé pour la deuxième année ces 275 000 €. Et puis nous avons abondé, nous avons augmenté la dotation de solidarité communautaire de 300 000 €. Lorsque vous additionnez, cela fait presque 900 000 € et nous sortons avec notre autofinancement brut de 5 360 000, vous rajoutez les 900, nous sommes à plus de 6 millions. 6,2 millions, c'est nettement mieux que l'an dernier. Voilà ce que je voulais dire.

M. Sylvain BOREGGIO

Investissement

Merci Bruno. Sur la partie investissement, l'objectif du présent exercice est d'amplifier cet effort d'investissement, nous allons le voir à travers les chiffres, en le portant à son plus haut niveau. Cette année, ce seront 30,2 millions d'euros de dépenses qui sont inscrites au budget principal 2019. Je vous rappelle qu'en 2018, les dépenses d'équipement s'élevaient à 25,6 millions ; une hausse importante : 18 %.

Nous mettons en évidence deux projets importants : la crèche de Navarre qui est un sujet très important, 1 550 000, et un autre sujet que nous avons inscrit qui était les voiries communautaires, et notamment la déviation Sud-Ouest. Mais malheureusement compte-tenu des événements qui se sont produits récemment, cette inscription budgétaire a été supprimée à hauteur de 1,1 M€. Malgré tout, il nous reste sur la voirie communautaire 700 000 € de montant d'études qui sont inscrits, et 7,2 M€ de travaux budgétés. Michel va se faire encore beaucoup d'amis.

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit de continuer les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir. Pour rappel, en 2017, EPN a accordé 2 millions de fonds de concours maximum. Le règlement adopté en concertation avec les communes membres permet d'assouplir les conditions d'attribution et surtout de garantir

une relative équité entre les communes. Depuis 2018, EPN a voté 2 millions d'euros qui sont devenus cette fois un minimum garanti susceptible d'être amendé en cours d'exercice. C'est ce qu'il s'est produit en 2018 puisque 400 000 € supplémentaires ont été accordés. En 2019, il est inscrit 2 millions d'euros de nouveau en minimum garantie.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous verrons tout à l'heure tous les dossiers, pas dans le détail, vous les avez déjà regardés. Nous sommes pratiquement à 500 000 ou 550 000 de dépensés. Les dossiers vont arriver surtout sur le mois de juin. J'irai sans doute voir mon voisin de droite pour lui demander une petite rallonge des 2 millions parce que c'est une aide aux communes et cela aide beaucoup à finir des investissements dans nos communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur ces dépenses d'investissement, nous allons parler du contrat de territoire 2017-2021. Rappeler que l'enveloppe globale totale prévue est de plus de 250 millions d'investissement, dont 31,6 millions de financement par la Région et 24 millions financés par le Département. Quand on prend le tableau qui est en dessous, nous voyons que les coûts globaux d'opération s'élèvent à 243 959 000 euros, que la région Normandie abonde à hauteur de 30 526 000, le Département à hauteur de 22 557 000, d'autres financements externes à 86 408 000 et la subvention EPN, 12 653 000. Le reste étant en autofinancement sur 91 612 000. Ceci est bien sûr sans compter l'investissement de 120 millions d'euros de la région Normandie qui lance la mise en 2x2 voies des 27 kms de la Nationale 13 entre Évreux et Chauffour. Nous allons passer au budget annexe.

M. Bruno GROIZELEAU

Un petit complément : dans le budget principal nous avons décidé d'abonder aussi les zones, ce qui n'était pas fait avant. Nous creusions des écarts sur le budget des zones. Dorénavant, dès le budget primitif, nous mettons la somme qu'il faut car malheureusement les zones ont été mal financées au départ et qu'il y a des prêts, vous le verrez tout à l'heure les délibérations. Donc il y a 1,2 million du budget principal qui part déjà sur les zones qui est mis au budget principal.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons voir ensuite dans les prochaines délibérations.

Budgets annexes

Eau

Concernant le budget de l'eau, en fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles est de -3 % entre les BP 2018 et 2019. Nous voyons ici que l'évolution des recettes augmente de 1,1 %. Un autofinancement qui varie à la hausse, de 2 676 000 à 3 176 000. Un net qui passe de 602 000 à 1 141 000 et le remboursement du capital qui passe de 2 073 000 à 2 035 000.

Côté investissement, les dépenses progressent de 57 % et l'emprunt d'équilibre passe de 1 915 000 en 2018 à 2 724 000.

M. Bruno GROIZELEAU

Là aussi nous raisonnons en budget de l'année 2019 sans prendre en compte le compte administratif qui sera voté au mois de juin. J'ai des échos sur le compte administratif provisoire, et quand nous regardons l'emprunt d'équilibre de 2 724 000, il va y avoir un excédent qui va arriver de 1,9 million. Nous n'aurons pas besoin de beaucoup d'emprunt d'équilibre. C'est dommage, Olivier est parti, j'avais un petit commentaire mais je le ferai quand même, vous pourrez lui faire la commission de ma part.

M. Guy LEFRAND

Il a un colloque au Sénat.

M. Sylvain BOREGGIO

Assainissement

Côté assainissement, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -3,7 % entre les deux budgets primitifs. L'évolution des recettes réelles, elle, est en hausse de 2,5 % avec un autofinancement qui passe de 2 586 000 à 3 111 000, un autofinancement net qui passe de -420 000 à +65 000 euros, et le renforcement du capital qui passe de 3 006 000 à 2 946 000 euros. Côté investissement pour l'assainissement, les dépenses d'équipement progressent de 19,5 % et l'emprunt d'équilibre reste stable et passe de

3 703 000 à 3 704 000.

M. Bruno GROIZELEAU

Là aussi, le Compte administratif provisoire fait sortir un excédent qui arrivera de plus de 7 millions, 7,2 millions pratiquement. Et nous en aurons besoin dans les années à venir, car il y a de gros travaux à faire.

M. Sylvain BOREGGIO

Mobilité

Le budget de fonctionnement de la mobilité en fonctionnement, l'évolution des dépenses réelles est de +37 qui passe de 10 228 000 à 14 039 000. L'évolution des recettes réelles, elles, sont de +24,5 %, passant de 12 071 000 à 15 032 000. Un autofinancement brut qui passe de 1 842 000 à 993 000, un autofinancement net qui passe de 1 269 000 à 416 000, et un remboursement de capital qui passe de 573 000 à 577 000. Côté investissement, les dépenses d'équipement passe de 2,4 à 2,6 millions, et l'emprunt d'équilibre de 501 000 à 1 743 000.

M. Bruno GROIZELEAU

Ici aussi nous attendons un excédent qui va arriver du compte administratif de 2,6 millions.

M. Sylvain BOREGGIO

Synthèse des ZAC

La dernière slide concerne une synthèse 2019 des ZAC et vous retrouvez zone par zone les sections d'investissement et les sections de fonctionnement. Je ne vais pas vous les détailler.

M. Bruno GROIZELEAU

Le budget principal abonde maintenant directement et ne creuse pas le déficit puisque que les zones ne sont pas là pour être excédentaires. Cela dépend de la vente des terrains. Il y a des déficits, mais ils sont là pour créer de l'emploi. Les taxes que rapportent les entreprises vont directement sur le budget principal. Donc il faudrait recomposer, les zones sont déficitaires, mais il faut les couvrir, et surtout il ne fallait pas faire de prêt sur les zones, ce qui a été très mal géré précédemment, puisque lorsque nous avons vendu les terrains, il n'y avait plus de rentrées, et il y a toujours le prêt.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette présentation synthétique. L'heure avancée fait que malheureusement beaucoup d'entre nous ont été obligés de partir mais ce sont des éléments qui ont déjà été travaillés lors du débat de notre assemblée budgétaire qui vous a été présentée, que vous connaissez.

M. Jean-Pierre GATINE

Vous avez parlé de différents budgets annexes, etc. Mais la compétence ruissellement a été prise ; tout le monde était bien d'accord lors de cette assemblée. Je n'en vois pas du tout les chiffrages. Je pense qu'il y a des accidents qui vont arriver, et nous sommes un petit peu frileux sur cette chose-là, parce que vu les conditions climatiques qui se déclenchent de plus en plus, il faudrait y penser. Il ne faut pas attendre que différentes assurances viennent, et il faudrait peut-être en mettre un petit peu.

M. Bruno GROIZELEAU

Il y a une somme qui a été mise, elle n'est pas au budget annexe, elle est dans le budget principal. Nous n'avons pas créé de budget annexe, elle est à l'intérieur du budget principal. Nous pourrions te donner les sommes qui ont été mises cette année exactement.

M. Alain NOGAREDE

Merci Monsieur le Président. Deux petites choses simples. Sur les fonds de concours, Bruno dit qu'il se tournerait vers le Président pour demander 400 000 euros en plus.

M. Guy LEFRAND

Il n'a pas donné le chiffre.

M. Alain NOGAREDE

Moi j'annonce un minimum de 400 000 pour être au moins à hauteur de l'année dernière parce que cette somme prouve au moins la solidarité entre les communes je crois. C'est un moyen d'aider les petites communes, notamment celles qui ont un budget souvent très limite voir dérisoire, qui n'ont pas les moyens. Ce n'est pas un effort pour moi, c'est une réponse juste. Il faut la faire. Voilà le premier point. Deuxièmement, c'est une question : le

fonctionnement sur la mobilité durable est passé de 12 à pratiquement 16 millions en 2019. Est-ce qu'il y a une explication ou c'est le passage en SPL ? Vous pouvez me répondre demain si vous voulez.

M. Bruno GROIZELEAU

Je n'ai pas la réponse.

M. Alain NOGAREDE

Ce n'est pas une colle. Justement, je voudrais connaître la raison. Merci.

M. François GANTIER

Je voulais juste rappeler que la baisse de la cotisation CFE que vous avez annoncée est une information que nous avons eue lors du DOB, le conseil précédent. J'avais exprimé mon désaccord sur cette baisse du CFE. Non pas que je sois contre la baisse des impôts bien entendu, mais c'est un choix qui ne me convient pas. J'avais argumenté en précisant que les entreprises qui payent la CFE touchent aussi des subventions dans le cadre du CICE. Je voudrais redire aujourd'hui mon désaccord sur cette baisse de CFE.

M. Guy LEFRAND

C'est voté dans la délibération 46. Vous pouvez dissocier les deux si vous le souhaitez puisqu'elle est spécifiquement votée dans la délibération suivante.

Mme Ketty REVEL

Je voulais revenir sur la taxe des ordures ménagères. Je ne sais pas si c'est le moment.

M. Guy LEFRAND

Nous pouvons en parler maintenant.

Mme Ketty REVEL

Nous avons décidé de deux zones de taxe d'ordures ménagères en janvier 2017 quand nous sommes rentrés. Mais nous ne savions pas que notre potentiel fiscal allait augmenter en entrant à l'Agglomération. En 2018, pour une commune de 400 habitants, nous avons perdu, en 2018, 23 000 € de recettes de DSR et de DNP. En commune défavorisée, en 2017, une commune de 400 habitants comme la mienne avait reçu 27 000 €. En 2018, pour ne pas nous mettre en difficulté, le Département nous verse un tiers et nous avertit qu'en 2019, nous ne recevrons rien. Cette année, la première surprise arrive au niveau du SDIS. Pour une petite commune comme la mienne, j'ai +1 000 € parce que le potentiel fiscal s'ajoute sur le potentiel fiscal. J'ai été voir la simulation de notre DGF pour notre commune, on nous annonce -1000 €. Nous n'avons pas encore les montants de la DSR ou de la DNP. La solution pour équilibrer le budget est l'augmentation de nos impôts communaux. En 2018, nous avons déjà augmenté de 2 % mais nous n'avons pas réussi à équilibrer aussi en recettes qu'en dépenses. En 2019, j'augmente de 4 % et je n'équilibre toujours pas. Il faut prendre dans notre réserve et là je ne parle que du fonctionnement. C'est pourquoi je vous demande s'il ne serait pas possible de commencer à lisser le taux de la taxe des ordures ménagères, car nous avons cinq taux différents et si nous sommes en communauté c'est bien pour tout partager. Vous allez me dire que ces taux n'impliquent pas la commune. Oui, car si nous augmentons nos impôts et que la taxe d'ordures ménagères baisse, l'administré n'est pas trop pénalisé. Car avec une TEOM à 20,76 pour nous, ex CCPN, la moyenne par foyer qui paye 270 € avec une base de 1 300, et quand on est à 12,15, on ne paye que 157 € pour une base de 1 300, ce qui fait quand même 113 € de différence pour un foyer.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement c'est un débat que nous avons déjà eu plusieurs fois. J'ai toujours un petit peu de mal à rapprocher un impôt payé par les ménages du déficit de la commune, mais même si nous partons sur ce débat-là, je rappelle que l'an dernier nous avons largement baissé la fiscalité des ménages. Elle a été baissée de manière très importante, en moyenne 100 € de baisse par foyer.

Mme Ketty REVEL

Je ne l'avais pas baissée.

M. Guy LEFRAND

Non, nous, nous l'avons baissée.

Mme Ketty REVEL

Oui mais nous, au niveau commune, nous ne l'avons pas baissé.

M. Guy LEFRAND

Non mais nous parlons de fiscalité issue de l'Agglomération. La fiscalité issue de l'Agglomération a très largement baissé pour les ménages l'an dernier. Si nous appliquons ce que vous dites, c'est-à-dire baisser la fiscalité de l'Agglomération pour pouvoir augmenter celle des communes, ce que beaucoup de communes ont fait, cela a déjà été fait l'an dernier avec en moyenne 100 € par ménage de baisse de la fiscalité liée à l'Agglomération. Donc les communes pouvaient sur cette moyenne, je parle à côté des experts qui sont avec moi, mais là-dessus les communes, et d'autres l'ont fait, ont augmenté les impôts communaux pour compenser justement cette baisse des impôts communautaires puisque nous l'avons fait sur l'ex-CCPN. La baisse a été très importante l'an dernier. Cela a déjà été fait. Donc ce mécanisme existe et nous l'avons mis en œuvre l'an dernier. Les communes l'ont utilisé ou pas. Encore une fois, nous pourrions toujours revoir la TEOM, mais il est prévu de la revoir pour 2020 ou 2021. D'ici deux ans, ce dossier va être revu.

M. Alain NOGAREDE

Puisque vous parlez de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je comprends la collègue. Je demanderais une chose qui est d'au moins réfléchir pour voir si nous ne pouvons pas réduire le délai pour harmoniser les taux. Nous pouvons y réfléchir. Cela ne coûte pas cher de réfléchir, et de voir les incidences que cela aurait sur le budget général de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je demande que nous réfléchissions et si nous pouvions réduire ce délai dans le temps pour essayer de traiter en équité tous les habitants d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Nous essayons de traiter avec la meilleure équité possible l'ensemble des habitants d'EPN. Je vais laisser Bruno répondre. Mais je vous rappelle d'abord que nous restons à la merci de l'augmentation massive du tarif du SETOM et là nous sommes pas du tout aujourd'hui certains. Il est toujours facile de vouloir baisser les impôts ou les taxes, sauf qu'aujourd'hui il y a des charges qui ne dépendent pas que de nous, c'est le moins qu'on puisse dire. Le deuxième sujet, c'est que les sommes en jeu sont des sommes majeures. Si nous avons fait ce choix tous ensemble collectivement de donner trois ans pour le faire, c'est parce que nous savions que financièrement c'était intenable, ou alors il faudra revenir sur tout le reste. Vous connaissez cela aussi bien que moi, c'est toujours un ensemble qui doit être équilibré et que jouer sur cette TEOM, c'est jouer aussi sur les recettes et sur les possibilités d'investissement sur tout le reste et sur tout ce dont nous avons parlé ce soir.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais dire que l'écart qu'il y a avec certains est minime. Tu l'as vu et tu as posé la question, Alain. L'écart important c'est avec l'ex-CCPN. C'était un choix, et je ne mets pas en cause le choix qui a été fait pour la CCPN. Quand le SETOM a augmenté très fortement ses tarifs, nous, ex-GEA, n'avons pas augmenté la TEOM et vous, vous avez augmenté et vous êtes arrivés à 20. Donc c'est un choix politique que vous avez fait. Nous allons être forcément obligés de baisser, mais laissez-nous le temps un peu sur nos finances. Le coût des taxes d'habitation, taxes foncières, bâti, je vous rappelle que c'est plus de 1,2 million de recettes en moins dès la première année de l'arrivée de l'ex-CPN. Donc nous ne pouvons pas cumuler les deux, ce sera à peu près la même somme qui va venir sur la TEOM.

M. Philippe KELLO

Merci Monsieur le Président. Je voudrais rebondir ce sur ce qu'a dit Ketty REVEL. Effectivement, ce qui nous met en grosse difficulté nous les petites communes, c'est ce fameux potentiel fiscal. Malheureusement aucun service n'a pu nous expliquer pourquoi il a augmenté. Maintenant nous le savons, mais au moment de la fusion, malheureusement les services de l'ETAT ou de la DGFIP ont complètement omis de nous dire cette information qui aujourd'hui a une incidence assez importante sur nos communes comme on peut le voir maintenant.

M. Bruno GROIZELEAU

J'ai eu le courrier en copie. J'aime beaucoup Sébastien mais là il fait passer le singe sur l'épaule de l'EPN. Au niveau de l'Etat, ils encouragent le regroupement, ils savent qu'il y a un problème sur le potentiel partout. Ils n'ont qu'à changer leurs critères, tout simplement. Ce n'est pas nous. Nous, nous subissons. Quand il y a eu la fusion, lorsqu'il dit que nous

étions au courant, c'est faux. Nous n'étions pas au courant, nous avons demandé les chiffres et nous ne les avons pas eus. Aujourd'hui vous savez que nous sommes arrivés au 3 avril, tous nos budgets sont pratiquement votés et nous n'avons pas encore la dotation globale de fonctionnement. Alors quand on nous dit que l'État nous donne les montants en temps, c'est faux. Je suis désolé, je l'aime beaucoup, mais là c'est faux. Et ces critères qui gênent, ils ne gênent pas seulement l'EPN, mais tous les regroupements et ils devraient changer leurs critères. C'est simple.

M. Sylvain BOREGGIO

Si je peux compléter, je l'ai peut-être déjà dit à cette assemblée, j'ai rencontré Monsieur Dussopt qui est le Secrétaire d'État de Monsieur Darmanin. Il m'avait expliqué que lors de la mise en place de la loi NOTRe, ils avaient tout bonnement ignoré, ou pas vu, ou pas pris en compte l'impact que cela aurait sur les dotations des communes. C'est inquiétant de la part du ministère des Finances quand même. Par contre, ayant pris connaissance de leur erreur, ils ont fait un tout petit geste envers les communes qui sont passées de tout à rien – c'est surtout ça l'impact, on passe de tout à rien – en nous modérant un tout petit peu certaines dotations, très peu sur cette année 2019. Il me disait que sur la loi de finances 2020, logiquement, on va croiser les doigts, la méthode de calcul des dotations devrait être remise en cause. C'est ce que je pense, je n'ose pas le dire, mais je répète ce qu'il m'a été dit. J'en doute aussi.

M. Roger ALBENQUE

Je tenais à remercier tous les ex-CCPN concernant les commerçants qui vont avoir un bénéfice de 3 % en moins sur la CFE. Parce que quand on a eu la totalité il y a un an, il faut voir les bras levés qu'on a eu vis-à-vis de tous les commerçants de Saint-André. Aujourd'hui, je suis très content qu'ils aient 3 % de moins.

M. Guy LEFRAND

Merci. Plus 50 % de subventions correspondant à 50 % de la CFE pour les commerces, c'était le dossier de Stéphanie AUGER tout à l'heure.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour terminer sur ce point, Bruno a rappelé tout à l'heure qu'en matière de DSC, il avait été budgété 300 000 € supplémentaires. Ces 300 000 € supplémentaires vont aussi permettre d'aider les communes qui auront des difficultés en fonctionnement sur 2019, comme cela a pu être fait fin 2018 pour quelques communes.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voudrais répondre rapidement à Ollivier qui n'est pas là, et je le regrette. La dernière fois il m'a posé une question, mais j'étais au téléphone et je n'avais pas les chiffres. Là il était en visu, il aurait pu rester. Sur la capacité de désendettement, le ratio qui ne veut rien dire car il dépend de la durée des emprunts. Si nous prenons le budget 2018, c'était quinze ans. Si nous prenons le compte administratif c'est moins de dix ans. Vous voyez que ça descend rapidement. Pour 2019, l'emprunt d'équilibre sur le budget primitif est de 25 millions. En réalisant 100 % des investissements inscrits, ce qui serait extraordinaire, nous réalisons 70 à 75, c'est un objectif que nous nous sommes donnés, ce serait donc 10 millions de moins de besoin. L'excédent provisoire en 2018 fait sortir, mais reste à réviser, un excédent de 5,8 millions. Le besoin n'est plus de 25, mais de 10 millions. Donc le ratio qui ne veut rien dire, il passe de 17 ans à 10 ans. Voyez cela tombe rapidement. Moi la seule chose qui m'intéresse sur la gestion, c'est d'abord que l'autofinancement brut couvre les remboursements au capital et c'est le premier point. C'est le cas sans avoir besoin du compte administratif 2018. Les taux ne sont pas risqués pour nous et notre dette est bien maîtrisée. Nous bénéficions encore sur 2019 de taux très bas, il faut en profiter. Et enfin, j'aurais dit à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, ce ratio est bon pour les agglomérations qui n'investissent pas et qui meurent. Évidemment si on n'investit plus, la capacité de désendettement devient très faible et ce n'est pas très bon pour moi. Voilà ce que j'aurais pu répondre à Ollivier, je lui enverrai mon texte.

M. Guy LEFRAND

Oui, tu peux lui faire passer. Merci. Je pense que chacune et chacun est suffisamment éclairé. Je vais donc mettre aux voix ce budget courageux, solide et parfaitement équilibré. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions et aucune voix contre. Je vous remercie.

Bravo à nos deux hommes du budget.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions) le Budget primitif 2019, arrêté à la somme, en dépenses, de 203 378 673 € se répartissant comme suit :**

Montants des budgets en €	2018		2019	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	85 194 022 €	35 173 972 €	86 096 510 €	39 179 827 €
Service des eaux	14 545 866 €	9 115 117 €	14 673 392 €	9 403 220 €
Service assainissement	9 898 288 €	7 948 585 €	10 976 495 €	11 771 762 €
Assainissement CCPN	1 155 778 €	1 202 452 €		
SPANC	349 070 €	611 050 €	361 007 €	9 600 €
Mobilités durables	12 071 372 €	3 014 330 €	15 969 177 €	4 138 167 €
Pépinière scientifique	525 570 €	320 751 €	447 300 €	354 648 €
Economie CCPN	95 499 €	194 460 €	116 612 €	94 503 €
Sous-total budgets hors zones	123 835 465 €	57 580 717 €	128 640 493 €	64 951 727 €
Zones d'activités	6 426 064 €	6 258 910 €	4 699 380 €	3 596 750 €
ZAC du Long Buisson 1	143 254 €	614 396 €	342 758 €	460 250 €
ZAC du Long Buisson 2	4 039 112 €	4 009 274 €	971 975 €	515 758 €
ZAC du Long Buisson 3			1 858 832 €	1 858 832 €
Espace d'activités de la Rougemare	824 900 €	100 000 €	591 294 €	- €
ZAC La Fosse au Buis St Sébastien de Morsent	200 €	200 €	570 €	200 €
Zone d'activités Les Surettes Gravigny	754 104 €	660 005 €	271 389 €	100 370 €
ZAC de Camboille	358 577 €	690 424 €	420 922 €	558 540 €
ZA Gauville Parville	113 000 €	113 000 €	4 040 €	3 000 €
ZA de Miserey	191 340 €	70 340 €	122 000 €	31 000 €
ZA de l'arbre Saint Germain- Marcilly			82 600 €	35 800 €
ZA des vignes - Droisy			33 000 €	33 000 €
ZA Le Floquet Sacquenville	431 €	125 €	clôturé au 31/12/2018	
ZA Les longs Champs Fauville	1 146 €	1 146 €	clôturé au 31/12/2018	
ZAC Centre-Bourg St Sébastien de Morsent	- €	- €	clôturé au 31/12/2018	
Zones d'habitat	349 806 €	514 479 €	1 161 352 €	328 971 €
ZAC du Vallon Fleuri St Sébastien de Morsent	112 106 €	277 799 €	1 156 332 €	324 971 €
ZAC du Vallot Arnières sur Iton	237 700 €	236 680 €	5 020 €	4 000 €
Sous-total budgets zones	6 775 870 €	6 773 389 €	5 860 732 €	3 925 721 €
Totaux	130 611 335 €	64 354 106 €	134 501 225 €	68 877 448 €

Budget Primitif 2019 – Taxe sur le Foncier bâti et non bâti – Taxe d'habitation – Cotisation Foncière des Entreprises – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux

M. Sylvain BOREGGIO

Dans la continuité, nous l'avons largement abordé sur le point précédent, ce sont les cotisations foncières qu'il faut revoir et puis les taxes d'habitation du foncier bâti et non bâti. Je rappelle qu'il vous est proposé de baisser la cotisation foncière des entreprises, la CFE, de 3 % pour la ramener de 24,85 à 24,10, et de maintenir sans aucune augmentation la taxe sur le foncier bâti, le non bâti et la taxe d'habitation.

Concernant les taxes des ordures ménagères, là aussi nous vous proposons bien sûr une stabilité, mais avec des taux qui sont variables en fonction des territoires. Nous avons cinq secteurs différenciés : l'ex-GEA à 12,15, l'ex-CCPN à 20,76, l'ex-territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure à 17,51, la commune de Mouettes à 15,25, et Jouy sur Eure et Fontaine sur Jouy à 13,26. Voilà pour ces taux. Une stabilité, sauf la CFE qui baisse.

M. Guy LEFRAND

Nous avons abordé le sujet tout à l'heure. Contre ? Abstention ? Levez bien la main s'il vous plaît, aidez les services pour les abstentions. Sept ? Contre ? Un contre ? Monsieur GANTIER était contre. Pardon, c'est moi, je n'ai pas été assez précis dans le vote. Monsieur GANTIER vote contre dans la logique de ce qu'il nous a expliqué. Les autres étaient des abstentions.

J'en profite pour vous dire que nous vous faisons passer le parapheur si vous voulez bien le signer avant de partir. Ceux qui ont un pouvoir, n'oubliez pas de le signer deux fois, cela évitera d'être obligé de revenir à l'Agglomération pour le signer.

Le Conseil communautaire :

☞ DIMINUE (moins 1 voix contre et 7 abstentions) le taux sur la Cotisation Foncière des Entreprises de 3%, en le fixant à **24,10%** pour l'année 2019, au lieu de 24,85 % ; **MAINTIENT** le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %** et sur le non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %** pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %

CONFIRME la stricte application des abattements légaux et obligatoires sur la Taxe d'Habitation ; **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019, à **12,15 %** pour les communes constituant l'ex-GEA, **20,76%** pour les communes constituant l'ex-CCPN, **17,51 %** pour les communes de l'ex-territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure, **15,25 %** pour la commune de Mouettes et **13,26 %** pour les communes de Jouy sur Eure et de Fontaine sous Jouy ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire INSE)	17,51 %
Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
Taxe des Ordures Ménagères (communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy)	13,26 %

Budget primitif 2019 – Création et modification d'AP/CP et d'AE/CP

M. Bruno GROIZELEAU

Rapidement, il s'agit de la création et de la modification des AP/CP si chères à Alain NOGAREDE. Au titre de 2019, il est proposé de vous prononcer sur la modification de neuf autorisations au budget principal, cinq au budget de l'eau et cinq au budget de l'assainissement. Vous les avez tous lues, je ne vais pas revenir dessus. Et il y a la création de trois autorisations de programme au budget principal. En synthèse, les autorisations de programme, nous en faisons de plus en plus. En cours, elles sont au nombre de 15 au budget principal, cinq au budget eau et cinq au budget assainissement. Elles vivent, bien sûr, elles se déforment selon les projets, l'avancement des travaux, etc. Voilà pour les AP/CP.

M. Guy LEFRAND

Monsieur NOGAREDE qui veut toujours dire un mot sur les AP/CP.

M. Alain NOGAREDE

Oui parce que j'en voudrais une de plus si possible. Est-ce qu'on pourrait mettre en place une AP/CP sur les usines de Navarre ? Donc à partir de septembre, pourquoi pas.

M. Guy LEFRAND

Nous pourrons y penser la prochaine fois, il faut déjà que nous les achetions.

M. Alain NOGAREDE

Ça y est, c'est fait aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Aujourd'hui, vous m'autorisez à les acheter.

M. Alain NOGAREDE

Vous n'allez pas nous faire le coup de ne pas les acheter quand même maintenant ?

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup Monsieur NOGAREDE. Votre remarque sera prise en compte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** les ajustements, créations et suppressions d'AP/CP et d'AE/CP à réaliser dans le cadre du budget primitif 2019

Budget assainissement – Créances éteintes**M. Bruno GROIZELEAU**

Quelques créances éteintes sur le budget assainissement, un montant de 4 779,75 €. Vous avez le détail. Cela remonte à 2011, le percepteur ne peut plus rien faire donc nous sommes obligés de les passer en perte. Il y en a pour 4 479,75 €.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET** en créances éteintes les montants ci-dessous pour un total de : 4 779,75 € (Total budget Assainissement) :

RÉCAPITULATIF DES CREANCES ETEINTES			
DESIGNATION			
Année	Titres	Montant annulé suite à une procédure de surendettement	Total
2011	7,8383E+10	48,25 €	
	7,8383E+10	111,08 €	159,33 €
2012	7,8383E+10	735,12 €	
	7,026E+11	261,50 €	996,62 €
2013	0000007-1122	707,81 €	707,81 €
2014	7,8379E+10	791,56 €	791,56 €
2015	7,8387E+10	634,26 €	634,26 €
2016	7,8384E+10	671,77 €	671,77 €
2017	13-9	726,33 €	
	5-1388	92,07 €	818,40 €
			4 779,75 €

Budget principal – Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités**M. Bruno GROIZELEAU**

Nous l'avons vu tout à l'heure et que j'ai commenté dans le budget principal. C'est une avance sur la section d'investissement des zones. Vous avez différentes zones : Long Buisson, 1, Long Buisson 2, Cambolle, Vallon Fleuri ; il y en a pour 1 234 419 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées pour un montant total de 1 234 419 € et réparties comme suit :

Budget annexe du Long Buisson 1 :	333 077 €
Budget annexe du Long Buisson 2 :	336 758 €
Budget annexe de Cambolle :	343 879 €
Budget annexe du Vallon Fleuri :	220 705 €

Budget principal – Subvention d'exploitation en faveur du budget annexe de Cambolle

M. Bruno GROIZELEAU

Pour du fonctionnement, il s'agit des intérêts de la dette et c'est sur le budget annexe de Cambolle. Nous faisons un virement du budget principal sur le budget annexe de Cambolle pour 103 000 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre de 103 000 € (en section de fonctionnement) du budget principal au budget annexe de la zone de Cambolle.

Budget mobilités – Amortissement des subventions d'équipement transférables

Budget eau – Amortissement des subventions d'équipement transférables

Budget assainissement – Amortissement des subventions d'équipements transférables

M. Bruno GROIZELEAU

Les trois dossiers suivants se ressemblent, c'est ce que nous appelons les amortissements des subventions d'équipements transférables. Pour faire simple, tous les ans nous faisons des dotations aux amortissements, c'est-à-dire des charges de fonctionnement et des recettes d'investissement. Là nous faisons l'inverse. C'est-à-dire que nous avons touché des subventions sur les achats, et nous devons les amortir, donc nous reprenons les amortissements. C'est une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Par exemple, pour la première délibération, sur le budget Mobilités, nous reprenons de 2013 à 2009, et il y en a pour 936 436,13. Vous avez tout le détail qui vous a été joint. Je vais faire les trois tout de suite. La deuxième c'est sur le budget eau et nous reprenons de 2014 à 2017 pour 364 022,26. Le dernier c'est sur l'assainissement, une reprise pour 662 747,10 euros.

M. Guy LEFRAND

Dossier 51, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. 52, même vote. 53, même vote.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** d'amortir en 2019 les subventions transférables perçues de 2012 à 2017 sur le budget Mobilités. Cet amortissement consiste à prendre en compte :

- les arriérés portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant de 711 422,65 €
 - l'amortissement au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 225 013,48 €
- et **DECIDE** d'amortir les subventions transférables pour les exercices suivants.

☛ **DECIDE** d'amortir les subventions transférables non amorties et perçues de 2015 à 2016 sur le budget Eau et continuer l'amortissement pratiqué sur les subventions perçues antérieurement à 2015 (conformément aux tableaux figurant en annexe) :

- Reprise de subventions perçues du conseil départemental : 107 328 €
- Reprise de subventions perçues de l'Agence de l'eau : 194 962,83 €
- Reprise des autres subventions perçues : 61 731,44 €

☛ **DECIDE** d'amortir les subventions transférables non amorties et perçues en 2013 sur le budget Assainissement et continuer l'amortissement pratiqué sur les subventions perçues antérieurement à 2013 :

- reprise de subventions perçues du Conseil Départemental : 215 020,65 €
- reprise de subventions perçues de l'agence de l'eau : 477 726,45 €

Contrat de ville – Programmation 2019 – 1re phase – Attribution de subventions

M. Driss ETTAZAOUI

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez attendu, vous avez patienté, vous êtes malheureuses et malheureux, voici enfin la délibération n° 54 celle du contrat de ville. Je sais que vous êtes venus pour cela, mes chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Votre temps de parole est dépassé Monsieur ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'octroyer une somme de 167 850 € aux associations qui œuvrent sur le champ de la politique de la ville et sur les trois quartiers prioritaires. Nous sommes là dans le cadre d'une première phase de programmation. Naturellement s'ensuivra une deuxième et éventuellement une troisième qui vous sera proposée ultérieurement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce sont des choses classiques maintenant. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux ci-après, pour un montant total proposé de **167 850 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

CISPD – Programmation 2019 – 1re phase – Attribution de subventions

M. Driss ETTAZAOUI

Merci Monsieur le Président. Le dossier 55 est aussi intéressant que le dossier 54 puisqu'il vous est demandé d'octroyer 5 300 € aux associations dans le cadre du CISPD, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, dans trois thématiques qui sont la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, la promotion de la citoyenneté. 5 300 €, et il vous est demandé d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de **5 300 €** :

Orientations	Porteurs	Projets	Montants
Reconductions			
Lutte contre le décrochage scolaire	Classe relais P.Bert	Accueil de 2 fois 8 jeunes, fortement marqués par le décrochage scolaire lors de deux sessions de 13 semaines	1 900 €
Soutien à la parentalité et lutte contre la récidive	Myosotis	Soutien aux familles et accueil des enfants en attente de parloirs à la Maison d'arrêt d'Evreux Bilan 2018 : 5997 passages adultes, 1686 passages enfants.	700 €
	Le relais	Soutien à la parentalité des pères incarcérés à travers l'animation d'ateliers au sein de la maison d'arrêt. Bilan 2018 : 46 familles accompagnées, 43 détenus accompagnés	700 €

Nouveau projet			
Promotion de la citoyenneté	La cause des enfants	Soutien au parcours citoyens des jeunes pour le bien vivre ensemble Intervention dans des collèges du territoire (St André, Gravigny) sur la citoyenneté « c'est quoi être un citoyen ? » à destination des élèves de 4 ^{ème} .	2 000 €
Total 1^{ère} phase			5300

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

Vente de produits divers – Fixation des tarifs – Proposition de délégation au Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons à ce qui sera probablement la délibération la plus intéressante pour les Maires, ce sera la 58. Nous commençons par la 56.

M. Sylvain BOREGGIO

Il vous est simplement demandé, mes chers collègues, de déléguer au bureau communautaire la fixation des tarifs des divers produits mis en vente dans les équipements et/ou les services communautaires, ainsi que lors des manifestations communautaires. Rappelez-vous, notamment concernant les musées, il vous était demandé chaque année d'accepter une variation des tarifs de quelques centimes pour des objets qui valent 0,50 € ou 1 euro. Si vous l'acceptez, ce serait le Bureau communautaire qui pourrait fixer ces tarifs.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DELEGUE** au Bureau communautaire la fixation des tarifs des divers produits mis en vente dans les équipements et/ou services communautaires ainsi que lors de manifestations communautaires

Amicale des retraités territoriaux d'Evreux (ARTE) – Amicale du personnel de la ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie – Subventions 2019

M. Sylvain BOREGGIO

Concernant l'Amicale des retraités territoriaux d'Evreux, l'ARTE, il vous est proposé comme chaque année d'attribuer une subvention à cette Amicale d'une somme de 2 800 € au titre de l'année 2019, et d'octroyer à l'Amicale du personnel de la ville d'Évreux et des portes de Normandie une subvention de 1 000 € pour cette année 2019.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de **2 800 €** au titre de l'année 2019 et **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de **1 000 €** au titre de l'année 2019

Communes – Attribution de fonds de concours d'investissement

M. Guy LEFRAND

Enfin, à tout seigneur tout honneur, je vais laisser Monsieur GROIZELEAU vous proposer si vous en êtes d'accord les fonds de concours en investissement.

M. Bruno GROIZELEAU

Les fonds de concours, nous n'allons pas les faire un par un, il y en a 42 qui représentent 278 000 € à peu près. Ce qui est important dans les 42, je le ferai une fois, je ne le ferai pas deux fois, c'est qu'il y a 21 projets sur l'ex-GEA, donc la moitié est sur les autres territoires.

Je veux dire que tout le monde profite de ces fonds concours et c'est très bien. Nous arrivons donc ce soir à un total de 561 340,42 et il nous reste en enveloppe 1 438 659,58.

Jointes à ces fonds de concours, il y a deux autres délibérations à prendre, donc il y en aura trois. Pour la commune des Ventes, une modification puisque la demande avait été faite sur 20 131,50, or le projet est un petit peu plus onéreux. Donc nous devons gommer notre fonds de concours et en faire un nouveau qui sera de 22 319. Il y a tout le détail.

J'en profite pour répondre à Jean-Marie MAILLARD, nous n'avons pas eu le temps de faire mais la prochaine fois nous mettrons aussi à chaque fois le montage financier s'il y a bien des subventions qui ont été demandées à l'État, au Département, etc.

L'autre délibération, au contraire, c'est la commune de la Forêt du Parc à laquelle nous avons accordé un fonds de concours et le projet ne se fait pas, donc nous devons annuler ce fonds de concours. Voilà pour les trois délibérations.

M. Guy LEFRAND

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ?

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après, aux communes :

- 5 296,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'extension du columbarium,
- 18 182,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la création d'un parking au stade Jacques Olivier,
- 2 633,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection des douches du vestiaire du stade,
- 5 760,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour les travaux d'étanchéité de la toiture des vestiaires du stade,
- 12 498,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du terrain de sport situé près du groupe scolaire,
- 3 334,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition et l'installation d'un mât pour caméras de surveillance,
- 3 552 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'école numérique aux écoles maternelle et élémentaire,
- 10 656,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'aménagement intérieur du restaurant scolaire/salle d'activités,
- 1 508,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire/salle d'activités,
- 5 797,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la sécurisation des commerces,
- 3 465,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la sécurisation des bâtiments publics,
- 1 748 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'un photocopieur,
- 553,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de matériel horticole,
- 599,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 3 375 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'aménagement d'un espace cinéraire aux deux cimetières,
- 1 440 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la plantation de pommiers sur la friche communale,
- 270 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la remise aux normes du jardin du souvenir,
- 503,74 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition de matériel pour la commune,
- 2 869,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la remise en état de la salle d'activités,
- 1 760 €, soit 39% du coût du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation du barrage hydraulique sur le Rosey,

- 20 017,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux d'étanchéité et de couverture du complexe sportif,
- 2 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'une brosse de désherbage,
- 4 861,04 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour des travaux de bordurage et d'assainissement au cimetière,
- 4 160 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le remplacement et la mise en conformité des volets roulants de la salle Gérard Philippe,
- 12 981 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour la réhabilitation de l'assainissement d'un commerce,
- 1 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la numérisation de la gestion du cimetière,
- 2 835 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'un columbarium,
- 2 649 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 13 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création d'un cheminement piétonnier et d'un aménagement de sécurité,
- 1 410 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de bacs à fleurs pour le parvis de la mairie,
- 1 794,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système d'alarme intrusion pour les bâtiments publics,
- 1 680 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'alimentation électrique de bâtiments communaux,
- 827 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un terminal PVE pour la police municipale,
- 5 132,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la réfection intérieure de la salle communale/restaurant scolaire,
- 5 732,29 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la rénovation des murs extérieurs de la salle des fêtes,
- 8 492,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la rénovation des façades de la mairie,
- 508,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 864,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour la création d'un site internet,
- 95 775,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la construction d'un kiosque sur l'arboretum – phase 2,
- 899,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts,
- 473 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de jeux pour l'école maternelle,
- 783,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de matériel technique,

MODIFIE le montant de fonds de concours octroyé à la commune des Ventes le 19 décembre 2018 (20 131,50 €) et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 319 €, soit 46% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto » (erreur portant sur le montant de la subvention octroyée par l'AESN),

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 913,69 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune de la Forêt du Parc pour la réalisation des peintures de l'école et de la toiture en polycarbonate du porche de l'entrée des petites sections, les travaux ayant été réalisés par le SIVOS de rattachement de l'école et non pas la commune (la loi ne prévoit pas le versement de fonds de concours aux SIVOS).

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

COHESION SOCIALE – PROGRAMMATION 2019 – 1^{ère} phase

PROJETS CST EN RECONDUCTIONS

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	CCAS - Centre social de la Madeleine	La Madeleine	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	100 369€
2	PST Cap Nord est	Cap Nord Est	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	91 092€
3	AL2E	Nétreville Clos au Duc	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	72 200€
4	ALEGRA	Cap Nord Est + Inter sites EPN	<i>On va au spectacle : Festival de la marionnette se déroulant sur le territoire de l'EPN (24 communes dont Evreux) ; Action de création de spectacles dans les ALSH et avec des habitants du territoire dans le cadre de la scène ouverte. Formation en direction des animateurs avec un artiste. Public 2018 : 1973 personnes</i>	19 000€	56 300€
5	ALEGRA	Cap Nord Est	<i>Anime ta cité : Animation du projet jeunesse sur le SIVOM Cap Nord Est (accueil et espace de loisirs de proximité, sorties culturelles et sportives, Caravane des jeunes, accompagnement scolaire, séjours, chantier jeunes, accompagnement de projets...) Animation de territoire: printemps des poètes, weekend end nature, sorties nature, fête du jeu.. Public 2018 : environ 1800 personnes</i>	10 000€	111 150€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
6	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Animation de la vie sociale : mise en place d'actions favorisant la vie sociale des communes par des manifestations fédératrices (Carnaval, Fête du vent, terrasses de l'été, café de pays...) – le soutien de la vie associative (forum des associations, accompagnement, Web TV...) –	14 550€	51 750€
7	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Temps libre familial, famille et parentalité Départ en vacances : accompagnement de familles et de jeunes du territoire dans leur projet de départ en vacances. 2018 : 84 personnes (adultes, enfants, jeunes) Sorties familles : organisation de sorties familiales à la journée (4/5 sorties sur la période estivale, 1 sortie pendant les fêtes de Noël) 2018 : 6 sorties familles pour 298 personnes	6 800€	57 380€
8	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	L'Initiative des habitants : soutien de différentes initiatives d'habitants du territoire (café couture solidaire, bourse initiative jeunes...) 2018 : 50 personnes différentes	1 000€	4000€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
9	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Accueil social et accompagnement des habitants Accueillir, être à l'écoute, informer, orienter les habitants et les familles et les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne : accès aux droits, éducation, parentalité...	2 000€	18 050€
10	ALSM	Saint Michel	Animations jeunesse et familles : mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM 2018 : Animations jeunesse = 168 jeunes accueillis Animations famille = 124 personnes accueillies	12 000€	152 910€
11	SIVU LIBELLULE	Libellule	Séjours jeunes Mise en place de deux séjours adolescents (12 jeunes âgés de 13 à 17 ans par séjour) pour pratiquer différentes activités sportives et culturelles de plein air. Les séjours sont préparés en amont avec les jeunes et en partenariat avec le centre social de l'Amicale de Navarre En 2018, 18 jeunes ont pu bénéficier de cette action.	3 000€	11 450€
12	SIVU LIBELLULE	Libellule	Sorties familiales en partenariat avec l'amicale de Navarre 2017 : 3 sorties familiales/ 142 personnes	2 000€	5 050€
13	MAIRIE DE SAINT SE	Libellule	Vacances sportives : organisation de stages sportifs sur les vacances scolaires (8/17 ans) et des soirées « futsal » (12/25 ans) 314 jeunes ont participé en 2018. Toutes classes d'âges confondus	3 000€	15 870€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
14	Mairie de CROTH	CROTH et sud ePN	Ateliers cuisine <i>Mise en place de 25 ateliers cuisine avec des habitants du sud EPN pour créer du lien social, et cuisiner des produits sains pour des repas équilibrés et peu onéreux</i>	1 600€	2 650€
15	Viens dans ma bulle	Ville Evreux	Festival « les rêveries d'Evreux 2019 » 5^{ème} édition : offre de spectacles artistiques et culturelles de qualité professionnelle dans le cadre d'un festival. Volonté de favoriser l'accès à un public éloigné de l'offre culturelle. Dates 2019 : 18/19/20 avril 1 504 personnes ont participé au Festival en 2018	1 000€	39 100€
16	CIDFF	Territoire de St André	Permanence accès aux droits <i>Mise en place d'entretiens individuels anonymes et gratuits permettant l'accès aux droits à tout public et en particulier aux femmes et aux personnes en difficultés sur le territoire de l'ex CCPN.</i> 101 personnes dont 86.9% de femmes ont été reçues lors de ces permanences	2 080 €	2 943 €
17	CONCEPTIC	EPN	Ateliers informatiques sur le territoire de l'EPN <i>Permettre un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication dans les zones les plus rurales de l'EPN. Accompagner les volontaires dans la mise en œuvre d'un lieu ressource visant l'accès aux TIC et former les habitants bénévoles qui pourront assurer l'animation de ce lieu.</i>	7 700€	13 000€
TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION				115 730 €	

COPIL 25 MARS 2019	FINANCEMENTS PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2019 1ER PHASE		
PORTEURS	ACTIONS	EPN/CDV 2019	ETAT/CDV 2019
TERRITOIRE DE LA MADELEINE		85 050,00 €	45 100 €
CS MADELEINE			
	ANIMATION VIE LOCALE	10 000,00 €	
	SORTIES FAMILLES	5 000,00 €	
	SEJOUR JEUNES	2 500,00 €	
	EDUCATION-ACCUEIL 11-17 ANS	10 000,00 €	12 000 €
	SPORT	4 500,00 €	
ST CS MADELEINE		32 000,00 €	12 000 €
AJM	POINT ACCUEIL ECOUTE EMPLOI	10 000,00 €	- €
AJM	JOBS CHALLENGE	2 000,00 €	2 000 €
AJM	Ateliers collectifs TRE	3 000,00 €	
AJM	Sorties familles	4 000,00 €	
INITIATIVES POSITIVES	SOUTIEN SCOLAIRE	3 000,00 €	
FEMMES EN ACTION	ECRIVAIN PUBLIC	3 000,00 €	3 000 €
SOLIDARITE CITOYENNE	Sorties familles	2 300,00 €	
FARANDOLE	LAEP	5 000,00 €	5 500 €
REP+NERUDA	REP	3 000,00 €	3 000 €
REP+POLITZER	REP	3 000,00 €	5 600 €

RESEAUX RECIPROQUES	CLAS Lycéen	2 000,00 €	
REGIE DES QUARTIERS	Expression artistique		2 500 €
LIGUE DU SOURIRE	FONZTIVAL	1 000,00 €	1 500 €
ALM Tennis	FETE LE MUR	2 000,00 €	3 000 €
WAFa	Animation sociale	3 500,00 €	1 000 €
DECLIC CLASSIQUE	DECLIC CLASSIC	6 250,00 €	6 000 €
ST AUTRES PORTEURS		53 050,00 €	33 100 €
TERRITOIRE DE NETREVILLE		36 800,00 €	22 000 €
	ANIMATION VIE LOCALE	5 000,00 €	3 000 €
	SEJOURS JEUNES	2 300,00 €	
	AXE JEUNESSE	15 000,00 €	5 000 €
	LIEU RESSOURCE	1 000,00 €	
	PARENTALITE	1 500,00 €	
	SORTIES FAMILLES	2 000,00 €	
CS NETREVILLE		26 800,00 €	8 000 €
FARANDOLE	LAEP	2 000,00 €	2 500 €
JUDO CLUB NETREVILLE	SOUTIEN EXECPTIONNEL	2 000,00 €	
REP DUNANT	EGALITE DES CHANCES	6 000,00 €	10 000 €
ENBB	INITIATION BASKET		1 500 €
AUTRES PORTEURS		10 000,00 €	14 000 €
TERRITOIRE NAVARRE		5 000,00 €	3 000 €
CS NAVARRE	PILOTAGE		
CS NAVARRE		- €	- €

JAE	ANIMATION SANTE	2 500,00 €	2 000 €
JAE	ECRIVAIN PUBLIC	2 500,00 €	1 000 €
AUTRES PORTEURS		5 000,00 €	3 000 €
TERRITOIRE CLOS AU DUC		- €	- €
CS CLOS AU DUC			
CS CLOS AU DUC		- €	- €
ACTION INTERSITES QPV		41 000,00 €	137 750 €
MED	TOILE DES QUARTIERS		2 000 €
AVEACJE	PERMANENCES MSAP		2 200 €
MED	NUMERIQUE POUR TOUS	5 500,00 €	5 500 €
ATHLETVILLE	ANIMATION ESPACE STREET WORK OUT	2 000,00 €	4 600 €
AFTC	ACCES AUX DROITS DES PLUS VULENRABLES	1 500,00 €	
MJC	ATELIERS MUSIQUE ACTUELLES	2 500,00 €	2 500 €
MJC	PERMIS POUR L'AVENIR	- €	20 000 €
PRINCIPE ACTIF	EMISSION DES QUARTIERS	4 000,00 €	6 000 €
PAULBERT	CLASSE RELAIS		1 950 €
UFOLEP	ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QPV	1 000,00 €	3 000 €
VILLE D'EVREUX	VILLAGE DU SPORT	13 500,00 €	- €
EPN	BUS EMPLOI		5 000 €
EPN	100 CHANCES 100 EMPLOI		8 000 €
CONCEPTIC EURE	NUMERIQUE POUR TOUS	5 500,00 €	6 000 €
CONCEPTIC EURE	RECYCLAGE INFORMATIQUE ET FORMATION	3 000,00 €	2 000 €

CONCEPTIC EURE	STAGES CODAGE ET PROGRAMMATION		3 000 €
WIMMOV	PLATEFORME DE MOBILITE	- €	12 000 €
VILLE D'EVREUX	CHANTIER D'INSERTION	- €	8 000 €
CICERONE	CHANTIER D'INSERTION	- €	8 000 €
CIDFF	ACCES AUX DROITS		8 000 €
CIDFF	Ecrivain PUBLIC	2 500,00 €	10 000 €
EPN	MOUS		20 000 €
		167 850,00 €	207 850 €
CREDITS EPN 2019 : 245 000 €	SOLDE RESTANT PROGAMMATION CDV 2019	4 150 €	- €

Point d'information**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, il est 22 heures et quelques, et Monsieur GROIZELEAU souhaite vous faire une information. De ce côté-là, nous, nous sentons les odeurs de la nourriture donc sois bref.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vais aller très vite, c'est le groupe de travail sur le fonds de concours de fonctionnement. Nous avons demandé jusqu'au 30, à peu près, le 31 mars, des candidats. J'ai treize candidats. Les heureux élus sont : Guy DOSSANG, Hervé GILLES, Michel MOLINA, Jean-Paul HEROUDARD, Etienne COLLEU, Christophe ALORY, Sylvain FLEURY, Jean-Marie MAILLARD, François GANTIER, Claude ROYOUX, Marc MORILLON et Jean-Philippe MERGAUX qui est premier adjoint ou deuxième adjoint aux finances de Guichainville et qui a demandé à venir. Nous l'accueillons avec plaisir. L'ensemble des territoires est représenté et nous ferons une première réunion fin avril.

M. Guy LEFRAND

Merci. N'oubliez pas de signer avant de partir. Et Monsieur NOGAREDE souhaite que nous n'allions pas boire un verre pour l'instant, il souhaite continuer à discuter.

M. Alain NOGAREDE

Je veux m'inscrire si possible au fonds de concours.

M. Guy LEFRAND

Au groupe de travail.

M. Alain NOGAREDE

Au groupe de travail.

M. Guy LEFRAND

D'accord. Pas d'opposition ? Adopté. Mes chers collègues, notre Conseil est terminé, je vous invite à poursuivre à côté. Merci.

La séance est levée à 22 heures 17.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 MAI 2019

COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 21 mai, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 15 mai 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur MABIRE Arnaud.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** que l'emploi de gardien du Parc du Breuil/Arachequesne pourra bénéficier d'un logement de fonction et **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire avec astreinte à intervenir avec le gardien, pour le logement appartenant à Evreux Portes de Normandie et situé à Miserey, parc du Breuil, pour une durée de douze mois (12) renouvelable par tacite reconduction.

☞ **VALIDE** l'augmentation de la participation financière d'EPN au financement des travaux d'électricité du Bio Normandie Parc, et ce à hauteur de 5 000 € HT, portant ainsi la contribution finale de l'agglomération à 40.000 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de participation financière à passer avec le SIEGE 27 (l'augmentation des coûts des travaux est due à un problème d'altimétrie des réseaux).

☞ **DECIDE** la mise en vente d'ouvrages et produits dérivés lors de la Braderie du Livre d'art, aux tarifs ci-dessous :

Produit	Prix boutique 2019	Nombre d'exemplaires	Prix braderie proposés
Livret « Je suis ce que je vois - Alexandre Hollan »	3,00 €	50	1,50 €
Ouvrage « Une Renaissance en Normandie »	35,00 €	40	15,00 €
Livret « Charles Denet »	9,15 €	50	5,00 €
Ouvrage « Evreux : la légende des pierres »	15,00 €	50	5,00 €

☞ **ADOPTE** le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise sur la commune de Guichainville, qui ouvrira le 3 juin 2019, **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tarifs d'utilisation de l'aire d'accueil et la tarification des dégradations (cf annexe 1) :

- La caution à 100 €
- L'avance sur consommation à 50 €
- Emplacement : 4 € par jour l'occupation sur l'aire
- Eau : 5,01 € / m³
- Électricité :
 - Heures pleines Hiver : 6.423 centimes/kwh
 - Heures creuses Hiver : 4.207 centimes/kwh
 - Heures pleines Eté : 4.477 centimes/kwh
 - Heures creuses Eté : 3.061 centimes/kwh,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions ou autres documents relatifs à la gestion déléguée de l'aire d'accueil de Guichainville à passer avec le gestionnaire, la société SG2A.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** le Protocole d'Accord territorial Axe Seine ainsi que toute convention afférente et tout avenant ou contrat susceptible d'intervenir dans ce cadre. Le dispositif « Territoires d'Industrie », officialisé par le Gouvernement le 22 novembre 2018 à l'occasion du Conseil National de l'Industrie, concerne un total de 136 territoires en France, dont 10 à l'échelle de la Région Normandie. EPN a été retenu dans ce dispositif dont l'ambition est de :

- donner une dimension territoriale à la stratégie industrielle de l'Etat.
- placer les industries au cœur du développement des territoires.

Aux côtés des EPCI constituant le territoire « Axe Seine », Evreux Portes de Normandie s'est positionné en particulier pour le soutien de deux projets :

- Le projet de plateforme technologique de formation et d'accompagnement à l'industrie du futur porté par l'UIMM de l'Eure,
- La mise en place par EPN, en lien avec les acteurs économiques de son territoire, d'un outil numérique pour attirer des talents dans les entreprises industrielles (projet « e-attract »).

☞ **OCTROIE** une subvention de 500 € à l'amicale laïque de St Michel pour l'organisation des championnats régionaux de country et line danse.

Annexe 1 à la délibération du 21 mai 2019 (tarifs aire d'accueil de Guichainville)
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GUICHAINVILLE
TARIFICATION DES DEGRADATIONS

BLOC SANITAIRE	MONTANT TTC	BLOC SANITAIRE	MONTANT TTC
Plomberie / Intervention	75,00 €	Prise électrique	50,00 €
Tuyauterie / ml	60,00 €	Adaptateur électrique	30,00 €
Pommeau de douche	50,00 €	Interrupteur	50,00 €
Chasse d'eau	200,00 €	Interrupteur	50,00 €
Robinet évier	150,00 €	Éclairage bloc sanitaire	50,00 €
Robinet extérieur	50,00 €	Porte manteau	25,00 €
Bac à douche	200,00 €	Carreaux m ²	25,00 €
Chauffe-eau électrique	600,00 €	Graffiti, tag	40,00 €
Mitigeur douche	145,00 €	Grille d'aération	25,00 €
Remplacement du système de douche	350,00 €	WC handicapé	450,00 €
Raccord d'eau	30,00 €	Évier, WC bouchés anormalement	40,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €	Clé normale	15,00 €
Porcelaine WC à la turque ou cuvette	380,00 €	Clé sécurisée	65,00 €
Porte	900,00 €	Raccord peinture au m ²	25,00 €
Poignée de porte	30,00 €	Propreté	30,00 €
Arrêt de porte	20,00 €	Convecteur électrique	200,00 €
Serrure 3 points (complète avec poignée)	400,00 €		
Barillet	50,00 €		

EMPLACEMENT	MONTANT TTC	LIEUX COMMUNS	MONTANT TTC
Trou dans le sol	50,00 €	Portail d'accès	4500,00 €
Étendoir à linge	150,00 €	Poutre rétractable	6000,00 €
Trou dans les murs	150,00 €	Panneau signalétique	300,00 €
Compteur électrique	900,00 €	Panneau signalétique	300,00 €
Prise d'eau	110,00 €	Borne rétractable	2000,00 €
Tampon ou grille (EU ou EP)	150,00 €	Plot de chicane	150,00 €
Branchement d'eau usée	2100,00 €	Candélabre	2600,00 €

		Ampoule de candélabre	150,00 €
ESPACES VERTS	MONTANT TTC	Poubelle détériorée	75,00 €
Clôture rigide / ml	75,00 €	Poubelle manquante	150,00 €
Clôture grillagée / ml	40,00 €	Extincteur	70,00 €
Claustras tressé 1,80 X 1,80	30,00 €	Plot pour auvent	50,00 €
Claustras autoclave 1,80 X 1,80	60,00 €	Vidange d'huile dans les regards	2100,00 €
Portillon	450,00 €	Propreté des lieux communs	30,00 €
Pelouse dégradée / m ²	10,00 €	EQUIPEMENTS DE SERVICE	MONTANT TTC
Arbre dégradé / U	100,00 €	Locaux techniques	Sur devis
Arbuste dégradé / U	50,00 €	Local agent d'accueil	Sur devis
Système de pré-paiement	Sur devis	Portillon de service	450,00 €
		Station de refoulement des eaux usées	Sur devis
		Portail d'accès	Sur devis

Si un autre élément non listé était détérioré, la collectivité se réserve la possibilité d'en estimer le coût.

En outre, Evreux Portes de Normandie se réserve la possibilité de déposer plainte auprès des autorités compétentes pour toute dégradation importante des parties communes,



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 25 JUIN 2019

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 25 Juin, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

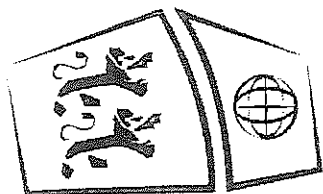
Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire

☞ **APPROUVE**, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif FISAC, les termes de l'avenant n°2 précisant que les opérations de versement de l'aide attribuée au commerçant sur décision du Comité de Pilotage, sont assurées par Evreux Portes de Normandie, y compris pour les parts Etat et Département de l'Eure, EPN étant chargé de recouvrer les parts Etat et Département de l'Eure, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant n°2 à intervenir dans le cadre de la convention FISAC ainsi que tout autre avenant ou document afférent pour mise en œuvre de ladite convention.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie pour un abonnement partagé à Agate Météo et **S'ENGAGE à REMBOURSER** à la Ville d'Evreux 50% de l'abonnement à Agate Météo (environ 700 € par collectivité)



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

◆ ◆ ◆
REUNION DU MARDI 25 JUIN 2019

◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 25 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.
Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL-Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss jusqu'au dossier 38, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas jusqu'au dossier 46, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata à partir du dossier 38, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy (hormis lors des votes du Compte de gestion et du Compte administratif 2018), Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Olivier jusqu'au dossier 29, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEUX jusqu'au dossier 38

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad.

• • •

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les statuts modifiés de l'EPCC-Evreux Louviers Eure « LE TANGRAM »

☞ **DESIGNE Monsieur Jean-Marie LUCIANI** en qualité de représentant titulaire d'Evreux Portes de Normandie au sein du Comité Syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Eure, en lieu et place de M. Marceau WILMART, démissionnaire, et **Monsieur Francis DAVOUST** en qualité de représentant suppléant.

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la ville d'Évreux, d'une partie de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section AD numéro 10 pour une contenance d'environ 11 100m² au prix de 10 €/m², soit un montant de 111 000 €, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et au plus tard au terme naturel prévisible de la récolte en cours et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

☞ **DECIDE (moins 5 abstentions)**, dans le cadre du Parc d'activités du Long Buisson 3, l'acquisition auprès des conjoints MURRAY, de la parcelle sise sur la commune de Guichainville, section ZB numéro 1 et de la parcelle sise sur la commune d'Angerville la Campagne section ZA numéro 8 pour une contenance totale de 14 080 m² au prix de 10 €/m² soit un montant de 140 800 €. Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Jean-Marie LEMAITRE, soit la somme de 9 000 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit 1 800 € HT (TVA en sus). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

☞ **CEDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (groupe La Poste) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 14 032 m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 350 800 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à la société « SARL SN GARDE MEUBLES ET DEMENAGEMENTS DUCROT » ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée section XA 156 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville et une partie de la parcelle cadastrée section ZD 87 située sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 8 100m², au prix de 25 € HT du m², soit la somme de 202 500 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ANNULE et REMPLACE** la délibération 4 du Conseil communautaire du 3 avril 2019 et **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sises sur la Commune de Normanville (site SAMINOX), d'une superficie de 17 972m², pour la constitution d'une réserve foncière dans le cadre du Programme d'Action Foncière en cours, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à l'EPF, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches, et **S'ENGAGE** au rachat de ces biens dans un délai de 5 ans.

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à la CCI PN pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 360 euros à Initiative Eure pour l'année 2019, **DECIDE** de cotiser à l'association Initiative Eure en 2019 pour un montant de 900 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention 2019 ainsi que tout document ou avenant éventuel à intervenir dans le cadre de cette mise en œuvre

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 700 € au GRCETA pour le développement d'une activité de grandes cultures biologiques sur le territoire et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférant ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. Le Conseil demande au GRCETA de mettre les résultats des essais pratiqués à disposition des agriculteurs du territoire.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec l'Etat (Ministère des Armées), Normandie AéroEspace et la CCI Portes de Normandie, relative à la mise en œuvre partenariale du cluster « NORMAND'ID », ainsi que tout avenant ou document afférent

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 21 000 € à M. SAVOYE au titre de son projet de création d'un gîte 3 places, et de 3 chambres d'hôtes de 11 places au total, sur la commune de St Germain sur Avre et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE (moins une voix contre)** une subvention de de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'Association Sportive Automobile Club Andrésien pour l'édition 2019 du rallye « Plaines et Vallées », et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € à l'Association d'Education Populaire « le Sentier » pour l'édition 2019 du festival Country d'Evreux et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

☛ **FIXE** ainsi qu'il suit les périodes de recouvrement de la taxe de séjour:

- mensuelle pour les hôtels, avec paiement avant le 20 du mois suivant
- trimestrielle pour les autres hébergements avec paiement avant le 20 du mois suivant
- annuelle pour les plateformes de réservation en ligne avec paiement avant le 01 février de l'année n+1,

FIXE au 01 janvier 2020 les tarifs applicables de la taxe de séjour, par jour et par personne et par catégorie d'hébergement, dans le cadre des fourchettes définies par la loi, et conformément à la grille suivante :

Tarif par personne et par nuitée en €	Tarif national mini	Tarif national maxi	Tarif EPN 2020
Palaces	0,70	4,00	2
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70	3,00	1.5
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70	2,30	1.3
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50	1,50	0.8
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30	0,90	0.7
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20	0,80	0.6
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20	0,60	0.5
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20		0.2

TAXE à 3% du prix de la nuitée hors taxe, par personne, dans la limite du tarif le plus haut adopté par la collectivité (soit 2 €) les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus et **FIXE** à 5 € HT le loyer maximal par nuit en dessous duquel la taxe de séjour ne sera pas due

☛ **VALIDE** le schéma des itinéraires touristiques de randonnées, comprenant les 17 circuits ci-après, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions triennales (2019-2021) avec la fédération de randonnée pédestre et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre :

- Convention de gestion pour un montant de 740, 50€
- Convention de labellisation pour un montant de 1 481 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention triennale (2019-2021) avec le comité départemental de tourisme équestre pour un montant de 175 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention concernant l'entretien et la promotion du circuit de la Vallée Bance avec l'agglomération SNA, le comité départemental de randonnée pédestre et la commune de Jouy-sur-Eure, et tout avenant éventuel amené à intervenir dans ce cadre.

NOM	DEPART	KM	TYPE
Balade de Rublemont	Tourneville	18	P / C / E
Entre Eure et Iton	St Germain des Angles	17	P / C / E
Circuit de St Taurin	Les Ventes	11,3	P
Côté Bigot	Garenes sur Eure	13	P
Circuit de Marcilly-sur-Eure	Marcilly sur Eure	8,6	P
Cap sur le Panorama	Evreux	6,4	P
Le bois de St Michel	Evreux	10,1	P
Circuit de Croth	Croth	6,3	P
La Vallée Bance	Chambray / Jouy sur Eure	13	P
La Grande vallée	Normanville	15	P
Circuit de la maladrerie	Gravigny	5,4	P
<i>Patrimoine des instruments à vents</i>	<i>La Couture Boussey</i>		P
<i>Circuit Normanville</i>	<i>Normanville</i>	5	P
Circuit des 3 fôrets	St André	24	C/P
Tour d'evreux	Evreux	33	C
Circuit autour de la voie verte du Bec Hellouin	Evreux	17,5	C
Circuit autour de la voie verte de l'Eure	Garenes sur Eure	32	C

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association AFEV d'un montant de 3 500 €, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association AFEV, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 3 000 € pour organiser la « journée d'intégration » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 500 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Education Formation Evreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2019 de la journée des formations supérieures et **AUTORISE** le Président de l'Agglomération ou son représentant à signer les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre hospitalier Eure Seine, au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre.

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le protocole d'accord ainsi que tout avenant, contrat ou document à intervenir entre l'agglomération Evreux Portes de Normandie et le Centre hospitalier Eure-Seine pour la création d'une antenne de formation de dentistes au sein d'un centre d'odontologie, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des services concernés au titre du Contrat de Territoire 2017-2021 et de ses autres partenaires financiers et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions relatives à l'attribution de ces subventions et leurs éventuels avenants.

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'ouverture du Relais des services publics sur le quartier de la Madeleine à Evreux, une subvention d'investissement de 15 000 €, à la SAIEM AGIRE dont le versement sera échelonné sur 3 ans (2019, 2020, 2021), avec un 1^{er} acompte de 3 340 € opéré en 2019 dans le cadre des crédits prévus au BP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que les contrats et avenants éventuels à intervenir

☞ **OCTROIE** un fonds de concours de 525 000 € à la ville d'Evreux pour la construction d'un nouveau groupe scolaire, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention ANRU du quartier de Nétreville et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à **SIGNER** la convention financière avec la Ville d'Evreux et tous les documents afférents à cette opération

☞ **DECIDE (Mme Bandelier ne prend pas part au vote)**, dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de Nétreville, l'échange sans soulte des parcelles contenant deux maisons à démolir cadastrées à EVREUX section AY n°67 et 68 pour une superficie totale de 1 328 m² avec la parcelle cadastrée à EVREUX section AN n°113 pour une superficie de 1 997m². Les frais afférents à l'échange, dont les frais d'acte notarié, seront pris en charge par EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine, Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir dans le cadre de la cession au prix de un euro par la Ville d'Evreux à EPN des parcelles AW 409 et 410 d'une superficie respective de 168 et 66 m² et leur cession également à un euro à Eure habitat

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux annexés, pour un montant total proposé de 43 000 €, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **TIRE (moins 1 voix contre)** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, **ARRETE** le projet de PLUi-HD et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☞ **DECIDE** l'adhésion à l'association OLONN, pour une durée d'un an, reconduite tacitement, pour un montant annuel de 4 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes afférents à cette adhésion et à représenter EPN au sein des différentes instances de l'association.

☞ **ACCEPTTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement MONCEAU TERRAIN A BATIR sous la référence PA 27 280 18 F 0001 relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Gauciel et la SAS MONCEAU TERRAIN A BATIR, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées pour desservir le projet de Madame Lucie FOULON à Evreux, pour un montant estimé de 29 106.33 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Madame Lucie FOULON à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT ; **DECIDE** d'inclure les parcelles XN 331 et XN 428 dans le périmètre du Projet Urbain Partenarial établi entre Mme Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux à hauteur de 33,33% du montant des travaux d'extension aux propriétaires des parcelles XN 331 et XN 428 en cas de nouvelles constructions sur celles-ci, soit un montant total estimé de 9 701,14 € HT pour chaque parcelle ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Madame Lucie FOULON et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Madame Lucie FOULON, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'une partie de la parcelle cadastrée ZD 111, sise sur la commune du Vieil Evreux, à la société GNVERT, filiale d'ENGIE, afin de réaliser une station multi-énergie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tout avenant à intervenir.

☞ **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2019, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 3 500 € pour l'organisation de cette manifestation en 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels.

☞ **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 15,14% des emprunts « Prêt Haut de bilan », soit 547 916,60 euros, en vue de l'amélioration thermique de 240 logements

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2019 du Fonds de Solidarité Habitat.

☞ **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) des transports, **DECIDE** de réaliser, de manière effective, les travaux de chaque point d'arrêt prioritaire mentionné dans ce document, semestre par semestre et **DECIDE** d'affecter les crédits financiers nécessaires tels que figurant dans l'Ad'AP transport.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020, à passer avec ENEDIS dans le cadre de l'embellissement des postes électriques et les avenants éventuels à intervenir.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 117 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds FSE reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV, cosignée par les opérateurs mobilité et les avenants éventuels et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE**, dans le cadre de la plateforme mobilité WIMOOV, le président ou son représentant à signer le cahier des charges, **DECIDE** d'attribuer une subvention de 12 500 € à WIMOOV pour mobiliser les fonds LEADER reversés par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité concernés, **AUTORISE** le président à **SIGNER** la convention afférente avec WIMOOV et les avenants éventuels, cosignée par les opérateurs mobilité concernés et à **PROCEDER** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec WIMOOV.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat 2018-2020 et les avenants éventuels à intervenir avec les différents partenaires du dispositif 100 Chances 100 Emplois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les demandes de subventions auprès des différents financeurs notamment le Fond Social Européen et tous les documents annexes.

☞ **DECIDE (moins 9 abstentions)** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant sur le tableau ci-joint, pour un montant total de 29 500€ et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **APPROUVE** le schéma départemental d'accueil des gens du voyage et ses fiches récapitulatives évolutives et **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer les fiches du schéma en fonction de leur évolution.

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention cadre d'accompagnement territorial pour la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine.

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes d'Evreux Portes de Normandie à passer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine et **AUTORISE** le paiement d'une subvention de fonctionnement de 375 € TTC au CenNS et si besoin les montants de crédits nécessaires

☞ **FIXE**, ainsi qu'il suit, les tranches de dégressivité ci-après applicables au territoire de l'ex GEA, à compter du 1er janvier 2019 :

- o De 0 à 6000 m3 : 2,31 euros le m3
- o De 6001 à 7000 m3 : 1,89 euros le m3
- o De 7001 à 19000 m3 : 1,39 euros le m3
- o Plus de 19000 m3 : 1,15 euros le m3

sur la base du volume annuel facturé.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir avec la SAS INFRACOS pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le réservoir d'eau de Saint Luc et **AUTORISE** la perception de la redevance afférente à l'utilisation du réservoir du château d'eau de Saint Luc (10 000 € HT/an)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ou tout avenant à intervenir avec la commune de Saint Sébastien de Morsent pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile-vidéo protection sur le réservoir d'eau situé sur la commune, et ce pour une durée de 10 ans et à titre gratuit, et **AUTORISE** la perception des sommes correspondant aux déplacements supplémentaires éventuels (125 € HT au-delà de 7 interventions/an)

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de servitude de passage de réseaux eaux usées et eaux pluviales à intervenir entre EPN et la Société GlaxoSmithKline ou tout document à intervenir. Les frais d'acte sont pris en charge par la société GSK.

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN aux expérimentations agricoles menées en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Eure, le SEPASE, la CCPC, le SAEP et le SIAEVE (mise en place d'essais sur les intercultures courtes dans les 5 Bassins d'alimentation de captages de l'Eure), et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019-2020 ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert aux conventions signées avec la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au profit du syndicat le SITREVA, portant sur :

- o l'accès à la déchetterie de la Madeleine de Nonancourt au profit des habitants de EPN ;
- o l'accès à la déchetterie d'Ivry-la Bataille et celle de Saint-André de l'Eure ;

et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir entre la CAPD, le SITREVA et EPN, à la convention de partenariat relative à la collecte et au traitement des ordures ménagères et déchets assimilés sur le secteur de La Madeleine de Nonancourt, Saint Georges Motel et Louye, et portant sur les modalités de remboursement de la part Traitement.

☞ **DECIDE** de conventionner avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération pour permettre l'accès aux déchèteries de Saint Aquilin de Pacy et de la Chapelle Réanville, des habitants d'EPN et notamment des communes de Jouy-Sur-Eure et Fontaine-Sous-Jouy, **PRÉCISE** que la durée des conventions sera de un an, renouvelable par tacite reconduction, **DÉCIDE** que le coût global du service rendu fera l'objet d'une évaluation menée et arrêtée conjointement par les parties au cours du premier semestre de l'exercice. Dans le cas d'une reconduction de la convention de prestation au-delà d'un an, le coût global annuel de l'exercice à rembourser sera mis à jour selon les modalités qui seront précisées dans la convention et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat opérationnel à intervenir avec la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération et tout avenant éventuel.

- **DECIDE de REpondre** à l'appel à projets pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers lancé par CITEO, éco-organisme agréé, **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt des dossiers ainsi que le(s) contrats de financement par CITEO des projets retenus.

☞ **FIXE** les tarifs relatifs aux frais de scolarité et droits d'inscription, qui seront appliqués pour l'année scolaire 2019/2020 au Conservatoire à Rayonnement départemental

☞ **DECIDE** de lancer l'expérimentation du télétravail pour les agents d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} juillet 2019 pour une durée de six mois, **APPROUVE** la charte du télétravail et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de télétravail afférente.

- **ADOpte** le règlement intérieur « astreintes techniques ville/EPN ».

- **DECIDE** la création d'un emploi d'ingénieur système/administrateur système confirmé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service juridique et assurance pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (article 3-3-2°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement e :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine juridique. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'attaché de presse communication pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie A compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'ingénierie de système. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'ingénieur, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **STATUE** (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 par le comptable public, **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal, et des budgets annexes d'Evreux Portes de Normandie, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal Municipal n'appelle pas d'observation concernant les comptes du budget principal, et des budgets annexes et **ADOpte** le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier Principal Municipal.

☞ **DONNE ACTE** (moins 8 abstentions et en l'absence du Président qui a quitté la salle) à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2018, **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

☞ **DECIDE** (moins 8 abstentions), l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement des différents budgets

☞ **ADOPTE (moins 8 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2019

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions)** les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2019

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** à M. Henri RUFFE, Trésorier, les indemnités de gestion auxquelles ses fonctions ouvrent droit. L'indemnité de gestion se calcule sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années – hormis les opérations d'ordre – selon le barème ci-après, dont les bases sont réactualisées chaque année :

- 3 pour mille sur les 7 622,45 premiers euros,
- 2 pour mille sur les 22 867,35 euros suivants,
- 1,5 pour mille sur les 30 489,80 euros suivants,
- 1 pour mille sur les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75 pour mille sur les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50 pour mille sur les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25 pour mille sur les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10 pour mille sur toutes les sommes excédant 609 796,07 euros

☞ **DECIDE** le remboursement des frais avancés par Mr CAVALHEIRO Fabio pour un montant de 162,00 € (déplacement de son véhicule stationné régulièrement) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ACCORDE** une subvention de 15 000 euros à la SEM ALM Basket et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 6 000 euros à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **ACCORDE** une subvention de 20 000 euros à l'association « Evreux Volley-ball », **VALIDE** la convention de partenariat à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

☞ **OCTROIE** les fonds de concours d'investissement ci-après aux communes :

- 2 192,95 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la protection du parking de la rue du Moussel,
- 676 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'une plate-forme élévatrice,
- 439,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de tables pour l'ESCALE,
- 1 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour la rénovation d'un vestiaire du stade,
- 2 131,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition de vidéoprojecteurs pour l'école primaire,
- 2 117,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Arnières-sur-Iton** pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 754,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement d'un mât et d'une lanterne sur un lampadaire,
- 5 992,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la clôture et la pose d'un portail et d'un portillon à l'école,
- 2 300 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de la sente piétonne,
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour la réfection de chemins ruraux,
- 1 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune **d'Aviron** pour le remplacement de la benne du camion des espaces verts,

- 8 560 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de tablettes numériques,
- 21 327,43 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la création d'un parking et d'un accès PMR à la mairie ainsi que la poursuite de la rénovation de la mairie,
- 2 418 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour la restauration des portes du porche de l'église,
- 264,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement floral des espaces verts,
- 7 082,88 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour l'acquisition d'un véhicule communal,
- 2 065,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour le remplacement des huisseries de l'école et de la mairie,
- 6 837,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour l'aménagement des allées du cimetière,
- 22 027 €, soit 50% du coût du projet, à la commune de **Dardez** pour la construction d'un local technique,
- 1 975 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Emalleville** pour l'acquisition d'un photocopieur/scanner,
- 2 499,26 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **d'Epieds** pour la création de 4 vitraux sur la fenêtre n°12 de l'église,
- 22 645 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour la réfection de la toiture des serres de production – phase 1,
- de 37 419,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour la réfection des sols et des aires de jeux du square Kennedy,
- 14 750 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour le renouvellement partiel du mobilier urbain en centre-ville,
- 53 967,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Evreux** pour la sécurisation des écoles Macé-Rochereuil-Wallon,
- 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 3 436 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour l'extension du columbarium,
- 14 746,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le passage en Zéro Phyto et l'accessibilité PMR du cimetière,
- 1 275 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** le renouvellement du parc informatique de l'école,
- 2 105,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour l'acquisition d'un panneau d'information électronique,
- 1 340,73 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la réfection de deux plans de ville,
- 14 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'acquisition d'un véhicule benne pour les Services Techniques,
- de 3 447,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'une armoire réfrigérante pour la salle Etienne Rayer,
- de 324,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition d'un destructeur/broyeur à papiers,
- de 2 134,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour la mise aux normes des sanitaires des deux salles d'activités,
- 2 533,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la porte de la salle d'activités Etienne Rayer,
- 1 835,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour le remplacement de la chaudière de la salle Michel Lacomme,
- 1 541,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour le projet « Ecoles Numériques »,
- 6 247,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **d'Illiers-l'Evêque** pour l'acquisition d'un nouveau vestiaire pour l'équipe féminine de football,
- 6 090,46 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de **d'Irreville** pour la restauration des vitraux de l'église,

- 1 196 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture en plot béton aux Fonceaux de la Garenne,
- 2 758,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jouy-sur-Eure** pour la clôture du terrain communal face à la mairie,
- 2 282,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la création et le remplacement de bornes incendie,
- 6 164,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,
- 1 185 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour l'acquisition d'une armoire forte ignifuge pour la mairie,
- 1 126,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la sécurisation du local atelier de la mairie,
- de 675 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la création d'un logo et d'un fond d'affiche pour la bibliothèque,
- 2 266,48 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la réfection du toit terrasse de l'école maternelle,
- 1 066,99 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour la clôture de l'aire de jeux,
- 2 322 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour l'installation de filets pare-ballons,
- 1 002 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la porte d'entrée du logement communal situé route de Saint André,
- de 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Couture-Boussey** pour le changement de la chaudière du logement communal situé rue Grande,
- de 1 597,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'aménagement d'une sente pour PMR au cimetière,
- 4 121,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la **Forêt-du-Parc** pour l'acquisition d'un four (piano) pour la salle des fêtes,
- 679,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du **Mesnil-sur-l'Estrée** pour l'acquisition de deux barnums,
- 7 502,14 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour la réfection d'un mur mitoyen à la mairie,
- 1 941,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des **Baux-Sainte-Croix** pour l'acquisition de matériel pour la salle des fêtes,
- 4 569 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la rampe d'accès à la bibliothèque et à la salle des associations,
- 20 038,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour l'implantation de six bornes incendie et de deux cuves enterrées,
- 7 100,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la protection grillagée des vitraux de l'église
- 595 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour le remplacement de la porte coupe-feu de la cantine,
- 4 505 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la réhabilitation du pignon et du vitrail de l'église,
- 1 474,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition de dix ordinateurs pour l'école maternelle et primaire,
- 2 069,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour la toiture de l'église,
- 2 115,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la conformité électrique d'une classe et le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 202,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour l'acquisition d'une tablette,
- de 5 847 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour des travaux de remise en état de la toiture du préau du groupe scolaire,
- 1 208,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'agrandissement du terrain de pétanque,
- 893 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour la réfection du mur de l'espace des Mini-loups,
- 897,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

- 719 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Reuilly** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 13 732,10 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour des travaux d'aménagement et d'équipement des lieux mémoriels de la commune,
- 5 101,64 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour la création de deux bureaux dans l'actuel local de rangement,
- 2 061,92 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour la pose de quatre bouches à incendie,
- 10 939,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Laurent-des-Bois** pour l'aménagement et l'accessibilité du terrain de la mare,
- 4 726,38 €, soit 45% du coût HT du projet, à la commune de **Sassey** pour le réaménagement d'un chemin piétonnier et de bornes de balisage,
- **ANNULER** le versement d'un fonds de concours de 1 320,41 € délibéré le 16 octobre 2018 pour la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires, **la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération.**

Subventions Contrat de ville

Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	EPN	Cout du projet
			PILIER COHESION SOCIALE/ CULTURE	
ProMoov Arts	Inter Sites QPV	<u>Voyag' Eure-Médiation culturelle itinérante :</u> Développement d'un projet de médiation culturelle mobile sur le territoire EPN permettant de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques par la mise en relation des publics et des artistes, d'impliquer les habitants et les acteurs dans la mise en place d'actions sur le territoire, d'occuper l'espace public et de créer du lien entre les populations, de promouvoir les artistes locaux et de valoriser différentes disciplines artistiques	5 000 €	47 500 €

Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	EPN	Cout du projet
			PILIER COHESION SOCIALE/ ACCES AUX DROITS	
CDADE	Inter Sites QPV	<u>Permanences d'informations juridiques Navarre/Nétreville :</u> Améliorer l'information générale des habitants sur leurs droits et obligations et permettre en dehors de toute procédure de bénéficier d'informations juridiques délivrées par un juriste du CDAD. Ces permanences se dérouleront une fois par semaine au sein des Centres Sociaux de Nétreville et Navarre.	1 500 €	3 094 €

PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2019-2eme Phase

Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	EPN	Cout du projet
			PILIER COHESION SOCIALE/ LIEN SOCIAL/CITOYENNETE	
Amicale de Navarre	Navarre	<u>Nav Arts de Rue :</u> -Contribuer à donner une image attractive de Navarre -Favoriser les pratiques participatives autour de l'art urbain par la mise en place d'ateliers en amont et pendant la manifestation -Développer des moments d'échange intergénérationnel Mise en place du Festival Nav Arts de Rue les 17 et 12 Mai 2019 sur le thème des cultures urbaines	10 000 €	16 664 €
Amicale de Navarre	Navarre	<u>Sorties Familles :</u> Mise en place de sorties familiales sur la période estivale liés à l'accompagnement social mené à l'année et dans le cadre d'une programmation partagée et concerté avec les acteurs du territoire et les habitants	3 000 €	10 100 €

Subventions Contact de ville

Porteur	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	EPN	Cout du projet
			PILIER COHESION SOCIALE/ EDUCATION	
Amicale de Navarre	Navarre	<p><u>Accueil Jeunes 11-17 ans :</u></p> <p>-accueil Jeunes 11-17 ans extra-scolaire: du Lundi au Vendredi de 9H30 à 12H00 et 14 H à 19H. Une ouverture en soirée jusqu'à 22 H sur chaque semaine de vacances scolaires.</p> <p>-CLAS: Lundi, Mardi Jeudi, Vendredi de 16 H 19H: 2 groupes de 12 élèves</p>	9 000 €	80 250 €
Amicale de Navarre	Navarre	<p><u>Séjour 14-17 ans :</u></p> <p>Mise en œuvre d'un séjour en direction des 14-17 ans pour 15 jeunes sur l'été en recherchant une dynamique participative des publics dans la construction du projet (concertation avec jeunes et familles sur choix des destinations et activités, actions d'auto financement, temps de restitution aux familles...)</p>	3 000 €	12 100 €
CCAS-Centre Social de la Madeleine	Madeleine	<p><u>Accompagnement à la scolarité collégiens :</u></p> <p>Proposer aux jeunes et aux familles un soutien et une aide afin de contribuer à la réussite scolaire</p> <p>-Soutenir et accompagner les familles dans leur fonction parentale</p> <p>-Favoriser le lien entre école et famille</p> <p>2 groupe d'accompagnement scolaire collège : 24 jeunes/4 jours/1H30</p>	4 000 €	23 500 €
ADN	Nétreville	<p><u>Accompagnement à la scolarité collégiens :</u></p> <p>Action d'accompagnement à la scolarité pour les collégiens du quartier de Nétreville:</p> <p>-Accueil du Lundi au Vendredi de 17H à 19H</p> <p>-2 groupes : 6eme/5eme et 4eme/3eme</p> <p>-mise en place d'une action de prévention auprès des familles et jeunes sur les usages numériques, mise en place d'une sortie famille en fin d'année scolaire</p>	5 500 €	26 650 €
Solidarité Citoyenne	Madeleine	<p><u>Accompagnement à la scolarité collégiens :</u></p> <p>soutien méthodologique, aides ponctuelles individualisées, lien avec les familles pour un groupe de 10 élèves. : 2 séances / semaine les lundis et jeudi de 17H30 à 19H</p>	2 000 €	10 100 €

PORTEUR	Territoire d'intervention	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
SIVU CIGALE	Cigale	Animation locale et soutien à la parentalité <i>3 actions proposées en direction des habitants * les sorties familiales à hauteur de 9 sorties pour l'année, * l'accompagnement des habitants dans la mise en place de quatre projets portés par le Fonds d'Accompagnement aux Initiatives des Habitants (FSIH), * l'animation locale, en proposant 8 temps collectifs qui seront les vecteurs de l'identité du territoire et de lien social.</i>	5 000€	98 637€
SIVU CIGALE	Cigale	Axe éducation jeunesse <i>Actions de soutien à la parentalité : 9 ateliers parents-enfants sont proposés durant l'année. Ces ateliers sont ouverts aux familles dont les enfants sont âgés de 2 à 10 ans. Mise en place de deux séjours de vacances d'une durée de 7 à 12 jours, accessibles financièrement à tous et d'un chantier jeunes bénévoles gratuit pour les jeunes.</i>	6 000€	55 645€
Association sportive et culturelle d'Arnières sur Iton – section théâtre	Cigale	Festival de théâtre « la tête en bas » <i>4 spectacles en salle dont un spécifique pour enfants autour du conte, de la musique</i>	500€	5 100€
Amicale de Navarre	Navarre	Pilotage du centre social	5 000€	118 157€
Ville d'Evreux – service jeunesse	EPN	Ebro-games <i>Mise en place d'un événement E-sport pour l'ensemble des jeunes de l'EPN. Différents espaces de jeux, un espace retro-gaming, expositions, conférence sur les métiers du jeu vidéo et débat autour de l'e-sport</i>	8 000€	16 430€
Association PROMOOV'ARTS	EPN	Voyag'Eure – Médiation culturelle itinérante <i>Développement d'un projet de médiation culturelle mobile sur le territoire EPN permettant de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques par la mise en relation des publics et des artistes, d'impliquer les habitants et les acteurs dans la mise en place d'actions sur le territoire, d'occuper l'espace public et de créer du lien entre les populations, de promouvoir les artistes locaux et de valoriser différentes disciplines artistiques</i>	5 000€	47 500€
TOTAL			29 500€	341 469€

Subventions Cohesion Sociale

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL MUSIQUE ET DANSE

Tarifs votés au Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie le mardi 25 juin - Application rentrée scolaire 2019-2020

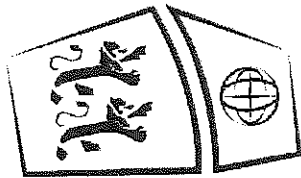
Année scolaire 2019-2020

DROIT FORFAITAIRE D'INSCRIPTION= 9,18 euros, à régler au dépôt du dossier d'inscription ou de réinscription pour tous les élèves sans exception.
Non remboursable sauf en cas d'impossibilité d'inscription du fait du CRD

	ELEVES SCOLARISES et ETUDIANTS							ADULTES			Autre spécificité de l'élève					
	EVREUX PORTES DE NORMANDIE (EPN)							HORS EPN	EPN	HORS EPN	Elèves en Classe à Horaires Aménagés	Elèves scolarisés et étudiants pratiquant dans une association en convention avec le CRD (1) et musiciens du big band et de l'orchestre du cycle 3 reconnus comme n'ayant plus la nécessité de suivre une scolarité musicale	Adultes :		(Agents Ville d'Evreux, CDE, CCAS, EP N)	
	Quotient familial												chômeurs			bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASPA, AAH...)
0 à 250 € 1	260,01 à 330 € 2	330,01 à 450 € 3	450,01 à 570 € 4	570,01 à 900 € 5	900,01 à 1500 € 6	>1500,01 € 7				EPN			Hors EPN			
Grande section de Maternelle	8,20	15,30	31,60	72,40	124,40	156,10	171,40	280,50								Gratuit
C.P.	8,20	15,30	31,60	72,40	124,40	156,10	171,40	280,50								Gratuit
CE1	10,20	20,40	41,80	104,00	166,30	208,10	228,50	374,30								Gratuit
CURSUS PRINCIPAL* (spécialité musique ou danse)	10,20	20,40	41,80	104,00	166,30	208,10	228,50	374,30	332,50	702,80	Gratuit	114,20	166,30	350,90	Gratuit	
CURSUS SECONDAIRE ** (spécialité musique ou danse)	8,20	15,30	31,60	78,50	124,40	156,10	171,40	280,50	249,90	526,30			127,50	264,20	Gratuit	
Formation Musicale seule	5,10	15,30	26,50	72,40	124,40	176,40	208,10	291,70	208,10	416,20		104,00	104,00	208,10	Gratuit	
Pratique collective seule	5,10	10,20	15,30	34,70	62,20	83,60	114,20	156,10	124,40	208,10		57,10	62,00	104,00	Gratuit	
Pratique instrumentale supplémentaire	15,30	20,40	26,50	72,40	125,50	176,50	208,10	291,70	208,10	416,20	145,90	104,00	104,00	208,10	Gratuit	
Location par instrument	20,40	31,60	41,80	62,20	88,70	99,00	114,20	208,10	208,10	260,10	104,00	104,00	104,00	130,60	104,00	
Forfait entretien	15,30	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	
Prêt de salle pour travail instrumental ou vocal hors élèves scolarisés	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	31,60	62,20	31,60	62,20			31,60	31,60	31,60	

* Le cursus diplômant (Musique ou Danse) ou Cursus non diplômant (Parcours Personnalisé de Formation en musique et parcours adulte). Les élèves de CHAD désirant suivre en plus, les cours traditionnels du cursus danse, sont soumis au tarif cursus principal

** Dans le cas d'un double cursus musique et danse ou cursus danse et PPF.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

● ● ●
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

● ● ●
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 09 Juillet, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 3 juillet 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRESENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur COCHON Michel, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel.

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **FIXE** le montant de la redevance annuelle due par M. Franck DOUVILLE, représentant légal du Haras de Valême, pour l'occupation précaire d'environ 10 ha sur le site de Cambolle, à 100 €/ha, compte tenu des travaux de défrichage et d'aménagement que M. DOUVILLE va devoir effectuer préalablement à l'occupation des lieux.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la (les) convention (s) de mise à disposition de locaux et de moyens à passer avec Monsieur Jean-Pierre MOREL, Président du SIVU la Clé des Champs; et tout avenant éventuel à intervenir, dans le cadre de la mise à disposition du Syndicat, par EPN, de locaux sis rue des Epinoches à Saint André de l'Eure, ainsi que de véhicules.

☞ **DECIDE**, dans le cadre du plan Véloo, de procéder à l'achat de 70 vélos à assistance électrique complémentaires, **DECIDE** de créer un lieu spécifique pour le service Véloo au niveau d'Evreux, en procédant à l'équipement de celui-ci, **DECIDE** de confier à la SPL Transurbain, en sus de l'exploitation du service de location Véloo, la gestion et l'animation de ce nouveau lieu, selon les modalités définies par Evreux Portes de Normandie et qui donneront lieu à la formalisation d'un avenant au contrat d'obligation de service public dans un délai de 6 mois, **DECIDE** d'équiper tous les Véloo d'un panier et **d'un antivol dit « fer à cheval »**, **DECIDE** de proposer des accessoires complémentaires à la location d'un Véloo selon le barème suivant :

- Location de siège bébé et enfant : 3€ par mois.
- Location de « top case » : 5€ par mois.
- Location de remorque pour 2 enfants : 10€ par mois.

DECIDE de remettre un casque et une chasuble aux clients, gracieusement, uniquement pour ceux qui le(s) souhaiteront, **MODIFIE** le règlement du service Vélo pour tenir compte des modalités de mise à disposition des articles loués, **RETIENT** les durées d'amortissement suivantes (en mois) :

	Durée d'amortissement en mois
Vélo	48
Panier	48
Remorque enfants	48
« Top case »	36
Siège bébé	24
Casque	18
Chasuble	12

DECIDE de conduire l'expérimentation Vélo pendant les six prochains mois et d'en tirer le bilan au cours du premier semestre 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2019-06-25/29
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 25 JUIN 2019

•••

L'An deux mille dix neuf, le 25 JUIN, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUS Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine

GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad,



Accusé de réception
027-200071454-20190625-9943-DE-1-1.
Date de télétransmission : 26/06/19.
Date de réception préfecture : 26/06/19.
Date d'affichage :
26/06/19.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUiHD

Arrêt de projet et bilan de concertation

Le 16 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux, a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de déplacements urbains (PLUi-HD) sur l'ensemble du territoire, cette délibération prévoyait les objectifs du document d'urbanisme intercommunal et les modalités de concertation. Suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Porte Normande au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé d'intégrer le programme local de l'Habitat au PLUi, devenant PLUi-HD par délibération en date du 11 avril 2017. Le périmètre a de nouveau été modifié suite à l'intégration de 12 nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018 (Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy, Mouettes, Acon, Droisy, Moisville, Marcilly-la-Campagne, Illiers-l'Évêque, Courdemanche, Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée et Muzy).

La délibération du 11 avril 2017 a redéfini les modalités de concertation avec le public, ainsi que les objectifs poursuivis.

Réelle opportunité pour le développement du territoire, le PLUi-HD s'inscrit dans les réflexions conduites par la Communauté d'Agglomération pour le projet de territoire visant à construire et garantir un territoire encore plus dynamique, plus rayonnant, plus attractif, plus solidaire et à haute qualité de vie, en répondant pleinement aux enjeux d'un développement équilibré et durable.

C'est aussi la première fois qu'un tel document de planification stratégique est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération intégrant les politiques publiques notamment en matière d'habitat et de déplacements.

A cet effet, les objectifs poursuivis par le PLUi-HD pour répondre aux enjeux économiques, démographiques, sociaux, environnementaux et énergétiques, sont regroupés en 5 grandes thématiques rappelées ci-dessous :

- Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi ;
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives ;
- Consolider l'armature du territoire ;
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacements urbains ;
- Protéger et valoriser l'environnement.

Le projet de PLUi-HD soumis à l'avis du conseil d'agglomération tient compte des éléments de porter à connaissance de l'Etat transmis par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Il est composé des 6 pièces requises par le code de l'urbanisme, à savoir :

- le rapport de présentation ;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- les programmes d'orientations et d'actions habitat et déplacements (POA-H et POA-D), qui déclinent la feuille de route programmatique des politiques sectorielles. Ils développent ainsi les outils, les partenariats, le calendrier et les financements envisagés.
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui sont à considérer comme des outils de coproduction et de discussion avec les porteurs de projet.
- le règlement écrit et graphique.

- les annexes.

Le diagnostic territorial et environnemental a permis d'identifier les atouts du territoire et les grands défis à relever et de guider ainsi à la construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le projet de PADD qui, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, a fait l'objet d'un débat dans le courant du 1er trimestre 2019 au sein des conseils municipaux des communes membres puis du conseil communautaire lors de sa séance du 3 avril 2019, s'articule autour de 4 axes :

Axe 1 : Pour un environnement préservé de qualité

- Orientation n°1 : Valoriser un territoire majoritairement rural et agricole
- Orientation n°2 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié
- Orientation n°3 : Préservation et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif
- Orientation n°4 : Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité
- Orientation n°5 : Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire

Axe 2 : Assurer un développement urbain équilibré et responsable

- Orientation n°1 : Mobiliser l'existant pour mieux répondre aux besoins en logements
- Orientation n°2 : Diversifier l'offre d'habitat et proposer des possibilités de « parcours résidentiels » diversifiés sur le territoire
- Orientation n°3 : Renouvellement socio-démographique des communes et des quartiers et réponses à la diversité des besoins en logements
- Orientation n°4 : Améliorer la mixité sociale et générationnelle aux différentes échelles du territoire
- Orientation n°5 : Mieux répondre aux besoins « spécifiques » de certains publics
- Orientation n°6 : Favoriser et valoriser les projets innovants

Axe 3 : Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace

- Orientation n°1 : Affirmer EPN comme une véritable Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)
- Orientation n°2 : Déployer un système de mobilités cohérent et hiérarchisé, favorisant l'intermodalité
- Orientation n°3 : Développer l'offre de transports publics de façon pertinente et réaliste
- Orientation n°4 : Permettre le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives
- Orientation n°5 : Développer la pratique du vélo et de la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes
- Orientation 6 : Innover en matière de transport de marchandises

Axe 4 : Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif

- Orientation n°1 : Développer une offre économique et industrielle complémentaire et équilibrée
- Orientation n°2 : Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil
- Orientation n°3 : Maintenir l'équilibre commercial existant
- Orientation n°4 : Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire intercommunal
- Orientation n°5 : Conforter l'agriculture et faciliter la coexistence avec son voisinage
- Orientation n°6 : Agir sur les services et les équipements pour maintenir un équilibre et une attractivité territoriale

Si Evreux Portes de Normandie envisage de réduire la consommation des terres agricoles par rapport à la décennie passée, ce ne sont pas moins de 580 ha de zones à urbaniser affichés dans les PLU communaux qui sont désormais classés pour les dix prochaines années, en zone agricole ou naturelle au PLUi-HD.

De plus, l'intégration du programme local de l'habitat dans le PLUi-HD permet une prise en compte optimale de la diversité des besoins en logement dans les différentes pièces réglementaires ou programmatiques et d'amorcer un rééquilibrage sociodémographique et territorial, tant à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle infracommunale.

De même, l'intégration du volet « déplacements » au PLUi-HD donne la possibilité d'une plus grande synchronisation entre les axes de développement, le système de transport et les services qui le composent.

Ainsi que le prévoit le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, le volet réglementaire du PLUi-HD est construit en application du contenu modernisé des PLU et de la réforme du code de l'urbanisme qui apportent souplesse et équilibre en favorisant l'urbanisme de projet.

En effet, ces articles relatifs au contenu du dossier du PLU permettent d'intégrer et de sécuriser les dispositions réglementaires les plus récentes du code de l'urbanisme (nouvelles destinations des constructions, prise en compte de l'urbanisme de projet avec le développement des orientations d'aménagement et de programmation, nouveaux outils pour la prise en compte des continuités écologiques, instauration possible de coefficient de biotope par surface, ...).

Très à l'écoute des préoccupations des habitants dans le cadre de la concertation conduite tout au long de cette procédure, les élus ont souhaité que les règles de hauteurs, d'implantations et d'espaces verts du PLUi se montrent davantage respectueuses de l'identité des différents secteurs de l'Agglomération. Ce point est encore renforcé par les exigences réglementaires assouplies, dans un esprit d'urbanisme de projet, adoptées pour les « sites de projet ».

Par ailleurs, il existe un nouvel outil réglementaire, le coefficient de biotope par surface (CBS) qui correspond à la part d'une surface éco-aménagée (végétalisée ou favorable à l'écosystème) sur la surface totale d'une parcelle considérée par un projet de construction (neuve ou rénovation). Cet outil démontre une véritable montée en gamme des opérations d'aménagement et des constructions dans le domaine environnemental et paysager. La protection de la biodiversité, des grands paysages et de l'agriculture ne sont pas oubliées notamment par la traduction de l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce projet de PLUi-HD qui associe les politiques publiques d'habitat et de déplacements avec l'ambition d'une agglomération, qui s'inscrit dans le cadre d'une transition écologique indispensable pour le bien-être de tous et qui donne les moyens d'un renouvellement urbain vertueux à l'écoute de ses habitants, ne pouvait être que le fruit d'un travail partagé et collectif, avant tout avec les élus municipaux et intercommunaux mais aussi avec les partenaires institutionnels, la société civile et la population tel que le confirme le bilan de la concertation présenté ci-après.

Bilan de la concertation :

Conformément au contenu des délibérations du 16 décembre 2015 et du 11 avril 2017, les modalités de collaboration qui suivent ont été effectuées en amont du présent arrêt de projet du PLUi-HD.

- Des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération, dans ceux des communes qui le souhaitent et sur le site internet EPN;
Deux articles ont été publiés dans le mag EPN de janvier et d'avril, ainsi que dans le magazine de certaines communes (Marcilly la campagne, Epieds, Garennes sur Eure, Iliers l'Évêque).
- Une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure ;
- Une mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique;
Une boîte mail dédiée au PLUi a été créée pour que toutes les personnes portant un intérêt à la démarche puissent contacter l'équipe PLUi pour poser des questions ou pour envoyer des remarques sur le projet (habitants, acteurs locaux, Personnes Publiques Associées).

Lorsque cela était possible, au regard de l'état d'avancement de l'élaboration des documents, des réponses en lien direct avec le PLUi ont pu être apportées. Des contributions numériques pouvaient être également soumises sur le site internet d'EPN via un registre numérique.

Au total il y eu 36 contributions numériques concernant principalement :

- Le zonage, avec des demandes concernant la constructibilité des terrains
- la difficulté d'accéder aux informations et aux différents documents composant le PLUi-HD
- La concertation et l'association des habitants dans la réflexion collective

Huit courriers ont également été réceptionnés par EPN et concernent la constructibilité de parcelle.

- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé ;
Deux phases de réunions publiques ont été organisées sur les 10 secteurs de concertation : Une pour le diagnostic (20/06/2018, 28/06/2018, 03/07/2018, 05/07/2018) et une seconde pour le PADD/Zonage/Règlement (21/05/2019, 22/05/2019, 27/05/2019). Un compte-rendu exhaustif a été rédigé et mis à disposition sur le site internet d'EPN.
- La réalisation de l'exposition publique pour les communes qui le souhaiteraient ;
Les expositions évolutives ont été mises en place dans les communes suivantes : Caugé, Evreux, Guichainville, Bois le Roy, Saint André de l'Eure, Reuilly, Sacquenville, Arnières sur Iton, Saint Sébastien de Morsent, Croth, Gravigny. L'exposition se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2019.
- Une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.
Tout au long de l'élaboration du document, des registres de concertation ont été mis à disposition dans les mairies des communes. Ces registres ont permis de recueillir les observations, les remarques et les propositions de l'ensemble des personnes portant un intérêt au projet. L'entièreté des registres a été récupérée, soit 74. On dénombre 141 contributions, 41 registres sont vierges.

Les sujets récurrents sont :

- des requêtes privées, pour la majorité documentées de plans, de demandes de changements de zonage de parcelles, etc. ;
- de nombreux commentaires ont été émis quant au projet du parc Vikings, notamment dans le registre de Gauville-la-Campagne ;
- les difficultés d'accès à l'information et aux documents d'urbanisme en élaboration
- Une lettre du PLUi-HD a été réalisée et distribuée dans les mairies et en réunions publiques. Elle concerne le diagnostic et le PADD en mai 2019

Des comités de pilotage ont également été organisés aux étapes clés de l'élaboration du projet du PLUi-HD :

- le 28 novembre 2018, afin de présenter les études ainsi que les grands enjeux du diagnostic ;
- le 8 janvier 2019, afin d'échanger sur les grandes orientations du PADD ;
- le 5 février et le 7 mars 2019 afin de partager les actions envisagées dans le programme d'actions et d'orientations habitat (POA-H) et déplacements (POA-D) ;
- le 25 avril 2019, afin de présenter l'architecture des documents d'urbanisme opposables du PLUi-HD, c'est à dire le règlement graphique et littéral ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- le 3 juin 2019 afin de consolider les zonages/règlements/OAP.

En amont de ces comités de pilotage, les éléments du PLUi ont été discutés plus en détail au cours de divers ateliers thématiques ou géographiques :

- 3 ateliers thématiques (environnement, mobilités, aménagement) et 1 atelier de restitution dans la phase diagnostic aux dates suivantes : 15 mars 2018, 22 mars 2018, 29 mars 2018 et 26 avril 2018
- 3 ateliers sur la phase PADD (Environnement, mobilités/économie et habitat/équipements) aux dates suivantes : 14 juin 2018, 21 juin 2018 et 3 juillet 2018.
- 1 atelier dans la phase programmatique, portant sur les programmes d'orientations et d'actions habitat et déplacements (POA-H et POA-D) en date du 5 février 2019
- atelier thématique dans la phase réglementaire en date du 19 mars 2019

- 2 phases de rencontres physiques par secteur, en janvier et mars 2019, pour les travaux de zonage
- Des rencontres individuelles ont été organisées à l'étape du règlement/zonage, permettant d'ajuster les plans des communes du 3 au 7 juin 2019.

De plus, comme cela était prévu, un point a été fait sur l'avancement de la procédure de PLUi-HD lors des conférences des maires les 22 février 2016, 21 mars 2017, 13 février 2018 et 20 mars 2019.

Enfin, toutes les pièces du PLUi-HD ont fait l'objet d'échanges constructifs avec les communes, par courriers ou mais également lors des réunions de travail notamment sur le diagnostic, le PADD, les fiches foncières, les fiches de territorialisation de l'habitat, puis sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

L'ensemble des pièces du PLUi-HD, ainsi que les supports et les comptes rendus des réunions, ont par ailleurs été mis à disposition des communes au fur et à mesure de leur production afin de recueillir leurs observations.

La collaboration se poursuit par ailleurs jusqu'à l'approbation du PLUi-HD par les modalités suivantes :

- consultation des communes membres sur le projet de PLUi-HD en même temps que les personnes publiques associées (PPA), conformément à l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme ;
- présentation des résultats de l'enquête publique, conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme, et présentation des modifications apportées au dossier de PLUi-HD pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les observations des communes membres et des PPA, en comité de pilotage ;

En application des articles L. 132-7 à L. 132-13 du code de l'urbanisme, les collectivités, organismes et associations concernées ont été conviés à 3 réunions d'échanges organisées aux temps forts de l'élaboration du projet de PLUi-HD : le 17 octobre 2018 sur le diagnostic, le 10 janvier 2019 sur le PADD, puis le 28 mai de la même année sur la déclinaison réglementaire et programmatique.

Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec certaines Personnes Publiques Associées dans un format plus restreint sur des thématiques particulières (agriculture, habitat, patrimoine).

Après l'arrêt de projet de PLUi-HD, le dossier entrera dans une phase dite « administrative » qui comportera les étapes suivantes avant sa mise en application :

- consultation des personnes publiques associées (PPA) et des communes de juillet à septembre 2019 ;
- enquête publique en octobre / novembre 2019 ;
- approbation en décembre 2019 ;
- contrôle de légalité et mesures de publicité début 2020.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme le dossier d'arrêt de projet sera notifié pour avis à Mesdames et Messieurs les Maires des 74 Communes membres d'Evreux Portes de Normandie.

Par ailleurs, le dossier sera également soumis pour avis aux personnes publiques associées conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme :

- à Monsieur le Préfet de l'Eure
- à Monsieur le Président de la Région Normandie
- à Monsieur le Président du Département de l'Eure
- à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du EPN-CCPC
- aux représentants des Chambres consulaires (métiers et artisanat, commerce et industrie, agriculture)
- à Monsieur le Président de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- à Monsieur le Président de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ;
- une publication au recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ;
- un affichage en mairie des 74 communes de la Communauté d'Agglomération;
- une parution dans le journal « Paris Normandie » ;
- une diffusion sur le site web d'EPN (<http://www.evreuxportesdenormandie.fr/>).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015 arrêtant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2017 intégrant le volet Habitat et modifiant le périmètre du PLUi-HD ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2019 prenant acte du débat organisé sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de PLUi-HD annexé à la présente délibération ;

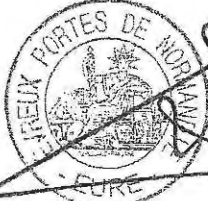
Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **TIRER** le bilan de la concertation tel qu'annexé et présenté à la présente délibération,
- **ARRETER** le projet de PLUi-HD,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la 1^{ère} Commission du 06/06/2019

Et vu en réunion exceptionnelle PLUi HD du 17/06/2019.

ADOPTÉ


Le Président d'Evreux Portes de Normandie
Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Bilan de concertation pour l'élaboration du PLUi - HD

(Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat
et Déplacement)

de janvier 2018 à juin 2019

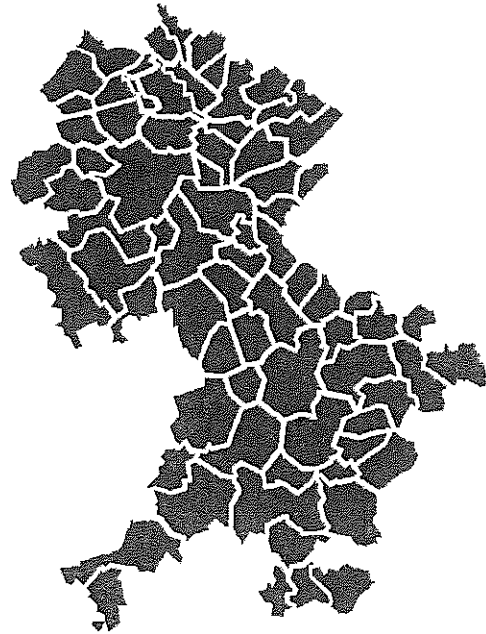
SOMMAIRE

I. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉ- PLACEMENT	3
1. Le contexte	3
2. Qu'est-ce qu'un PLUI-HD ?	3
3. Les acteurs	5
4. Les ambitions du PLUI-HD	5
II. LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DU PLUI-HD	6
1. Le cadre réglementaire	6
2. Les modalités de collaboration avec les communes	6
A. Le portage politique du projet	6
B. Le portage technique du projet	6
3. Les modalités de travail avec les Personnes publiques associées (PPA)	9
4. Les modalités de concertation avec les habitants et les acteurs locaux	10
A. Le calendrier de la concertation habitants	
B. Les réunions publiques	
C. Les registres mis à disposition en mairie	
5. Les modalités de communication avec les habitants et les acteurs locaux	15
A. Exposition publique	
B. Page internet	
C. Articles de presse	
D. Adresse numérique du PLUI-HD	

I. LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT ET DÉPLACEMENT

1. Le contexte

Le Grand Evreux Agglomération a fusionné avec la Communauté de Communes de la Porte Normande au 1er janvier 2017, puis au 1er janvier 2018 avec des communes issues de la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux (Mouettes), de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure) et de la Communauté de Communes de Normandie Sud Eure (Acon, Droisy, Moisville, Marcilly la Campagne, Illiers l'Evêque, Courdemanche, Saint Germain sur Avre, Mesnil sur l'Estrée et Muzy). Ainsi, la communauté d'agglomération comptabilise aujourd'hui 74 communes formant la nouvelle communauté d'agglomération « Evreux Portes de Normandie » (EPN).



Une première délibération prescrivant à l'unanimité l'élaboration d'un PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) pour le territoire du Grand Evreux avait été voté le 16 décembre 2015, intégrant notamment la révision du Plan de Déplacements Urbain pour une meilleure convergence des thématiques urbanisme et mobilités.

La nouvelle délibération du 11 avril 2017 porte sur l'ensemble du territoire EPN, suite à la fusion des EPCI Grand Evreux Agglomération et Communauté de Communes de la Porte Normande, et intègre à l'élaboration le volet habitat.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) est un document d'urbanisme visant à planifier et gérer le développement et l'aménagement du territoire sur l'ensemble des 74 communes de l'intercommunalité à l'horizon 2030.

2. Qu'est-ce qu'un PLUi-HD ?

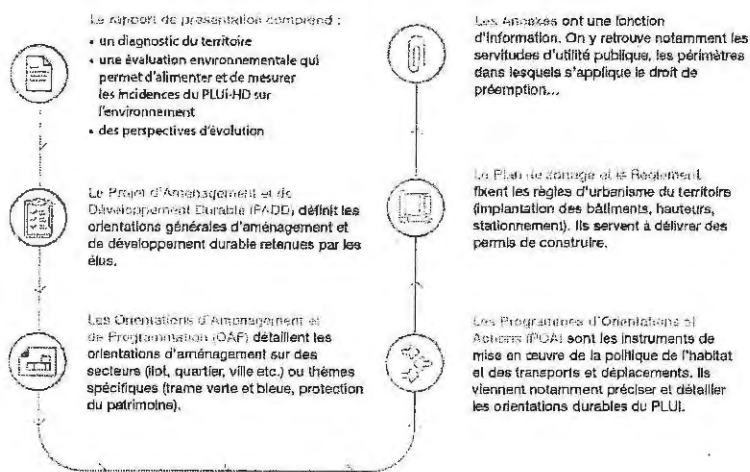
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) permet de définir une vision partagée du territoire pour les dix prochaines années. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et de définir des règles de construction (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement etc.). Ce document accompagnera les futures transformations du territoire et permettra une cohérence des projets à venir. Il aura donc pour vocation d'harmoniser le développement du territoire en tenant compte des spécificités des communes qui le composent.

En résumé, le PLUi-HD est :

- un document de planification qui fixe les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire
- un document stratégique qui porte la vision de l'évolution du territoire
- un document qui se substituera aux actuels documents d'urbanisme communaux.

- * Les domaines du PLUi-HD sont les suivants :
 - o l'habitat
 - o les commerces et les activités économiques
 - o le cadre de vie, les espaces verts et l'environnement
 - o les équipements publics
 - o les transports, déplacements et stationnements
 - o la préservation patrimoniale

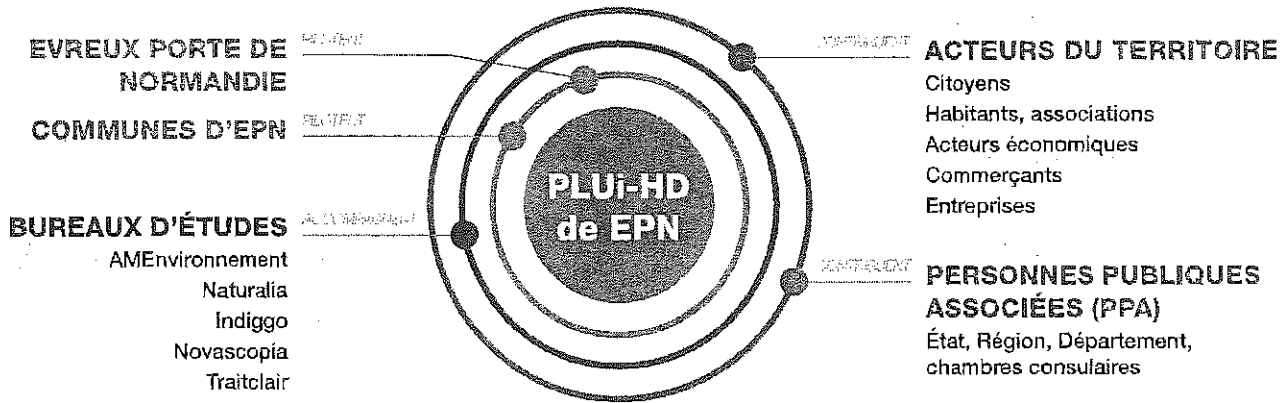
Un PLUi-HD se décompose ainsi :



Elaboré par l'agglomération en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUi-HD définira les orientations d'aménagement de notre territoire en termes de logements, de mobilité, de transition énergétique, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'agriculture, de préservation des espaces naturels... Ces orientations seront mises en œuvre par une réglementation de l'usage des sols s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le PLUi-HD s'attachera tout particulièrement à détailler la programmation et les actions à déployer en termes d'Habitat et Déplacements. Il remplacera le programme local de l'habitat et le plan de déplacement urbain, pour une meilleure coordination des politiques publiques d'aménagement.

3. Les acteurs



4. Les ambitions du PLUi-HD

- Saisir l'opportunité de bâtir une vision commune du développement du territoire
Adapter l'action politique locale aux évolutions des modes de vie des habitants et acteurs économiques
- Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'EPN au sein du département de l'Eure et dans son environnement élargi
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire
- Consolider l'armature urbaine du territoire
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacement
- Protéger et valoriser l'environnement

II. LA CONCERTATION DANS L'ÉLABORATION DU PLUI-HD

I

1. Le cadre réglementaire

Le PLUi-HD ne peut s'élaborer sans une dimension participative. Les modalités de cette concertation ont été établies comme suit dans la délibération du 11 avril 2017 :

- « des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération, dans ceux des communes qui le souhaiteraient et sur le site internet d'EPN, ainsi que la réalisation d'une exposition publique,
- une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure,
- une mise à disposition d'une boîte aux lettres électroniques et tenue d'un registre de recueil des observations,
- un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé :
 - l'organisation d'une réunion publique destinée à l'ensemble des habitants, associations locales et autres personnes concernées de la commune d'Evreux
 - l'organisation d'une réunion publique destinée aux habitants, associations locales et autres personnes concernées compris dans un périmètre délimité selon une logique de secteurs,
 - la réalisation d'une exposition publique sur les communes qui le souhaiteraient
 - une mise à disposition du public dans chaque commune des documents à chacune des étapes de la procédure
 - une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.»

Ainsi, les objectifs de la concertation

- Informer le public sur le PLUi-HD et les dispositions réglementaires applicables
Permettre à la population de formuler des observations et propositions
- Rendre-compte des différents éléments issus de la concertation (réunion de clôture, bilan de la concertation)
- Mobiliser pour permettre l'expression citoyenne la plus large
- Maintenir l'adhésion du grand public et des acteurs locaux sur la durée du PLUi-HD
- Faciliter l'accès à l'information par une large et régulière diffusion des supports.

2. Les modalités de collaboration avec les communes

L'élaboration du PLUi-HD s'appuie sur la co-construction et le mode projet favorisant la transversalité avec les communes. Une gouvernance spécifique a permis d'organiser différents temps de travail et de validation avec les élus et les techniciens des villes et d'EPN. Si certaines instances ont été rendues obligatoires par la loi, d'autres ont spécifiquement été créées pour porter le projet. L'enjeu du PLUi-HD était de proposer une gouvernance permettant à tous les acteurs de la chaîne du projet d'être tenus informés du déroulement et du contenu du PLUi-HD. L'objectif est de contribuer au mieux à son élaboration dans une logique de projet de territoire qui tient compte des spécificités des villes. Dans ce cadre, différentes instances ont été organisées :

A. Le portage politique du projet - la gouvernance

Le conseil communautaire : Autorité délibérante d'EPN composée du Président et des Conseillers communautaires représentant les communes-membres. Le Conseil communautaire se réunit pour approuver par délibération les 5 grandes étapes d'élaboration du PLUi-HD que sont :

- la prescription initiale de la procédure d'élaboration du PLUi-D sur le territoire du GEA et la prescription de l'extension de la procédure à l'échelle du territoire EPN ;
- l'arrêt initial des modalités de collaboration avec les communes lors de la prescription du PLUi-D sur le territoire du GEA et la confirmation de ces modalités à l'occasion de la prescription de l'extension de la procédure sur le territoire d'EPN ;
- le débat sur le PADD ;
- l'arrêt du projet de PLUi-HD ;
- l'approbation finale du PLUi-HD.

La conférence intercommunale des Maires : Instance de collaboration réglementaire réunissant l'ensemble des Maires des communes afin de débattre des grands enjeux du projet, lors de 2 étapes obligatoires de la procédure :

- à la définition des modalités de collaboration avec les communes ;
- à l'issue de l'enquête publique (article L. 153-21 du Code de l'urbanisme), avant approbation du PLUi-HD par l'autorité délibérante.
- les 22 février 2016, 21 mars 2017, 13 février 2018 et 20 mars 2019

Le bureau communautaire : Instance politique réunissant le Président et les 15 vice-Présidents, chargé de l'examen et de la validation des délibérations avant leur inscription au Conseil communautaire. Organe de validation composé des Maires des communes et des membres du Bureau communautaire, afin de renforcer la dynamique de co-construction de la procédure et assurer une coordination efficace de l'avancée du projet.

Le comité de Pilotage du PLUi-HD : Plusieurs phases de rencontres sont envisagées :

- le 28 novembre 2018, afin de présenter les études ainsi que les grands enjeux du diagnostic ;
- le 8 janvier 2019, afin d'échanger sur les grandes orientations du PADD ;
- le 5 février et le 7 mars 2019 afin de partager les actions envisagées dans le programme d'actions et d'orientations habitat (POA-H) et déplacements (POA-D) ;
- le 25 avril 2019, afin de présenter l'architecture des documents d'urbanisme opposables du PLUi-HD, c'est à dire le règlement graphique et littéral ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- le 3 juin 2019 afin de consolider les zonages/règlements/OAP.

Au sein desquels choisissent de participer les Maires des communes et les membres volontaires de leurs conseils municipaux selon leur intérêt pour un ou plusieurs domaines, afin de réfléchir sur des problématiques proposées. Deux niveaux d'instances en groupes de travail sont déclinés durant la procédure d'élaboration:

- par thématique (aménagement, déplacements, habitat, environnement, économie...), dans un premier temps, lors des travaux d'élaboration du diagnostic et ensuite du PADD avant le débat en Conseil ;
- par secteur géographique (voir les 4 secteurs délimités par délibération figurant en annexe), dans un second temps, lors des travaux d'élaboration des OAP, du Règlement et de ses annexes ;

Chacun de ces groupes de travail et de réflexion sera animé par un vice-Président et/ou un Maire avec pour finalité de favoriser les échanges, poser les enjeux, et établir de manière collaborative des principes d'orientation soumis ensuite aux instances de validation et de décision sus mentionnées.

- les ateliers de travail avec les élus

Les maires des communes ont été invités à des ateliers participatifs qui ont servi à nourrir le travail des bureaux d'études. Ainsi, ils ont pu s'exprimer sur des thématiques telles que l'environnement, le paysage, les équipements, l'économie, l'habitat ou encore la mobilité. Leurs contributions ont permis d'ajuster ou d'étayer des hypothèses de travail des différents membres du groupement.

en phase Diagnostic

Atelier 1 (15 mars 2018) :

- Environnement : Paysages
- Environnement : Milieux naturels
- Environnement : Risques, nuisances et énergies renouvelables

Atelier 2 (22 mars 2018) :

- Mobilités : Voitures et infrastructures routières
- Mobilités : Transports collectifs
- Mobilités : Modes actifs

Atelier 3 (29 mars 2018) :

- Aménagements : Economie
- Aménagements : Equipements
- Aménagements : Morphologie urbaine

Les différents ateliers en phase diagnostic ont permis aux élus :

- de s'approprier le nouveau territoire d'EPN ;
- de mettre en pratique leur connaissance fine du territoire ;
- de percevoir la possibilité d'un projet commun et cohérent ;

en phase PADD

Atelier 1 (14.06.18) : Environnement

Atelier 2 (26.06.18) : Mobilité et économie

Atelier 3 (03.07.18) : Habitat et équipements

Les différents ateliers en phase PADD ont permis aux élus :

- d'élaborer ensemble un projet de territoire cohérent
- définir les orientations stratégiques d'EPN pour les 10 ans à venir

en phase programmatique (POA-Habitat et POA-Déplacement)

Atelier 1 (05.02.19)

en phase réglementaire

Atelier (19.03.19)

B. Le portage technique du projet

Des rencontres individuelles ont été organisées à l'étape du règlement/zonage permettant de faire des zooms spécifiques sur les enjeux communaux. Ces rencontres pouvaient être politiques, en présence du Maire (rencontre individuelle avec chaque maire durant la période de 03/06/2019 au 07/06/2019), ou uniquement techniques, avec les services des villes.

3. Les modalités de travail avec les personnes publiques associées (PPA) mises en oeuvre

Tout au long de la procédure, EPN a associé 12 organismes au titre des Personnes Publiques Associées (PPA).

Deux réunions plénières des Personnes Publiques Associées ont été organisées :

- 10/01/2019 : Présentation des enjeux du diagnostic et des grandes orientations du Projet d'Aménagement et Développement Durables ;
- 28/05/2019 : Présentation des Orientations d'Aménagement et de Programmation et des grands principes du cadre réglementaire.

Une réunion a également eu lieu avec les services de la DDTM

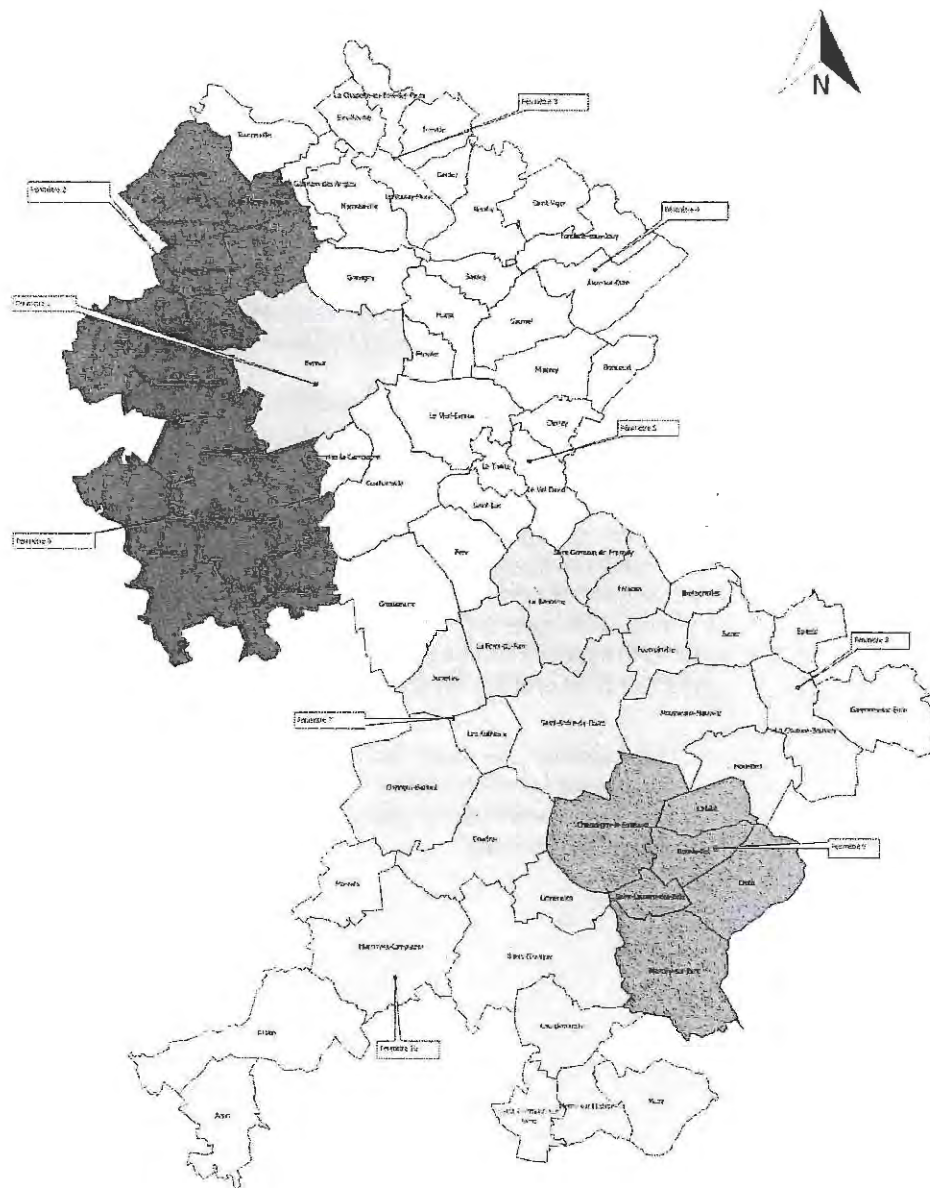
27/10/2018 : Présentation de la démarche PLUi, objectifs, éléments de constat, calendrier général.

En dehors de ces deux temps de réunions, EPN a rencontré individuellement certaines Personnes Publiques Associées dans le but d'avoir des instances de travail plus approfondies et d'identifier les enjeux de chacun et les éléments nécessitant d'être travaillés conjointement. L'objectif était également de leur donner les clés de compréhension pour faciliter leur travail lors de la rédaction de leur avis, pendant la consultation des Personnes Publiques Associées, après l'arrêt du projet. Tout au long de la procédure, EPN a échangé avec :

- Les services de l'État (DRAC) à tous les moments clés d'élaboration du document (lancement de la procédure, diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Orientations d'Aménagement et de Programmation et grands principes du règlement/zonage).

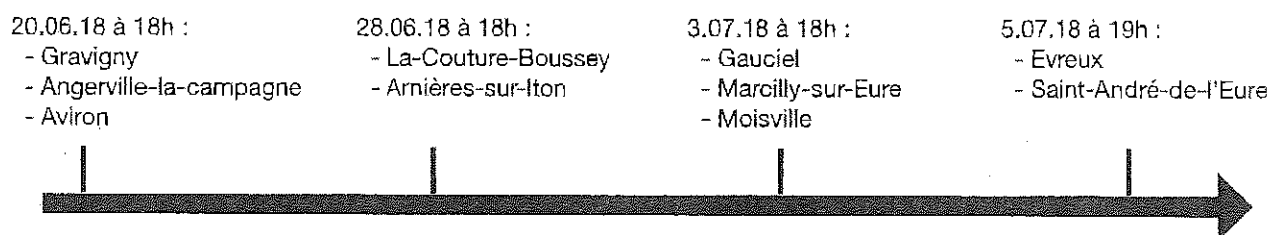
4. Les modalités de concertation avec les habitants et acteurs locaux

La démarche de concertation du PLUi-HD a eu pour objectif de prendre en compte l'ensemble des expertises d'usage des populations du territoire (habitants, travailleurs, etc.) pendant toute la durée de l'élaboration du projet pour répondre au mieux aux besoins et aux enjeux auxquels sont confrontés les territoires. Pour ce faire, un processus de concertation a été mis en œuvre pour permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, d'exprimer leurs attentes et besoins et de formuler des observations et des propositions concernant l'aménagement du territoire d'EPN.

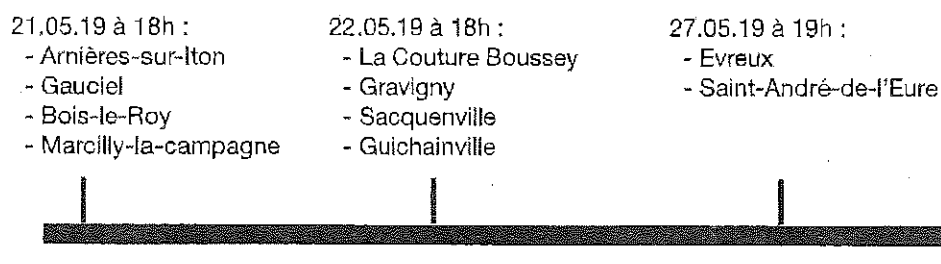


A. Le calendrier de la concertation habitants

Réunions publiques de la phase 1 - Diagnostic



Réunions publiques de la phase 2 - PADD, OAP, Zonage et règlement



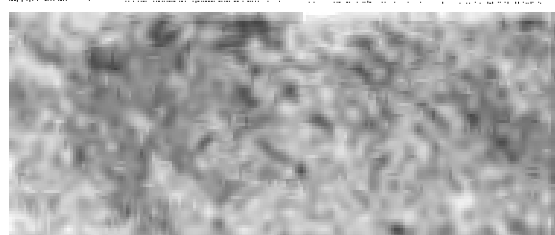
B. Les réunions publiques

Réunions publiques de la phase 1 - Diagnostic

La phase de diagnostic - mais aussi leurs premiers grands objectifs de l'élaboration du PADD - a été présentée et débattue lors des réunions publiques auprès de la population. Ainsi, dix réunions publiques se sont tenues du 20 juin 2018 au 5 juillet 2018.

PLUI-HD

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Haute-Normandie



CONTENU

1. Pourquoi ?
2. Qu'est-ce qu'un PLUI HD ?
3. Pourquoi ?
4. Le calendrier
5. Pourquoi ?
6. Les premiers constats
7. Les premiers grands objectifs
8. Temps d'échanges avec la salle

date	ville	participants
20-juin	Gravigny	8
	Angerville-la-campagne	6
	Aviron	9
28-juin	Arnières-sur-Iton	5
	La Couture Boussey	8
03-juil	Gauciel	21
	Marcilly-sur-Eure	12
	Moisville	24
05-juil	Evreux	4
	Saint-André-de-l'Eure	26
		total : 123

Lors du temps d'échanges avec la salle, les principaux sujets abordés ont été :

- le territoire hétérogène et les particularités des communes dans le projet de l'élaboration du PLUi-HD
- le schéma d'acteurs : qui est à l'initiative de ce projet de territoire ? comment les conseils municipaux et les élus sont-ils investis dans le processus d'élaboration du document ?
- la hiérarchie des documents d'urbanisme : les préconisations du SCOT sont supérieures à celles des PLUi-HD. Toutefois, le PLUi-HD se substitue aux autres documents d'urbanisme d'échelle communale.
- le zonage et le règlement : quelle cohérence à l'échelle du territoire d'EPN ?
- l'habitat et le foncier : la vacance des logements, la répartition du logement social, la consommation foncière mais aussi la possibilité de créer une offre plus importante de locatif privé font partis des sujets abordés.
- la biodiversité et l'environnement : les participants ont conscience de l'importance de ces enjeux transversaux.
- le commerce : la question du commerce de proximité est prépondérante. Que faire pour maintenir des centres-villes et des bourgs attractifs ?
- l'emploi : l'importance de l'emploi public est questionnée au regard de ses possibles évolutions.
- la mobilité : des progrès sont à faire en termes d'accès aux transports en commun ; les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture paraissent difficile à mettre en oeuvre pour les participants ; les liaisons cyclables et piétonnes sont de piètre qualité et peu sécurisées, il faudrait y remédier.
- les équipements : la répartition et la mutualisation des équipements doivent tendre à l'équilibre sur l'ensemble du territoire.
- le tourisme : quelle identité touristique pour EPN ?

Un compte-rendu exhaustif a été rédigé et mis à disposition sur le site internet d'EPN.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

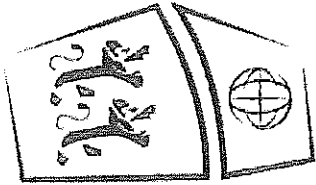
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Gregory-Christopher TRUMP

LE PRÉSIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Monsieur Gregory-Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint Ressources d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réception et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les déclarations de sinistres
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : M. TRUMP devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....24.....MAI 2019

Le Président

Pr Le président.

Le Chef du Service Assemblées

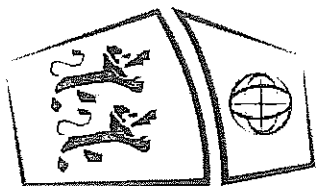



Sylvie ROUSSEL

Evreux, le 20 mai 2019




Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

à

M. Marc SONNET

(avec suppléances de Mmes MOREAU et GARCIA-GIRARD)

LE PRÉSIDENT D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 21 décembre 2018 qu'il convient de compléter

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée dans son domaine de responsabilité
à **Monsieur Marc SONNET**, Directeur des Ressources Humaines d'Evreux Portes de Normandie, pour :

Secteur Recrutement

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats

Secteur paie- carrière

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à **l'exception de ceux relatifs aux élus**
- les états de frais de déplacements à **l'exception de ceux relatifs aux élus**

Secteur formation

À l'exception des actes relatifs aux élus :

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT

En matière de marchés publics

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

Tous secteurs confondus

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 24 MAI 2019

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. SONNET, la présente délégation est confiée à **Mme Marine MOREAU**, à l'exception de la signature des « non renouvellements » de contrats.

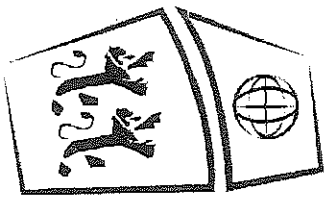
En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Marc SONNET et de Mme Marine MOREAU, la présente délégation est confiée à **Mme Chantal GARCIA-GIRARD**, à l'exception de la signature des « non renouvellements » de contrats

Article 3 : M. Marc SONNET devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 20 mai 2019

Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Paul FLAMME, Directeur Général des Services

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 10 juillet 2018 qu'il convient d'actualiser (réalisation des lignes de trésorerie)

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul FLAMME**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, cette délégation est donnée à Monsieur **Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN et de M. Pascal GIRARD, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

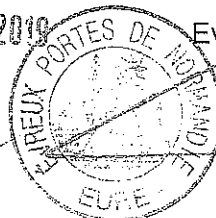
Article 3 : M. Paul FLAMME et ses suppléants devront rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 2.5 JUIN 2019

Evreux, le 19 juin 2019

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Paul CONSTANS

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul CONSTANS**, Directeur de la Communication d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique.

Article 2 : M. CONSTANS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.



Evreux, le 5 juillet 2019

Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE ~~5~~ **6** ~~JUIL~~ **JUIL** 2019

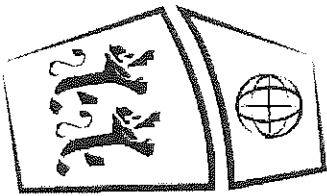
Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE

à

M. Paul FLAMME, Directeur Général des Services

**LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 19 juin 2019 qu'il convient d'actualiser (nouvelle suppléance)

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Paul FLAMME**, Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie pour :

- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés communautaires
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents
- la certification exécutoire de tous documents administratifs (délibérations, arrêtés, conventions...)
- les procès-verbaux de notification et d'affichage
- la légalisation des signatures
- les demandes de régularisation du contenu d'une candidature dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- les courriers de négociation avec les candidats dans le cadre des procédures relevant du Code des Marchés Publics
- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics jusqu'à 89 999 € H.T
- les autorisations spéciales de virement de crédits opérés à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire
- les déclarations de TVA
- les certificats administratifs financiers
- la gestion des lignes de crédits et la réalisation des lignes de trésorerie
- les déclarations de sinistres à titre conservatoire en matière d'assurance
- les ordres de service afférents aux marchés publics
- les modalités d'assiette, de liquidation et de recouvrement des taxes d'urbanisme
- la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles
- la signature des bordereaux de liquidation des factures
- les convocations aux réceptions de travaux et procès-verbaux de réception des marchés
- la signature de courriers divers destinés aux entreprises (notamment, réponse à des demandes de renseignements...) tous secteurs de compétence confondus
- les courriers d'accompagnement à l'occasion de la transmission de documents divers
- toutes correspondances, notes et actes d'administration courante dans les matières relevant de l'exécutif communautaire

Article 2 : En son absence, cette délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe LE DAIN**, Directeur Général Adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, cette délégation est donnée à Monsieur **Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN et de M. Pascal GIRARD, cette délégation est donnée à **M. Grégory Christopher TRUMP**, Directeur général adjoint ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD et de M. Grégory-Christopher TRUMP, cette délégation est donnée à Madame **Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ; en l'absence de M. Jean-Philippe LE DAIN, de M. Pascal GIRARD, de M. Grégory-Christopher TRUMP et de Mme Eva DEVILLIERS, cette délégation est donnée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques ;

ACTE RENDU EXECUTOIRE LE.....

Le Président

Pr Le président,

15 JUL. 2019

Article 3 : M. Paul FLAMME et ses suppléants se proposent de rendre exécutoire au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation



Sylvie WOUSSEL
Sylvie WOUSSEL

Evreux, le 12 juillet 2019

Guy LEFRAND
Guy LEFRAND